





HISTOIRE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LODÈVE

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

d'après les Visites pastorales

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Mougères sous forme de neuvaine.
Un volume in-12°. — 2 francs.

Quatorze Conférences sur la vie de Notre-Seigneur.
Un volume in-12°. — 2 francs.

Histoire de Saint-Pons de Mauchiens.
Un volume in-8°. — 5 francs.

Chant pour tous. Recueil de morceaux religieux, avec musique. (*Épuisé*).
Un volume grand in-8°.

Enfants et Fleurs. Recueil de poésies pour enfants.
Un volume petit in-12°. — 2 francs.

Histoire des Sanctuaires dédiés à la Sainte Vierge dans le diocèse de Montpellier. — **3** francs.

Jean Plantavit de la Pauze, évêque de Lodève.
Un volume in-8°. — 2 francs.

Histoire des Églises d'Alignan du Vent.
Un volume in-8°. — 2 francs.

Tous ces ouvrages se trouvent à la Librairie VALAT, Montpellier.

Constant BLAQUIÈRE
CURÉ-DOYEN DE LUNEL



HISTOIRE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LODÈVE

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

D'APRÈS LES VISITES PASTORALES



MONTPELLIER
LIBRAIRIE LOUIS VALAT
9, Place Chabaneau, 9
—
M CM XIII

EVÊCHÉ

DE MONTPELLIER

Le 3 mai 1913.

Mon cher Monsieur le Doyen,

Voulez-vous me permettre de vous faire tout d'abord un aveu, synonyme ici d'impression? Dès les premiers mots de votre brochure, je vous accusais *silencieusement de témérité*. J'estimais plus que périlleux d'annoncer :

« l'*Histoire de l'ancien diocèse de Lodève,*
*XVII*e *et XVIII*e *siècles,*
d'après les Visites pastorales. »

J'avais peur de me heurter à la monotonie. Voilà pour le fond.

Au surplus, pour refléter la physionomie de ce diocèse, bien que le plus petit du Languedoc, après celui d'Agde, je craignais surtout que le miroir annoncé ne fût trop étroit, sans cadre et à facettes trop morcelées. Voilà pour la forme.

Ce double écueil n'existait que dans mon imagination. J'aurais dû me souvenir qu'entre vos mains la concentration d'un sujet se fait sous la direction d'une compétence avertie, impartiale, soucieuse du détail, mais du détail qui évoque des idées générales.

Vous n'avez pas hésité à suivre d'un pas alerte, d'un œil observateur, l'itinéraire des évêques de Lodève, et votre plume ne s'est pas condamnée au repos. Mes pas, à moi, ne jouissent pas de la même célérité. J'ai dû me résigner à faire

avec vous quelques courses seulement ; mais j'ai demandé, à mon oreille aux écoutes, un supplément d'information, venu des 58 paroisses de l'ancien diocèse.

Mon attitude se traduit aujourd'hui par un merci que je vous donne et que, volontiers, vous accorderont vos lecteurs de demain.

A vous lire attentivement, on voit bien vite que tout ne se réduit pas chez vous à une question d'inventaire de chandeliers, de calices et de patènes, encore que je puisse crier : Heureuses les âmes qui, pour ces objets, gardent le respect ; plus heureuses celles dont la vie se fait un honneur de s'orienter à la lumière des chandeliers de nos églises, et de demander force et vertus aux calices et aux ciboires de nos autels.

Dans votre modeste travail, il y a une leçon de choses plus élevée, plus étendue. A vrai dire, vous ne me paraissez pas l'avoir cherchée directement ; mais de vos lignes s'est dégagée pour moi la réponse aux deux points d'interrogation jetés bruyamment dans nos projets d'organisation sociale : Faut-il modifier tout d'abord le cadre et attendre ensuite de l'influence du milieu le changement de la mentalité et la réalisation du bonheur de l'homme ici-bas ? Faut-il, au contraire, s'attacher, au préalable, à éclairer l'esprit, à former la conscience ?

Les idéologues ont joué de la flûte, les passionnés ont sonné de la trompette, les politiciens ont usé de tout l'orchestre, et sans sobriété : *Verba et voces prætereaque nihil.*

Les points d'interrogation attendent la solution.

Je ne veux pas nier l'influence du cadre ; mais les visites pastorales insinuent, j'allais dire démontrent, la nécessité d'une priorité.

Sans bruit, sans phraséologie, sans prétention, expressions du Décalogue et de l'Évangile, elles affirment, et je le crois, que l'homme réformé, transformé par l'idée religieuse,

saurait trouver le cadre qui convient, sans se voir mutilé ou comprimé par la contrainte d'une *adaptation contre nature*.

Vous avez indiqué cette vérité d'ordre moral, en nous invitant à voir, à entendre et ce qui a été fait, et ce qui a été dit par les anciens évêques de Lodève.... et *par leurs successeurs*.

Dès lors, mon *accusation silencieuse de témérité* s'envole, et je vous félicite d'avoir annoncé votre travail sous cette rubrique :

Histoire de l'ancien diocèse de Lodève,
XVIIe et XVIIIe siècles,
d'après les visites pastorales.

Je vous souhaite des imitateurs.

Agréez, mon cher Doyen, l'expression de mon respect.

J. COULONDRE,
Prot. Apost.,
Vicaire général.

INTRODUCTION

L'évêque est le père de ses diocésains. Ce titre lui impose l'impérieux devoir de connaître son peuple et de s'intéresser à tous les mouvements de sa vie, afin de pouvoir encourager ses tentatives de bien.

Cette mission est grave et douce à la fois. Le bon pasteur ne demande qu'à la remplir avec le plus d'efficacité possible. Il ne le fera qu'à la condition de visiter souvent et avec toute la sagesse voulue, les fidèles confiés à sa sollicitude. Les saints canons, les décrets conciliaires, le pontifical romain et les rituels diocésains sont formels sur cette question. Tous ces documents, si respectables, ne se contentent pas de démontrer les raisons d'être de ses visites ; ils indiquent encore, avec des détails précis, la marche à suivre pour en obtenir les meilleurs résultats.

Les grands prélats, qui illustrèrent l'Église de Lodève, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, étaient trop pénétrés des devoirs qu'impose la charge pastorale pour oublier celui-ci. Nous avons plusieurs volumes écrits sous leur dictée et parfois par eux-mêmes, qui relatent, avec précision, leurs visites au troupeau dont ils avaient la garde. Le plus ancien de ces documents, en notre possession, est celui de Plantavit de la Pause : il date de 1631. Les autres sont de François Bosquet, Roger de Harlay et Georges de Souil-

lac. Quand on étudie ces vieux manuscrits avec quelque attention, l'esprit est vite frappé de leur importance.

Ces pages, tracées le soir, sur une table de presbytère, après une journée toute faite de pieuses investigations, contrôlées par ces hommes de savoir ou de prudence qu'étaient nos évêques, leurs vicaires généraux, les prêtres de la paroisse, les consuls et les magistrats de la cité, sont l'image exacte, la photographie, pourrions-nous dire, de ce que furent nos villages, avant la grande Révolution. A les lire, il nous semble entendre un écho lointain, mais fidèle, de la voix de nos aïeux.

Nous l'avouons en toute franchise, après avoir savouré nous-même ces bonnes et fortes impressions, nous considérons comme un besoin de les communiquer à ceux qui veulent bien s'intéresser au passé de notre diocèse.

Au surplus, ceux que passionnent les questions actuelles, celles du domaine religieux comme celles du domaine social, ne liront pas, croyons-nous, ce petit travail sans quelque profit. Les siècles écoulés ont des leçons que le présent ne saurait négliger sans compromettre l'avenir. Il y a, dans les faits et les mœurs d'autrefois, des lumières qu'il est bon de mettre sur notre route.

La lettre, par laquelle Pie X demandait naguère aux évêques de France de lui présenter, sous peu, la *Relation Canonique* sur l'état de leur diocèse, donne à notre étude une importance et une actualité qui n'échapperont à personne.



CHAPITRE PREMIER

Avant la visite

Dans une affaire de grave importance, comme était la visite pastorale, il convenait souverainement de ne rien laisser à l'imprévu. Les moindres détails avaient leur utilité.

Les évêques de Lodève ne l'ignoraient pas. Avant de parcourir leur diocèse, ils s'enfermaient ordinairement dans leur chapelle épiscopale pour se recueillir et prier. Pénétrés de la grandeur de la mission qu'ils allaient remplir, ils écrivaient alors à leurs prêtres afin de les prévenir des motifs de leur tournée pastorale et pour leur donner les indications nécessaires en cette circonstance.

Voici une instruction de Mgr de Fumel qui fixe tous les détails de cette imposante cérémonie. Nous la citons en entier, afin de faire mieux comprendre quel sens il fallait attacher au passage de l'évêque, et quels fruits on devait en retirer.

« Lorsque le curé aura reçu le mandement de Mgr l'évêque pour la visite de la paroisse, il le publiera au prône, le dimanche ou la fête suivante, et il expliquera en même temps à ses paroissiens les grands avantages qu'ils doivent attendre de cette visite, et les moyens d'en profiter. Il leur représentera que les visites des évêques ont été instituées par Notre Seigneur Jésus-Christ, le Souverain Pasteur de nos âmes, afin d'étendre la Religion, en conserver le culte, la beauté et l'éclat, maintenir la discipline ecclésiastique, corriger les mœurs, réprimer les désordres,

faire cesser les abus qui pourraient s'être introduits, rétablir l'union, la paix et la charité chrétienne entre les fidèles et remedier à tous leurs besoins. C'est pourquoi, ils doivent se persuader que c'est Jésus-Christ, qui, pour combler leur paroisse de grâces et de bénédictions, les visite par le ministère de leur évêque, et que, dans cette vue, ils sont obligés d'écouter sa parole avec soumission, recevoir les avis et les ordonnances avec une grande docilité de cœur et d'esprit, et les exécuter avec fidélité.

» Il les exhortera de se préparer à cette Visite par des prières plus ferventes qu'à l'ordinaire, par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie au jour de la Visite pour gagner les Indulgences, et par d'autres bonnes œuvres ; et il disposera à la Confirmation ceux qui ne l'ont pas encore reçue.

» Il avertira les marguilliers de l'église et des confréries, tant anciens que nouveaux, et les administrateurs des hôpitaux, s'il y en a dans la paroisse, de tenir leurs comptes prêts, de mettre en état leurs titres, papiers, statuts, inventaire des biens meubles appartenant à l'église, confrérie ou hôpital, et de se disposer à rendre, le jour de la visite, un compte exact de leur administration et des choses dont ils sont chargés.

» Il tiendra en état les registres des baptêmes, mariages et sépultures, le catalogue des messes, obits et autres offices de fondation et des jours qu'on les doit acquitter.

» Il avertira pareillement tous les prêtres et clercs résidant dans sa paroisse, de se tenir prêts pour recevoir, conjointement avec lui, Mgr l'évêque, et pour lui présenter les titres de leurs ordres et des bénéfices qu'ils ont dans son diocèse, avec leurs lettres d'approbation et d'exeat, en cas qu'ils soient d'un diocèse étranger.

» Il donnera avis à ceux qui prétendent avoir droit de banc, de chapelle, d'oratoire et de sépulture dans l'église de sa paroisse et à ceux qui ont des chapelles domestiques, de disposer les titres en vertu desquels ils jouissent de ces droits, afin de les faire voir à Mgr l'évêque dans le cours de sa visite.

» Il dressera un état des prieurés, chapellenies et autres bénéfices qui sont situés dans la paroisse, marquant à peu près leur revenu, leurs charges, les noms des personnes qui les possèdent, par qui et comment ces bénéfices sont servis, etc.

» Il dressera aussi un mémoire exact et fidèle, dans lequel il marquera les personnes qui se seront mariées clandestinement, les usuriers publics, s'il y en a, ceux qui mènent une vie scandaleuse, ceux qui sont en inimitié, ceux qui n'ont pas fait leur communion pascale, ceux qui sont liés des censures de l'Église, depuis quel temps, et pourquoi ils les ont encourues. Quels désordres se commettent contre la sanctification du dimanche et des fêtes, contre le service divin et ce qui se fait dans la paroisse contre les constitutions de l'Église et les réglements du diocèse; si les sages-femmes savent administrer le sacrement de baptême en cas de nécessité; les bonnes et mauvaises qualités des régents, maîtres et maîtresses d'école, qu'il avertira de se tenir prêts pour présenter leurs lettres d'approbation; et afin de ne rien oublier, il écrira tout ce dont il sera à propos que Mgr l'évêque soit informé pour l'entière réformation de sa paroisse.

» Le curé avertira ses paroissiens que le jour de sa visite est fête chômée dans la paroisse, depuis le matin jusqu'après sa visite. Il fera la veille balayer l'église; il aura soin que les autels soient parés des plus beaux ornements, comme dans les grandes fêtes; il fera sonner vers le soir toutes les cloches un espace de temps considérable, aussi bien que le lendemain dès le point du jour de la visite, comme aussi à l'arrivée de Mgr l'évêque sur le territoire de sa paroisse et à son départ.

» Le matin du jour de sa visite, il aura soin que tous les ornements, linge, livres, et généralement tous les meubles appartenant à l'église, soient exposés par ordre sur une table dans la sacristie, ou dans quelqu'autre lieu avec un état desdits ornements, signé de lui, afin que Mgr l'Évêque n'ait pas de peine d'en faire la visise et le dénombrement.

» Il disposera pareillement les vaisseaux du saint chrême et des saintes huiles, et les fonts baptismaux, afin qu'ils puissent aisément être visités. Il exposera aussi les reliques s'il y en a dans l'église, et il tiendra les titres et approbations de ces reliques en état d'être présentés.

» Il fera préparer auprès de l'autel, du côté de l'épître, une table couverte d'une nappe blanche pour servir de crédence, sur laquelle on mettra un bassin avec une aiguière pleine d'eau et une serviette blanche, l'encensoir vide, qui ne sera rempli de feu qu'à l'arrivée du prélat, et la navette pleine d'encens, le bénitier avec l'aspersoir, une bourse avec un corporal, une boîte garnie de grandes et de petites hosties, les burettes remplies de vin et d'eau, et un calice garni. Auprès de cette table ou crédence, on placera un fauteuil ou chaise à bras.

» Vers le milieu de l'autel, à plein pied du sanctuaire, un peu néanmoins du côté de l'évangile, on disposera un prie-dieu, couvert d'un tapis s'il se peut, et on mettra sur l'autel, du côté de l'épître, le missel ouvert à l'endroit où est la Messe du patron de l'église. »

Ces minutieuses, mais indispensables prescriptions, étaient en général respectueusement reçues et fidèlement exécutées par le clergé du diocèse. Dans les nombreux documents, que nous avons consultés, il nous a été impossible de trouver trace d'un seul refus. Les curés comprenaient combien la visite était nécessaire et pouvait être féconde. Elle exigeait de leur part, c'est vrai, quelques sacrifices et des efforts, mais que d'avantages pour leur troupeau et pour eux-mêmes.

Les prêtres du diocèse de Lodève n'avaient rien à redouter du passage de leur pasteur, puisque, comme nous le verrons plus loin, ils étaient pauvres, vertueux et souvent persécutés.

Aussi, dès qu'arrivait la lettre pastorale, ils se mettaient à l'œuvre et disposaient tout pour en faciliter l'exécution.

Si le curé était absent ou non encore installé, son rem-

plaçant présidait aux préparatifs de visite. Ce cas se produisit à Ceyras, au mois de mai 1659. La visite fut préparée par Jean Roulhac, secondaire, parce que Guiraud Malmont, nommé à cette cure, n'avait pas encore reçu *la signature de Rome.*

Généralement aussi, la nouvelle du passage de l'évêque était bien accueillie par les simples fidèles. Aucun document ne signale des plaintes à ce sujet. Dans ces âges de foi, le peuple était heureux de revoir le premier pasteur du diocèse, qui représentait pour lui le Dieu qu'il aimait. Il savait aussi que le prélat était un père soucieux de tous ses intérêts, même de ceux d'ici-bas. En maintes circonstances, il l'avait vu prendre sa défense auprès des pouvoirs publics, quand ceux-ci tentaient de l'opprimer.

Ceux qui détenaient injustement les biens de l'église et les marguilliers négligents à rendre leurs comptes, étaient peut-être les seuls à trouver ces visites inopportunes ou trop réitérées, mais ils se gardaient bien de le dire. Très souvent, ils se contentaient de s'absenter ou de se dire malades.

CHAPITRE II

Pendant la visite

Quand tous les préparatifs de la visite étaient achevés, le pontife se disposait à quitter sa demeure épiscopale. Entouré de ses familiers et de quelques dignitaires de son Chapitre cathédral, il s'arrêtait quelques instants dans sa chapelle privée pour réciter les prières du départ. Ainsi réconforté et confiant dans la Providence, il partait.

Le plus souvent, un archidiacre, son secrétaire, un aumônier l'accompagnaient. Ce cortège d'élite s'en allait, comme autrefois celui de Jésus, bénissant Dieu et travaillant au salut des âmes. Ce n'était pas un spectacle banal de voir ces hommes d'église, enveloppés de leurs manteaux, passer le long des routes tortueuses et des sentiers ardus. Le Lodèvois ne possédait pas alors les voies de communication que nous lui connaissons aujourd'hui. Il était couvert d'immenses forêts, que coupaient des vallées sauvages et quelques rares chemins mal entretenus. Il y avait du courage à visiter ce pays que des bandes de pillards parcouraient de temps à autre.

Les évêques de Lodève ne se laissèrent pas arrêter par de tels obstacles. Ils voulurent connaître le troupeau qui leur était confié. On les vit aller en tournées pastorales, à cheval, en chaises à porteurs, en carosse ou à pied, selon les exigences des routes ou la mode du temps. Plantavit de la Pause affectionnait tout particulièrement les voyages à cheval. Cela convenait mieux à ses traditions de famille et à ses tendances belliqueuses. Jean Félix de Fumel, plus

pesant et plus calme, préférait la voiture. Chemin faisant, on voyait l'évêque s'arrêter avec des paysans, écouter complaisamment leurs doléances et leur ouvrir sa bourse en même temps que son cœur. Il oubliait volontiers sa qualité de seigneur temporel pour ne voir dans ses diocésains que des fils chéris.

A peine le prélat avait-il touché le territoire de la paroisse qu'il venait visiter, que les cloches s'ébranlaient pour le saluer de leurs joyeux carillons. On aurait dit que des chants de joie et des frémissements d'impatience tombaient du clocher paroissial. A ce signal, le curé se rendait à la sacristie pour revêtir le surplis et la chappe blanche. Puis, entouré de son clergé, de ses clercs et de ses fidèles, il allait processionnellement au-devant du visiteur. On remarquait qu'il ne portait pas l'étole, signe de juridiction. Devant le pasteur de tout le diocèse, le supérieur de l'église particulière s'effaçait, il s'inclinait et reconnaissait ainsi sa dépendance entière.

Sitôt que l'évêque était arrivé, il échangeait ses vêtements de voyage contre ses habits de cérémonie. Cela avait lieu le plus souvent dans la maison presbytérale, ou sous l'arc de triomphe fleuri, érigé par la population heureuse de fêter l'entrée du représentant de Dieu.

Quelquefois pourtant, il arriva à nos prélats de descendre directement chez le seigneur ou quelque riche bourgeois de la cité. Nous voyons Roger de Harlay, de passage à Canet, le 8 mai 1659, donner sa première visite au château, et, quelques jours plus tard, s'arrêter chez le sieur Julien, riche habitant de Clermont, avant la cérémonie de son entrée officielle.

Quand une chapelle se trouvait aux portes de la paroisse qu'il visitait, l'évêque la désignait comme lieu de rencontre entre les paroissiens et lui. Cela se vit à maintes reprises à Soubès.

Cette première entrevue du visiteur avec son peuple avait quelque chose de touchant. Le curé se tenait debout tenant la croix dans ses mains ; l'évêque se prosternait à

deux genoux sur un tapis ou un prie-Dieu, préparé à cet effet, et baisait avec respect l'image du divin Crucifié. Tout aussitôt, les ecclésiastiques, les consuls, les clercs s'inclinaient et recevaient la bénédiction du prélat.

Bien souvent, une harangue pompeuse suivait cette première cérémonie. Ce discours était d'ordinaire en français. Certains orateurs ne dédaignaient pas pourtant de se servir de la langue latine. C'est ce que fit le sieur Meynier, médecin de Clermont, lors d'une visite épiscopale de 1626.

Un fait extraordinaire marqua le passage de Mgr de Fumel à Ceyras.

Je ne sais trop pourquoi, un jeune abbé, natif de la paroisse, M. Trinquier, avait été prié, bien que n'étant pas encore dans les ordres sacrés, d'adresser à l'évêque la bienvenue. La tradition rapporte que notre clerc se tira fort bien d'affaire. A la fin pourtant, peut-être saisi par l'émotion, peut-être obsédé par une pensée étrangère, saluant l'évêque, il l'appela « Madame » et rougit. Mgr de Fumel ne put s'empêcher de lui dire : « abbé, abbé, vous avez de singulières distractions. »

Quelques mois après, le jeune homme quittait la carrière ecclésiastique et épousait la fille du seigneur de Saint-Jean de la Blaquière.

Si la paroisse voulait prouver à l'évêque son empressement, surtout quand il venait la visiter pour la première fois, le peuple organisait une entrée solennelle. On jonchait les rues de fleurs, on tapissait les murs de feuillage. Les consuls portaient le dais du prélat, et les officiers formaient son escorte. La foule chantait le *Te Deum*. C'est ainsi que Roger de Harlay entra dans sa bonne cité de Montpeyroux, le 8 juin 1659.

Sur le seuil de l'église, le curé présentait l'aspersoir à Monseigneur. L'évêque, après avoir pris de l'eau bénite, aspergeait le clergé et le peuple. Le curé encensait ensuite le visiteur.

Aussitôt les chantres entonnaient l'antienne *Sacerdos et Pontifex*, et la procession s'avançait vers le maître autel.

A l'occasion de pareille réception, un incident eut lieu à la cathédrale de Saint-Fulcran de Lodève, en 1740. Il nous paraît utile de le rappeler.

Le 6 novembre, à 9 heures du matin, l'évêque se présentait à la porte de l'église pour procéder à la visite annoncée. Le curé de la paroisse, l'archiprêtre Scalier, avait revêtu la chape blanche, et, processionnellement, était venu au-devant du prélat Il tenait dans ses mains la croix. Il la présentait déjà à l'évêque, qui devait, selon le cérémonial, la baiser avec respect, quand, tout à coup, l'archidiacre l'arrêta d'un geste impératif et lui fit observer « *qu'en sa qualité de curé primitif, ou du moins que représentant le chapitre, curé primitif de la paroisse* », il réclamait de droit cette fonction.

Le curé Scalier dut s'incliner, mais non sans protestation. Il dit tout haut qu'il se refusait à reconnaître le Chapitre comme curé primitif, et requit le promoteur d'insérer sa protestation au procès verbal. Il en fut ainsi. Le cahier des visites pastorales de Georges de Souillac en donne le témoignage formel.

De tels dissentiments étaient rares, et, presque toujours, les derniers préparatifs de la visite se passaient dans l'attente un peu fiévreuse que procure l'arrivée d'un supérieur.

Après l'oraison du patron de la paroisse, le curé ouvrait le tabernacle, et sortait le ciboire sur un corporal placé au milieu de la pierre sacrée. L'évêque découvrait le ciboire, prenait une sainte hostie entre ses doigts et l'adorait. Après quoi, ayant examiné si la coupe était suffisamment dorée en dedans, il recouvrait le vase sacré, purifiait ses doigts et descendait sur la première marche de l'autel pour encenser le Saint-Sacrement et donner la bénédiction aux fidèles recueillis.

Avant de renfermer la sainte réserve dans le tabernacle, il devait s'assurer si celui-ci était capitonné de soie et si la porte fermait convenablement.

La visite des fonts baptismaux suivait celle du maître

autel. Pendant que les chantres modulaient les versets du *Miserere*, le prélat posait la mître, vérifiait les vases contenant les saintes huiles, aspergeait et encensait le baptistère.

On devait procéder alors à la visite du cimetière. Les cloches sonnaient le glas funèbre, les prêtres chantaient l'absoute. L'évêque bénissait les tombes de ceux que la cité avait perdus et pleurait encore. De retour à l'église, on priait pour les défunts qui avaient eu le privilège d'être ensevelis dans quelque chapelle.

Cela fait, l'évêque examinait les autels, les pierres sacrées, les saintes images, les reliques, la voûte et jusqu'à la charpente de l'église pour bien s'assurer que l'édifice gardait sa solidité.

Il rentrait ensuite dans la sacristie afin de vérifier l'état des vases sacrés, des ornements, du linge d'autel et des livres liturgiques.

D'ordinaire, à l'issue de cette cérémonie, le visiteur annonçait qu'il entendrait les confessions des paroissiens. Mgr Bosquet ne manquait jamais de le faire.

« Il acceptait volontiers d'entendre, en confession, les fidèles qui ne craignaient pas de s'adresser à lui. Et ceux-ci, on peut bien le penser, étaient nombreux. Le confessionnal du pauvre évêque était souvent envahi ; mais, quelque importun que dut lui paraître l'engouement dont il était l'objet, il ne laissait pas que de céder, avec la meilleure grâce du monde, à ces exigences (1). »

Quand le pontife était libre, la sainte Messe commençait, célébrée par lui ou par son aumônier.

L'église apparaissait quelques fois bien pauvre, l'ornementation très simple, mais le peuple se montrait heureux, le père était là, cela suffisait.

La partie doctrinale suivait immédiatement. Le prélat devenait missionnaire. Avec une simplicité touchante, il expliquait aux fidèles attentifs nos saints mystères et les

(1) *François Bosquet*, par M. V. Henry, p. 296.

principes de la vie chrétienne, tantôt docteur, tantôt moraliste, toujours père.

L'instruction finie, l'évêque donnait le sacrement de confirmation et se retirait à la maison presbytérale. Là, il se livrait à une enquête détaillée sur les registres paroissiaux, les biens d'église et l'état spirituel de la paroisse. Le curé devait présenter le détail des fondations pieuses, et les marguilliers, celui de leurs comptes. Il y avait parfois des lacunes de la part des administrateurs, parfois même des fautes de gestion ; le visiteur réprimandait, et, le plus souvent, tout rentrait dans l'ordre. Le curé avait aussi le devoir d'informer l'évêque des abus et des désordres qui régnaient dans la paroisse. C'était une tâche excessivement délicate. Les prieurs y apportèrent toujours une réserve charitable, et les évêques, une bonté paternelle.

Les supérieurs et supérieures des communautés ou des confréries établies sur le territoire de la paroisse devaient, à leur tour, rendre compte au premier pasteur du diocèse de leurs affaires tant spirituelles que temporelles. Les Pénitents étaient nombreux dans le diocèse de Lodève ; leurs chapelles possédaient une certaine renommée; quelques maisons religieuses jouissaient d'une grande notoriété; beaucoup de fiefs étaient en litige; certains prieurés paraissaient abandonnés : le visiteur s'informait de tout ce qui concernait ces graves questions.

Nous nous contentons ici d'indiquer ces points si importants de la visite pastorale, nous réservant de leur donner plus loin tout le développement qu'ils méritent.

Quelquefois, pendant que le prélat faisait sa visite à la sacristie ou à la cure, son vicaire général se rendait dans les annexes ou les chapelles rurales voisines pour les visiter aussi.

A la fin de toutes ces inspections paternelles et attentives, le secrétaire de l'évêché consignait tous les détails de la journée dans le grand livre des visites que l'évêque lisait et signait. Le promoteur présentait ses observations,

le curé donnait son avis, et, d'un commun accord, l'évêque portait ce qu'on appelle « *l'Ordonnance de Visite.* »

Quand le soir était venu, on en conviendra, l'évêque avait bien le droit de prendre un peu de repos. Le lendemain, escorté des siens, il passait dans une autre paroisse avec le même cérémonial, les mêmes fatigues et un égal dévouement.

CHAPITRE III

Abrégé des visites pastorales des évêques de Lodève

Il n'entre pas dans notre pensée, on le comprendra aisément, de publier *in extenso* toutes les visites du diocèse de Lodève que possèdent nos archives. Ce travail serait long, fastidieux et sans aucun avantage pour l'histoire générale de notre pays. Nous tomberions dans des détails et des répétitions qui rendraient un fort mauvais service à la vérité.

Pour comprendre les enseignements que nous livrent ces vieux documents, il est bon et il suffira d'en donner un résumé très fidèle et très succinct. C'est ce que nous allons faire dans ce chapitre.

1° VISITE DE JEAN PLANTAVIT DE LA PAUSE (1)

L'action de l'évêque ne doit pas s'exercer seulement dans les limites de sa ville épiscopale, il est nécessaire qu'elle s'étende aux moindres paroisses de son diocèse. Tous les fidèles ont droit aux sollicitudes de leur premier pasteur, seraient-ils perdus au fond des campagnes les plus désertes. Au XVII[e] siècle, bien des prélats mécon-

(1) Jean Plantavit de la Pause fut évêque de Lodève de 1625 à 1646. L'auteur de cette étude a publié sa *Vie* en 1910. Librairie Valat, Montpellier.

nurent ce devoir. Le plus souvent, ils vivaient à la cour ou dans leur palais de province, plus soucieux de plaire au pouvoir qu'occupés du soin des âmes qui leur étaient confiées, plus sensibles au faste des grands qu'à la misère des humbles.

Plantavit ne voulut pas être du nombre de ces pasteurs sans entrailles. Il porta dans son cœur l'ardent désir de connaître tout son peuple, afin de donner aux plus petits de ses enfants le feu de sa charité apostolique.

Le 24 août 1631, il arrive à Saint-Jean de Fos, et commence sa visite pastorale avec le cérémonial ordinaire. De là, il se rend à Saint-Guilhem le Désert, à Notre-Dame de Lieu-Plaisant, à Saint-Martin de Castries, et, enfin, à La Vaquerie. Cette église est dans le dénuement le plus complet. Les fenêtres n'ont ni vitres ni barreaux ; l'autel, le rétable tombent en lambeaux ; les ornements et les vases sacrés manquent; la cloche sert d'horloge. Le cimetière n'a pas de clôture, on y enterre indifféremment catholiques et protestants. L'évêque se plaint de tout cela au vicaire, Pierre Laforgue, et ordonne d'y porter remède.

Sans se lasser, il parcourt toutes les paroisses du Larzac : Saint-Pierre de la Fage, Saint-Maurice, Madières, Saint-Jean-Baptiste de Sorbs, Le Cros, Saint-Michel, Le Caylar, Les Rives, Saint-Félix de l'Héras et Saint-Vincent des Gouttes. Il examine les registres, interroge les prêtres, écoute les fidèles, s'informe de la moralité des habitants, note les monuments sacrés tombés en ruine, redresse les abus avec charité, blâme les négligences coupables, console les malheureux, relève les espérances. Rien n'échappe à son investigation intelligente autant que bonne.

Le 2 septembre, il est à Pégairolles, et le 4, à Soubès. Il se garde bien d'oublier le vieux sanctuaire de Notre-Dame de Parlatges, il se complaît même à le décrire : « L'église » est dédiée à Notre-Dame, dit-il, et célèbre sa feste pour » l'Assomption. Elle a esté depuis longtemps fort célèbre » par les miracles qui y ont été faicts, mesme de nos jours, » les muets et autres personnes infirmes de la langue et

» qui ont la jaunisse mesme depuis 7 ou 8 ans. Un nommé
» Ségu de Mèse recouvra la parolle pour s'estre voué à
» Notre-Dame. »

Le même jour, il se rend à Saint-Étienne de Gourgas et le lendemain à Fozières, à Soumont et à Grandmont.

Bien qu'il soit aux portes de sa ville épiscopale, il ne veut prendre aucun repos. Le samedi, 6 septembre, il visite le Bosc et Saint-Martin, il passe le dimanche à Saint-Fretchoux et à Salelles. L'église de Saint-Vincent de Masonis l'intéresse, et celle de Notre-Dame de la Rufe aussi.

Le 7, nous le trouvons à Saint-Jean de la Blaquière, le 8, à Ceyras et à Saint-Félix, le 9, à Brignac et à La Coste. Là, il séjourne un peu pour visiter Cornils. De l'ancienne splendeur de cette abbaye, qui dépendait de Nonenque, il ne voit que des vestiges. La chapelle menace de s'écrouler, on n'y célèbre plus les saints mystères. Une banale métairie a remplacé l'illustre couvent. L'évêque est navré. Il dirige ses pas vers Saint-Saturnin, là encore l'aspect des ruines attriste son âme. Le château du Rocher des Vierges, l'église d'Arboras, et celle de Notre-Dame du Figuier portent les traces de la malice des hommes et des ravages du temps.

A Montpeyroux, le spectacle change. L'évêque trouve une église neuve, elle est rebâtie depuis dix ou douze ans, les habitants l'aiment et la fréquentent.

A Notre-Dame de la Garrigue, il reçoit l'hospitalité des Pères de Saint-Guilhem le Désert et se rend ensuite à Saint-André, à Camboux et à Clermont.

Dans cette dernière ville, il profite de son passage pour visiter les couvents des Jacobins et des Récollets ainsi que la chapelle de Notre-Dame du Peyrou.

Le dimanche 21 septembre, le pasteur est à Nébian, puis à Canet, à Fouscays et à Saint-Guiraud. Dans cette localité, Plantavit signale la présence de Notre-Dame de la Noire en termes qui disent combien était grande sa dévotion pour la très Sainte Vierge.

Voici maintenant la partie du diocèse la plus difficile à parcourir ; l'intrépide apôtre fait son devoir quand même. Le 23 septembre il s'engage dans les sentiers qui montent à Mourèze, Salasc et Liausson. Il trouve cinq églises abandonnées : Sainte-Cécile, près du Peyrou ; Saint-Pierre, près de Cabrières ; Saint-Vincent ; Saint-André et Sainte-Scholastique, dans les environs. Il s'engage dans la petite vallée de Mérifons et revient par Octon. Cette contrée est toute remplie des souvenirs de saint Fulcran, l'évêque les savoure avec délices. Il monte à Lauzière, à Rouvignac, et revient à La Valette et au Puech le 24 septembre.

A la fin du cahier des visites pastorales on lit ces mots : « Manquent les paroisses des Salces, de Navacelle, de « Saint-Martin des Combes, des Plans, d'Usclats, de Celles, « d'Olmet, de Lauroux et de Villecun. »

Il est fort probable que les feuilles du registre qui mentionnaient ces communautés ont disparu, mais on ne peut avoir la pensée que le saint prélat ait négligé de passer dans ces paroisses. Sa grande âme voulait trop le bien de tous ses administrés pour commettre un tel oubli.

Il nous semble qu'après de telles courses et un tel dévouement, Plantavit de la Pause avait le droit de dire comme le bon Pasteur : « Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. »

2° VISITE DE FRANÇOIS BOSQUET (1)

A l'avènement de François Bosquet sur le siège épiscopal de saint Fulcran, le diocèse de Lodève laissait à désirer sous bien des rapports. La maladie de Plantavit, les com-

(1) François Bosquet, ancien intendant de Guyenne et de Languedoc, succéda à Plantavit de la Pause sur le siège de Lodève. Il devint évêque de Montpellier en 1657. Mgr Henry, mort évêque de Grenoble, a écrit sa vie.

pétitions qui avaient suivi sa démission, l'évêché privé pendant deux ans de titulaire, avaient permis aux abus de s'introduire un peu partout. Les revenus de la mense épiscopale étaient dilapidés par des fermiers malhonnêtes, le nerf de la discipline ecclésiastique se détendait, les mœurs du peuple se relâchaient, de jour en jour.

Il appartenait à l'évêque de mettre un terme à cet état de choses. François Bosquet, pour réussir dans cette entreprise difficile, prit de tous les moyens celui qui devait le plus facilement réussir. Il visita une à une toutes les paroisses de son diocèse.

Le 28 janvier 1649, nous le trouvons en tournée pastorale à Mourèze. Le lendemain, il visite Nébian, puis Canet, Fouscays, Ceyras, pour arriver à Brignac le premier jour de février.

A la fin de cette étape, l'évêque suspend un peu sa tournée. Rentre-t-il à Lodève pour les cérémonies de la Chandeleur? Se repose-t-il à Saint-André dans la demeure qu'il y possédait, comme cela lui arriva souvent dans la suite? Nous n'en savons rien.

Le 5 février, Bosquet passe à Montpeyroux, le 6 à Saint-Saturnin, à Jonquières et à Sainte-Brigitte. Après quelques jours de repos nécessité par les exigences d'une santé chancelante, le 12 du même mois, il reparaît à Saint-Guiraud, et le 15, à Saint-Jean de Fos. Dans cette dernière paroisse, il trouve la question financière quelque peu compliquée. Douze décimateurs exigents s'obstinent à y prélever la dîme. Le 16, il est à Saint-André, le 18 à Arboras, le 19 à Camboux.

Durant le mois de mars et d'avril, François Bosquet arrête ces courses apostoliques. C'est le carême, il se doit à sa ville épiscopale.

Avec les premiers jours du mois de mai, le bon Pasteur reprend son bâton de voyageur. Le 10, il passe à Salelles et à Saint-Fréchoux; le 11 et le 12 à Saint-Jean de la Blaquière; le 14 à Notre-Dame de la Garrigue; le 18 à Clermont. Cette ville est importante, les maisons religieuses y

sont établies en grand nombre, on y trouve les Recollets, les Jacobins, les Ermites du Peirou, les Bénédictins de Gorjan et les Pénitents. L'église paroissiale compte beaucoup d'autels et possède plusieurs chapellenies. Il faut au prélat trois jours pour tout examiner.

Le 26, François Bosquet finissait la première partie de ses tournées pastorales par Octon, après être passé le 23 à Salasc. D'autres devoirs plus graves et plus impérieux venaient solliciter son activité intelligente. Nous voulons parler de la tenue des États Généraux à Montpellier.

Cette imposante assemblée ouvrit ses séances le 1er juin. Bosquet fut désigné par ses pairs pour présider une double délégation chargée d'apporter le témoignage des respects des représentants de la province aux délégués du Pouvoir royal. Le dimanche 6 juin, il célébrait la messe du Saint-Esprit ; dix jours après, il se rendait à Aix, comme mandataire des États, pour traiter une question de sérieuse importance.

Ce voyage faillit lui coûter cher. Il rentra à Montpellier brisé par la fièvre. Il s'alita. Vers la fin du mois d'août seulement, il put reprendre le chemin de Lodève. Les forces étant revenues, il voulut revenir aux États, où l'on réclamait sa présence pour les dernières dispositions à prendre. Il dut regagner sa ville épiscopale après un arrêt forcé à Saint-André de Sangonis. Il était encore dans cette ville, le 1er octobre.

En mai 1650, l'évêque visite Soubès, Pouzols, Puech d'Aubaignes et la Coste. Le 30 juin il reprend sa tournée. Le 1er juillet il traverse Roubignac, Celles et Notre-Dame des Clams, Lauzières et Mérifons ; le 2, Liausson ; le 3, Saint-Martin des Combes, la Valette et Villecun ; le 4, Lauroux ; le 5, les Plans et Fozières ; le 8, Saint-Martin ; le 10, Saint-Étienne de Gourgas.

Il lui restait encore à parcourir une des parties les plus difficiles de son diocèse, ce que nous appelons le Larzac. Ce n'est qu'en 1652, qu'il entreprend cette dernière étape. Le 23 juin, il visite Pégairolles ; le 24, Sorbs ; le 25, le

Cros; le 26, Saint-Michel; le 27, la Vacquerie et Saint-Martin de Castries; le 27, Saint-Pierre de la Fage; le 29, Saint-Maurice, Madières et le Coulet; le 30, Navacelle. Le 2 juillet, il est aux Rives et le 3 à Saint-Félix de Lhéras.

Le lecteur attentif aura remarqué sans peine que nous avons passé sous silence, le Caylar, Saint-Michel, Lodève et quelques autres églises. La faute en est au manuscrit que nous venons d'analyser. Plusieurs feuillets ont été arrachés, on n'en retrouve plus trace.

Nous devons faire observer aussi que les Visites ne portent pas de signature, mais aucun doute n'est possible s'il s'agit d'en dire l'auteur. Elles appartiennent bien certainement à François Bosquet. Voici comment Mgr Henry juge cette tournée de l'évêque de Lodève (1) :

« De bien tristes surprises attendaient François Bos-
« quet. Ici et là, quelques pans de mur calcinés marquaient
« seuls la place occupée jàdis par d'antiques églises. De
« modestes granges, hâtivement appropriées au besoin du
« Culte, des constructions sans caractère et restées ina-
« chevées remplaçaient maintenant ces sanctuaires véné-
« rés des premiers âges. C'était tout ce qu'on peut imaginer
« de plus navrant. »

3° VISITE DE ROGER DE HARLAY (1)

A l'exemple de ses prédécesseurs, Roger de Harlay commença ses Visites pastorales par les paroisses limitrophes du diocèse de Béziers. Le jeudi 8 mai 1659, il est à Canet; le 10, à Brignac et à Fouscays; le 11, à Nébian; le 12, à Ceyras; le 18, à Clermont; le 23, à Mourèze; le

(1) Roger de Harlay fut nommé à l'évêché de Lodève en juin 1657, il mourut le 14 mars 1669, à l'âge de 53 ans.

24, à Salasc et à Mérifons. Le 27, il revient sur Liausson et Celles; le 28, il visite Octon; le 29, Lauzières et Clams; le 30, La Coste.

Le 1er juin, il célèbre en grande pompe la fête de la Pentecôte à Saint-André, pour visiter ensuite Saint-Saturnin, Jonquières, Sainte-Brigitte et Camboux.

Le 8 du même mois, reçu au château de Montpeyroux, il ordonne un diacre dans l'église de cette paroisse. Le lendemain il inspecte Arboras; le 10 et le 11, Saint-Jean de Fos et Notre-Dame de la Garrigue. Le 13, il est à Saint-Félix de Lodez, et le 14, à Saint-Guiraud.

Ces premières courses faites sans interruption étaient fatigantes, les fortes chaleurs qui venaient leur donnaient un plus grand mérite. L'évêque crut bon de les suspendre momentanément. Il les reprit après la fête de l'Assomption. Le 16 août, il partait de Lodève pour aller coucher aux Rives; le 18 et les jours qui suivirent, il visitait les communautés du plateau du Larzac : Le Caylar (18), Le Cros (19), Saint-Michel (20), Sorbs (21), Saint-Maurice (22), Navacelle (22), Le Coulet (23), Saint-Martin de Castries (23), La Vaquerie (24), Saint-Pierre de la Fage (25), Saint-Félix de l'Héras (26).

Vers la fin septembre, il s'applique à connaitre les environs de Lodève. Le 22, il est à Lavalette et à Saint-Martin des Combes; le 5 octobre, il passe à Lauroux, et le 7, au Puech d'Aubaigne, à Villecun et à Olmet. Le lendemain il visite les Plans, et le 10, Soumont.

Le froid qui arrive l'oblige à précipiter sa course. Le 12, il parcourt Saint-Jean de la Blaquière; le 13, Salelles et Saint-Fréchoux; le 14, Usclas; le 15, les Salces; le 16, Loiras et le Bosc; le 17, St-Martin d'Usceyrolles. Il prend quelques heures de repos dans sa ville épiscopale, le 18; mais le soir, il part pour Pégayrolles; le 20, il est à Soubès; le 21, à Saint-Étienne de Gourgas; le 22, à Notre-Dame de Parlatges; le 23, à Fozières; le 24, à Poujols; le 25, à Saint-Martin des Combes. Les derniers jours d'octobre sont employés à visiter les paroisses de Lodève, et, en la

fête de la Toussaint, Mgr de Harlay clôture solennellement la tournée de son diocèse. Il est triomphant comme l'ouvrier qui considère son travail achevé.

Le manuscrit des visites de Roger du Harlay est en très bon état. Il contient 277 pages de grand format. L'écriture présente une élégance rare.

Il est tout entier de la main de Denis Chevalier, secrétaire de l'évêque. Chaque visite est signée du nom de Roger de Harlay.

C'est le seul document qui mentionne les églises de la ville épiscopale, mais il le fait avec des détails qui offrent un réel intérêt.

4° VISITES DE GEORGES DE SOUILLAC (1)

Les archives départementales possèdent deux cahiers de visites de Georges de Souillac. Le premier commence le 10 octobre 1734; le second, le 9 octobre 1740. Dans ces deux documents nous trouvons la même marche et presque les mêmes conclusions. Nous nous contenterons d'analyser le premier qui est le plus complet.

Le 10 octobre 1734, l'évêque de Lodève arrive à Canet, puis visite successivement Brignac (10), Fouscays, Nébian (11), Liausson, Mourèze et la manufacture de Villeneuvette (12). C'est la première fois que nous trouvons cette église mentionnée dans les visites pastorales, elle est ici désignée sous le nom de chapelle. Elle avait un prêtre pour la desservir mais dépendait de Mourèze, centre paroissial. Elle comptait à Pâques 200 communions.

Le 13, Georges de Souillac est à Clermont; le 16, à La

(1) Georges de Souillac fut sacré évêque dans la cathédrale d'Agde, le 18 janvier 1733; il mourut le 14 février 1750.

Coste; le 17, à Ceyras; le 18, à Saint-André et à Camboux; le 19, à Notre-Dame de la Garrigue; le 20, à Montpeyroux.

Ce jour-là, il autorise François Fajon, curé de la dite paroisse, à quitter le bourg du Barry pour résider à celui de l'Adisse, avec permission de célébrer la messe dans la chapelle des Pénitents blancs. Sans peut-être en avoir conscience, l'évêque créait une nouvelle paroisse et posait les premiers éléments d'un litige qui dure encore.

Le 23, il visitait Saint-Jean de Fos; le 24, Saint-Saturnin et Arboras; le 25, Jonquières, Saint-Guiraud, Saint-Félix; le 26, Salelles, Saint-Fréchoux et Octon; le 27, Lauzières, Salase et Mérifons; le 28, Celles; le 29, Les Plans. Le prélat finit cette première partie de sa tournée par la visite de l'abbaye de Gorjan.

Plus d'une année se passe. Au mois d'août 1735, Georges de Souillac, fait l'ascension du Larzac. Le 24, il passe aux Rives; le 25, à Saint-Félix de l'Héras; le 26, au Caylar; le 27, au Cros et à Sorbs; le 29, à Saint-Michel, à Saint-Pierre de la Fage et à la Vaquerie; le 30 à Saint-Maurice; le 31, à Madières; le 1er septembre, au Coulet et à Navacelle; le 2, à Soubès et à Poujols; le 3, à Saint-Étienne de Gourgas et à Fozières.

On observera que le cahier ne dit rien de la petite communauté de Pech d'Aubaigne parce que probablement, à cette époque, elle n'avait plus le titre de paroisse.

Après quelques jours de repos, l'évêque reprend sa course rapide. Le 11 octobre, il visite Parlatges et Saint-Martin de Castries; le 14, Saint-Martin d'Usceyrolles, Loiras et Saint-Jean de la Blaquière; le 15, les Salces et Usclas; le 16, Soumont; le 17, Olmet et Villecun; le 18, Lauroux, Saint-Martin des Combes et la Valette.

Pégayrolles termine la série des paroisses visitées.

Le livre des visites pastorales de Georges de Souillac est un simple questionnaire imprimé, à formules identiques pour chaque paroisse. Les réponses sont très claires et souvent fort détaillées. Nous en donnons plus bas un modèle qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

CHAPITRE IV

Quelques visites

Pour mieux saisir l'importance des visites pastorales de l'ancien diocèse de Lodève, il nous paraît utile de citer quelques pages de ces précieux documents. Les premières que nous allons donner appartiennent au XVIIe siècle, les autres au XVIIIe. Ainsi on comprendra plus facilement avec quel soin elles furent rédigées et le parti qu'on peut en tirer pour l'histoire de notre région.

I. VISITE DE LA PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS

Nous, Roger de Harlay, évêque de Lodève, désirant, comme il est porté par les Saints-Canons et décrets des Conciles, visiter toutes les paroisses de notre diocèse, pour connaître le besoin des âmes qui nous sont commises et y pourvoir avec la diligence qui nous sera possible, avons fait connaître à tous les ecclésiastiques de notre diocèse qu'ils eussent à se bien disposer pour demander à Dieu la grâce qui nous est nécessaire pour nous bien acquitter d'une action si importante, et pour cet effet, nous sommes parti de notre ville de Lodève accompagné de M. Aubert de Guilleminet, archidiacre, chanoine en notre église cathédrale, notre vicaire général, le Révérend Père Gos, docte-

maire, de notre procureur fiscal, et de notre aumônier et secrétaire.

Samedi, dernier jour du mois de mai 1659, nous sommes arrivé à Saint-André.

Ayant été reçu par M. Étienne Léotard, prêtre, vicaire perpétuel, nous sommes entré dans l'église, où, ayant lu l'oraison de saint André, nous avons donné la bénédiction solennelle.

Après avoir dit les raisons de notre visite, nous nous sommes disposé à célébrer la Sainte Messe, à la fin de laquelle nous avons donné la communion au peuple et après notre action de grâces nous avons fait l'absoute des morts dans l'église. Nous avons donné la confirmation, après laquelle nous avons visité le Saint-Sacrement, qui repose dans un ciboire d'étain, qui est dans un tabernacle non doublé et donné la bénédiction avec le Saint-Sacrement. Nous avons trouvé sur le grand autel une bonne pierre sacrée, couverte de trois nappes, un devant d'autel de droguet à fleurs avec un pavillon de même, un *te igitur*, deux coussins usés, un grand tableau, peint à l'huile, représentant Jésus en croix, la sainte Vierge et Marie-Magdeleine, garni d'un cadre de bois de noyer, quatre chandeliers de laiton.

Il n'y a point de fonts baptismaux. Dans la sacristie qui est proche le grand autel, du côté de l'épître, nous avons trouvé des crémières d'étain en bon état, un calice d'argent, un encensoir de laiton qui sont dans une petite garderobe, une chasuble avec deux dalmatiques, un pluvial garnis de leurs étoles et manipules, le tout de droguet rouge, autre chasuble de droguet blanc avec chasuble et manipule garnis d'une croix d'or faux, autre chasuble de camelot ondé rouge, autre chasuble étole, manipule et voile de camelot noir et dais de droguet pour porter le Saint-Sacrement, trois corporaux, cinq purificatoires, un voile de taffetas de la Chine, deux bonnes aubes avec les amicts et cordons, une nappe de communion, une grande croix de laiton pour les processions, un missel vieux et un neuf, un rituel, un antiphonaire et un livre pour chanter la messe.

Dans le presbytère, du côté de l'épître, il y a un autel du Saint-Rosaire sur lequel il y a une pierre sacrée couverte de trois nappes, un devant d'autel de tapisserie, deux chandeliers de laiton, un grand tableau représentant Notre-Dame du Rosaire. Les confrères font dire la messe au dit autel toutes les fêtes de Notre-Dame.

Du côté de l'Évangile il y a une chapelle fondée en l'honneur de Saint-Antoine dont est titulaire Maître Serre, dont l'autel est tout nu et n'y ayant qu'un tableau sans cadre qui représente saint Antoine. Le revenu de la dite chapelle consiste en un Cazal, champ, bois et olivette, le tout désigné au compoix du dit lieu de Saint-André. Le titulaire d'icelle est obligé de dire ou faire dire deux messes chaque semaine, savoir le lundi et le vendredi.

Au dit Saint-André

Le premier jour de juin 1659, fête de la Pentecôte, continuant notre visite au susdit lieu nous avons dit la Messe *in pontificalibus* et les Vêpres, et ayant donné la confirmation nous avons visité la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Consolation faite par Me Pons Reynaud, prêtre du dit lieu, à la charge de faire tous les ans un cantage. Le titulaire d'icelle est maître Jérôme Cabanon, prêtre-vicaire de Camboux. La dite chapelle est à la nomination des consuls.

Autre chapelle de la Trinité possédée par Me Jacques Favier, prêtre, qui est obligé de faire dire une messe chaque mois. Le revenu consiste en une olivette, champ et vigne désignés dans le compoix.

Il y a une œuvre qui a une pièce de terre donnée par Adrien Vilar, plus une autre pièce et un certain droit de pressoir. Il y a une vigne de 4 cétérées de terre, l'ouvrier se nomme Guillaume Boyer.

Jean Reffrégé, maître d'école, s'étant battu en duel pour la seconde fois, a été par nous interdit de l'entrée de

l'église jusqu'à ce qu'il ait accompli la pénitence que nous lui avons donnée.

Il y a 5 bassins : du Saint-Sacrement, du Rosaire, des Ames, de l'Œuvre et des pauvres.

Le vicaire n'a point de registre. Il nous dit que Maître Jacques Favier les avait.

L'église n'est point pavée.

Il y a 800 communiants, 250 maisons catholiques, et 35 huguenotes ou environ.

Il y a une confrérie du Saint-Sacrement à laquelle appartient certaine maison, vigne et olivette.

La seigneurie haute, moyenne et basse nous appartient.

Le prieuré est annexé à notre mense épiscopale.

Le vicaire est obligé de dire les dimanches et fêtes une messe grande et faire dire une messe matinière.

Les consuls se font le 25 d'avril avec notre permission, que nous en donnons par écrit, pour l'expédition de laquelle on donne 3 livres à notre secrétaire.

Il y a deux cloches dans le clocher.

A l'Hôpital

Il y a une maison sise au faubourg qui consiste en deux membres dont l'un est voûté, plus un autre cazal valant environ de vingt écus. Il y a une olivette louée par Pierre Vilar Viel, qui appartient au dit hôpital.

Le Cimetière est hors les murs et joignait celui des huguenots sans être séparé ni muré.

Il n'y a point de maison claustrale.

Sainte-Brigitte est une chapelle dans le terroir de Saint-André annexe de la paroisse.

Roger, É. de Lodève ; Chevalier, secrét.

A la requête de notre promoteur,

Nous avons ordonné de faire dorer le dedans du calice, de la patène, de faire doubler le dedans du tabernacle de

quelque étoffe de soie, de faire faire un ciboire d'argent doré par dedans, de faire laver le tableau du grand autel, d'agrandir le garde-robe de la sacristie, d'accommoder le pavillon du tabernacle, de couper le pluvial pour en faire un pavillon, d'acheter un coffre pour tenir les ornements, de faire relier le missel.

Que l'on ne dira point la messe à la chapelle de Saint-Antoine jusqu'à ce qu'elle ait été ornée, et, pour cet effet, les consuls feront saisir les revenus d'icelle pour être employés aux réparations.

Que l'ouvrier qui est à présent en charge fera rendre compte à ceux qui l'ont précédé, en présence du vicaire, de mes officiers et des consuls. L'un chacun desdits ouvriers donnera un rôle de ceux qui ont été enterrés en l'église pendant son année.

Qu'on fera faire des fonts baptismaux, un confessionnal, paver, couvrir et vitrer l'église.

L'on fera faire une porte au presbytère.

Que le vicaire fera le catéchisme tous les dimanches et fêtes, à l'heure la plus commode. Qu'il tiendra deux prêtres avec lui, comme il est obligé de tout temps, pour dire deux messes à Saint-André et une à Sainte-Brigitte, et qu'il chantera la grande avec diacre et sous-diacre ; et, pour cet effet, nous permettons de faire saisir son revenu si dans huit jours il n'a ses deux prêtres.

Que le cimetière joignant celui des huguenots sera clos de murailles, et que l'on commencera par la séparation d'avec lesdits huguenots.

Que les habitants logeront le vicaire.

Que les blasphémateurs payeront 5 sols chaque fois à l'œuvre et 2 sols aux dénonciateurs.

Que les terres de l'œuvre qui ont été engagées pour quelques années demeureront audit œuvre, le temps de l'engagement étant expiré.

Que l'ouvrier se chargera des ornements.

Aux Pénitents Blancs
Le deuxième jour de juin

Ayant été reçu par Me Abréjal, prêtre, leur chapelain, accompagné de tous les pénitents, nous sommes entrés dans la chapelle, et, ayant dit les prières accoutumées, nous avons procédé à la visite et trouvé sur l'autel une bonne pierre sacrée couverte de trois nappes, un devant d'autel de Vesoul, un crucifix de bois noir, deux coussins, quatre chandeliers, deux de cuivre et deux de bois, un grand tableau représentant la descente du Saint-Esprit, aux côtés duquel il y en a un grand et un petit représentant Notre-Dame.

Dans la sacristie, nous avons trouvé un calice de laiton ouvragé dont la coupe et la patène sont d'argent doré, un missel, un *te igitur* avec l'évangile de Saint-Jean, deux triangles garnis de deux lampes servant pour l'exposition du Saint-Sacrement, une chasuble avec l'étole, le manipule et le voile de camelot à fleurs, une bonne aube, une nappe de communion, une bourse garnie de deux corporaux, et quatre purificatoires.

Sur la porte, il y a une tribune où chantent les confrères, sur laquelle nous avons trouvé une grande croix de bois pour les processions et un livre pour chanter.

La chapelle n'est pas pavée.

A la requête de notre promoteur,

Nous avons ordonné de faire accommoder le calice et paver l'église.

Roger, évêque de Lodève.

II. **Visite de la paroisse de Soubès**

(24 MARS 1740)

L'an mil sept cent quarante, et le vingt-quatrième jour du mois de mars, avant midi, Nous, Jean-Georges de Souillac, par la permission divine, par la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque et comte de Lodève, comte de Montbrun, conseiller du roi en tous ses conseils, continuant les visites de notre diocèse, nous nous sommes transporté dans la paroisse de Soubès, notre diocèse, pour y faire notre visite épiscopale, tant pour le spirituel que pour le temporel, accompagné de notre grand vicaire, de M. l'archidiacre, de M. le précenseur de notre cathédrale, de M. de Montauriol, de notre promoteur et de notre secrétaire, où, étant arrivés, avons été reçu à la porte de l'église de la Madeleine de la présente paroisse, par Jean Lautier, prêtre du diocèse de Béziers, curé de la dite paroisse, et conduits processionnellement en l'église paroissiale de Soubès, où, après les prières ordinaires, avons exposé les motifs de notre visite et fait une exhortation aux paroissiens ; ensuite, nous avons fait les prières pour les morts et donné la bénédiction du Saint-Sacrement, le tout suivant l'ordre et les cérémonies marquées dans le nouveau rituel de notre diocèse. Nous nous sommes fait représenter l'état de l'église et de la paroisse par ledit Lautier, curé. Après quoi, nous avons donné la bénédiction épiscopale et accordé les indulgences ordinaires aux paroissiens ; puis, en procédant à notre dite visite, suivant l'ordre et les cérémonies marquées dans le rituel, avons trouvé :

Ciboire : Il y en a un d'argent doré en dedans ; le ciboire ne ferme pas bien.

Soleil : Il y en a un de vermeil qui se monte par le pied dudit ciboire.

Porte-Dieu : Il y en a un d'argent doré en dedans.

Tabernacle de bois peint, doré en plusieurs endroits, assez en état ; le dedans du tabernacle est aussi en état.

Maître-autel, de bois, en sculpture, fort beau ; il y a un tableau enchâssé dans un cadre de bois, représentant un Christ et la Madeleine aux pieds du Christ.

Lampe de laiton: En état.

Reliques, les titres et approbations : Néant.

Fonts baptismaux : En état.

Vases pour mettre les eaux : Il y en a un de cuivre avec son couvercle.

Saint-Chrème et huile des catéchumènes: Il y a des crémières d'étain, contenant trois petites boites pour tenir le Saint-Chrème, l'huile des catéchumènes et des infirmes.

Registres des baptêmes, mariages et sépultures : Néant.

Chapelles et autels : Il n'y a qu'une chapelle, qui est du côté de l'épitre, sous l'invocation de Notre-Dame-du-Rosaire.

Images : Néant.

Confréries : Celle du Saint-Sacrement, celle du Rosaire et celle de Saint-Roch.

Confessionnaux : Il y en a un.

Chaire du prédicateur : Il y en a une de pierre, sans ciel et sans porte.

Eglise : Voûtée, mal crépie, le pavé tout en désordre ; celui du sanctuaire, de même. La nef est sans vitres et le sanctuaire de même. L'église étant trop petite, on fera une chapelle, côté de l'Evangile, semblable à celle qui est du côté de l'épitre.

Bancs de l'église : Il y en a cinq : celui de M. de Soubès, celui de M. de Lugars, des consuls, des officiers de justice et celui de ceux qui lèvent.

Balustre de bois fort usé ; il y manque une porte.

Sacristie : Il y en a une très petite, qui n'a pas plus de vingt pans carrés; elle a besoin de crépir, et la porte de ladite sacristie est trop basse.

Ornements, chasubles, dalmatiques, pluviaux, parements d'autel, bourses.

Voiles de calice, écharpe, etc. : Une chasuble de ligature complète assez bonne, une de camelot noir complète hors d'usage, une de camelot dont le voile est hors d'usage, et dont le devant a besoin de rapiécer, une de moire hors d'usage, une verte de faille demi-usée, une d'un tissu de faille blanc et rouge demi-usée, une de damas rouge presque demi-usée, et un autre hors d'usage.

Linges, nappes d'autel, nappes de communion, essuie-mains, aubes, amicts.

Ceintures, surplis, pales, purificatoires, corporaux, etc : Le même linge que nous trouvâmes, lors de notre première visite, lequel est déjà fort usé, et a besoin d'être renouvelé.

Calices et patènes : Il y en a deux avec leurs patènes en état.

Missels et autres livres d'église, comme graduel, antiphonaire, rituel ; les ordonnances du diocèse, l'avis aux confesseurs, la feuille des cas réservés : Deux grands missels, qui ont besoin d'être reliés, un graduel et un antiphonaire demi-usés.

Autres meubles d'église, croix, chandeliers, encensoirs, navette, bassins, burettes, autres vaisseaux, bénitiers, aspersoir, vase pour purifier les doigts après avoir donné la communion hors le temps de la messe, bannière, ce qui est nécessaire quand on porte le Saint-Sacrement aux malades : Une croix de laiton, pour les processions, qui est hors d'état de servir, quatre chandeliers de laiton pour l'autel ; il en faut encore deux ; une croix de laiton pour l'autel en état ; un encensoir de laiton avec la navette en état, il appartient à la Confrérie du Saint-Sacrement ; celui qui appartient à l'église est hors d'usage.

Si on prêche l'Avent et le Carême ? Qui a été le dernier prédicateur, et comment il s'est comporté ? On prêche seulement la quinzaine, pendant le Carême.

Service divin : Se fait les dimanches et fêtes.

Si, pendant qu'on célèbre, les cabaretiers donnent du vin ?

Si, les dimanches et les fêtes, on tient les foires ou les marchés, contre les ordonnances de nos rois ? Les cabarets ne sont pas fréquentés pendant les offices.

Si, tous les dimanches, on fait l'aspersion ? Si on donne le pain bénit et s'il arrive des contestations sur cela ? La même contestation au sujet du pain bénit subsiste encore entre le seigneur et le curé.

Quel ordre on garde pour les processions ? L'ordre prescrit par le rituel romain.

Les patrons titulaires de la paroisse : Saint-Corneille et Saint-Cyprien. Les fonctions de la paroisse et le service se font depuis un temps infini dans l'église située dans les murs du lieu ; ladite église est sous l'invocation de la Madeleine.

Si on célèbre le dédicace, et quel jour ? Néant.

Exposition du Saint-Sacrement : Le troisième dimanche de chaque mois et le jour de la fête du Rosaire.

Offices et fêtes propres : Il n'y a d'autres offices et fêtes propres que ceux du patron titulaire.

Table des obits et fondations : Il y a deux obits : l'un pour le père Avignan, de l'ordre des frères prêcheurs, fondé par la communauté, le 12 mars; elle donne 15 francs; et l'autre fondé par ladite communauté, la veille de l'Ascension. Il y a trente sols pour cela.

Représentation pour l'absoute des morts : Néant.

Bière commune pour les pauvres : Il y en a une en état.

Coffres fermant à plusieurs serrures, pour y mettre les titres, comptes et autres papiers et argent de l'église, comme aussi les anciens registres des mariages, baptêmes et sépultures : Néant.

Inventaire des titres et papiers qui concernent les biens et revenus appartenant à la fabrique : Néant.

Réparations : Il faut faire crépir et blanchir l'église et le sanctuaire, paver ladite église et le sanctuaire, faire une chapelle du côté de l'Evangile, semblable à celle qui est du côté de l'épitre ; couper le rocher, qui est à côté du pilier pour y faire trois marches.

Clochers : Il y a deux clochers : l'un à Saint-Cyprien et l'autre à la Madeleine, tous les deux en assez bon état.

Cloches : Trois cloches assez grandes : deux à St-Cyprien et l'autre à la Madeleine ; toutes en état.

Cimetière : En état.

S'il y a une place pour les enfants morts sans baptême : Il y en a une dans l'enclos du cimetière.

Maison presbytérale : En entrant, une cuisine et une chambre ; au-dessus, une chambre et un grenier, au bas de la maison, une petite chambre, un endroit pour tenir le bois, et au fond une écurie et une cave : le tout assez en état.

Vicaire : Il y en a un.

Nombre des communiants : Environ quatre cent vingt.

Les seigneurs de la paroisse : M. de Peyrotes et M. de Lugars.

Maître et et maîtresse d'école : Il y a un régent et une régente dont on est fort content.

Sages-femmes : Il y en a deux, qu'on nous dit bien instruites.

Comptes des marguilliers : Ils ne nous ont pas été présentés.

Revenus de la Fabrique : Environ huit cetiers blé, froment ou mouture.

Dettes actives de la fabrique : Il est dû considérablement à la fabrique.

Bénéfices, s'il y en a dans la paroisse : Il n'y a que le prieuré de la paroisse.

Noms des titulaires: Dom Antoine, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Benoît; prieur de Soubès.

Chapelles publiques hors de l'église : L'église de Saint-Cyprien, l'ancienne paroisse, est un peu éloignée du lieu ; elle est interdite depuis la première visite, et depuis lors on y a fait les réparations nécessaires à la nef ; il n'y a que le chœur qui n'est pas repavé et qui a besoin d'être refait d'un bout à l'autre. Il y a encore une autre chapelle à l'entrée du village, sous l'invocation de Saint-Roch, où l'on dit la messe plusieurs fois par semaine ; ladite chapelle en état.

S'il y a permission de Nous d'y dire la messe ? M. de... donna la permission de célébrer dans ladite chapelle de Saint-Roch.

A quelle heure, les dimanches et fêtes, il dit la sainte messe ? Il la dit conformément aux ordonnances du diocèse.

S'il renouvelle les hosties tous les quinze jours ? Il le fait.

S'il confesse les jours de dimanche et de fête, et si, pour cela, il se rend de bonne heure à l'église ? Quand il est appelé.

Sil dit les vêpres régulièrement tous les dimanches et fêtes, et à quelle heure ? Il les dit à deux heures.

S'il fait le cathéchisme tous les dimanches et fêtes, et à quelle heure ? Il le fait régulièrement.

Quelle est la pratique pour la rétribution des messes, mariages et mortuaires ? Il prend cinq sols pour les messes, trente sols pour les mariages et rien pour le reste.

S'il a dans la maison quelque personne du sexe, de quel âge ? Il a sa tante avec lui.

S'il dit les messes portées par notre Association ?

S'il répète tous les mois, au prône, ce qu'il faut observer pour baptiser, en cas de péril de mort ? Il le fait.

Ensuite de quoi, Nous avons fait le catéchisme aux enfants que nous avons trouvés assez bien instruits. Et nous avons interrogé en secret le sieur curé sur les choses qui regardent son ministère, et, après lui avoir demandé son âge, le lieu de sa naissance, fait représenter ses lettres de tonsure, quatre-mineurs, sous-diaconat, diaconat, prêtrise, demandé où il a fait son séminaire, pendant quel temps, quel emploi il a eu depuis jusqu'au temps qu'il est entré en possession de sa cure.

De quoi et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, le jour, an et lieu susdits.

Sur lequel présent procès-verbal de visite, nous avons ordonné et ordonnons comme s'ensuit :

1° Que le ciboire demeurera interdit jusqu'à ce qu'on ait fait raccommoder le couvert du ciboire d'une manière solide.

qu'on fera faire un pied d'argent au soleil et qu'on remplacera le cristal dudit soleil, qui est cassé, par un nouveau ; 2° qu'on renouvellera le marche-pied du maître-autel et le cadre du devant d'autel ; 3° qu'on fera crépir et blanchir la voûte et les murailles de la nef de l'église et du chœur, paver de nouveau la nef et le chœur, de manière que le pavé soit bien uni partout ; vitrer les fenêtres, tant celles de la nef que du chœur ; couper le rocher qui est entre le pilier et la chapelle du Rosaire, et qu'on y fera trois ou quatre marches ; 4° qu'on mettra à plain-pied de l'église le terrain qui est depuis la porte d'entrée jusqu'au bout de l'escalier ; qu'on fera faire l'escalier en dehors de la porte d'entrée, laquelle porte sera refaite d'une hauteur et largeur convenables ; 5° que l'église se trouvant trop petite, on l'agrandira, et que, pour cet effet, on fera faire du côté de l'Evangile une chapelle semblable à celle qui est du côté de l'épître ; 6° que ladite église demeurera interdite si, dans le délai de quatre mois à partir du 29e du présent mois, on n'a pas fait les réparations et augmentations marquées par notre présente ordonnance ; 7° qu'on renouvellera le balustre qui sépare le chœur de la nef de l'église et qu'on fera crépir et blanchir le dedans de la sacristie ; 8° qu'on renouvelera le devant de la chasuble de damas rouge ; qu'on fera refaire quatre chasubles de camelot blanc, rouge, violet et noir, et que toutes les chasubles que nous avons trouvées à notre visite demeureront à l'exception de celles de ligature de camelot vert et de celle qui est d'un tissu de faille blanc et rouge ; qu'on fera faire aussi une chasuble complète d'une étoffe de faille de toutes couleurs pour les grandes fêtes, un pluvial, un devant d'autel de la même étoffe et quatre devants d'autel de camelot blanc, rouge, violet et noir, ceux qui y sont ayant été interdits lors de la première visite ; 9° qu'on fera faire deux grandes nappes de toile pour l'autel, deux de grosse toile pour mettre sous les autres, deux aubes, trois cordons, trois amicts, trois corporaux et deux douzaines de purificatoires ; 10° qu'on fera relier incessamment les deux missels ou bien qu'on en achètera un autre, et qu'on achètera aussi un psautier et un rituel ;

11° qu'on renouvellera la croix pour les processions, déclarant celle qui y est interdite si, dans le délai d'un mois à partir de la date de notre présente ordonnance, on n'en a pas fait une nouvelle, et qu'on fera faire incessamment deux chandeliers de laiton pour l'autel, un encensoir de la même matière avec la navette ; 12° qu'on fera faire une représentation pour l'absoute des morts. Enfin, nous confirmons notre précédente ordonnance de visite du deuxième septembre mil sept cent trente-cinq, et voulons qu'elle porte à son plein et entier effet. Nous renouvellons aussi l'interdit que nous fîmes de l'église de Saint-Cyprien, jusqu'à ce qu'on ait refait le chœur d'un bout à l'autre, tableau du maître-autel, des vitres, et qu'on ait décoré ledit autel d'une manière décente.

B. — A l'effet de quoi et de tout ce que dessus contenu en notre présente ordonnance, nous enjoignons au sieur curé de la publier au prône de la messe paroissiale et de tenir la main à l'exécution d'icelle.

Donné audit lieu de Soubès les jours et an susdits.

CHAPITRE V

LE DIOCÈSE. LES PAROISSES

Il est temps de tirer des visites pastorales des évêques de Lodève les enseignements principaux qu'elles renferment.

Remarquons tout d'abord que l'ancien diocèse de Lodève, pendant les deux siècles qui nous occupent, garde fidèlement ses anciennes limites. Il reste borné au nord par le diocèse d'Alais, au nord-ouest par celui de Vabres, au sud et à l'ouest par celui de Béziers, à l'est par celui de Montpellier.

Il n'avait donc pas tout à fait l'étendue de l'arrondissement actuel et était, après celui d'Agde, un des plus petits du Languedoc. Aussi le besoin ne s'était pas imposé de le diviser en archiprêtrés, comme la chose avait eu lieu pour Béziers et Montpellier. L'évêque concentrait en lui toute puissance et toute responsabilité.

M. le chanoine Saurel, dans son *Histoire religieuse du département de l'Hérault* (1), dit que le diocèse de Lodève comprenait 53 paroisses, faisant 50 communautés. C'est une erreur. L'étude comparée des divers documents que nous avons analysés plus haut nous autorise à affirmer qu'il y avait dans cet ancien diocèse 58 paroisses, dont voici les noms ;

1° Canet ; 2° Brignac ; 3° Fouscays ; 4° Nébian ; 5° Mourèze ; 6° Liausson ; 7° Ceyras ; 8° Saint-André ; 9° Montpeyroux ; 10° Saint-Saturnin ; 11° Saint-Guiraud ; 12° St-

(1) Tome I, p. 144.

Félix-de-Lodez ; 13° Saint-Fréchoux ; 14° Octon ; 15° Salase ; 16° Mérifons ; 17° Celles ; 18° Le Puech ; 19° Le Cros ; 20° Sorbs ; 21° Saint-Michel ; 22° La Vaquerie ; 23° Saint-Maurice ; 24° Madières ; 25° Le Coulet ; 26° Gourgas (Saint-Etienne) ; 27° Usclas ; 28° Villecun ; 29° Saint-Martin-des-Combes ; 30° La Valette ; 31° Pégairolles ; 32° Saint-Fulcran-de-Lodève ; 33° Saint-Pierre-de-Lodève ; 34° Navacelle ; 35° Clermont ; 36° Parlatges ; 37° Fozières ; 38° Lauroux ; 39° Lauzières ; 40° La Coste ; 41° Camboux ; 42° Saint-Jean-de-Fos ; 43° La Garrigue ; 44° Le Caylar ; 45° Saint-Martin-de-Castries ; 46° Saint-Pierre-de-la-Fage ; 47° Saint-Félix-de-l'Héras ; 48° Saint-Martin-des-Combes ; 49° Aubaigne ; 50° Olmet ; 51° Les Plans ; 52° Soumont ; 53° Salelles ; 54° St-Jean-de-la-Blaquière ; 55° Les Salces ; 56° Loiras ; 57° St-Martin-d'Urceyrolles ; 58° Soubès.

Nous ne comprenons pas dans cette nomenclature Saint-Vincent-de-la-Goutte, qui avait déjà perdu son titre paroissial au XVII° siècle, ni Saint-Guilhem-du-Désert, dont l'existence se confondit longtemps avec celle du monastère, comme il sera dit bientôt (1).

Avant la Révolution, le diocèse de Lodève comprenait deux sortes de paroisses : les prieurés-cures soumis à l'entière juridiction des évêques, et les prieurés-cures placés sous la protection des prieurs primitifs.

Les premiers étaient desservis par les prêtres que l'évêque désignait directement, de concert avec ses vicaires généraux. Les titulaires prenaient le nom de prieurs et ne relevaient que de l'évêché, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Les seconds avaient une manière d'être plus compliquée. Ils vivaient sous le patronage de quelque abbaye ou de personnages marquants qui prenaient le titre de « *prieurs primitifs* ». Les prêtres désignés pour les desservir s'appelaient

(1) M. Saurel cite Brénas et Malavielle comme paroisses du diocèse de Lodève. C'est une double inexactitude. Brénas relevait des évêques de Béziers, et Malavielle ne figure dans aucune visite pastorale.

« *Vicaires perpétuels* ». Leur nomination se faisait sur la présentation des prieurs primitifs par l'évêque du lieu. Ils recevaient bien de l'autorité diocésaine la juridiction paroissiale, mais n'étaient, en quelque sorte, que les mandataires des curés primitifs. Ceux-ci prenaient tous les revenus de la paroisse et ne donnaient qu'une pension convenue appelée la « *portion congrue* ».

Les 35 premières églises de la liste citée plus haut étaient des prieurés-cures de la première catégorie, les 23 autres appartenaient à la seconde.

Citons quelques cas :

Le chapitre cathédral était prieur primitif de Lauroux, du Puech, d'Olmet, des Plans, de Soumont et de Fozières. L'abbaye de Saint-Sauveur-de-Lodève possédait les mêmes droits sur La Coste et Saint-Martin-des-Combes. L'abbé de Grandmont tenait sous son autorité la cure de Salelles. Le monastère de Saint-Guilhem-le-Désert jouissait de pareilles faveurs sur Camboux, La Garrigue, Saint-Martin-de-Castries et Saint-Jean-de-Fos. Le livre des visites de Roger de Harlay nous apprend enfin que M. Plantat, archiprêtre de Lodève, était prieur primitif des Salces, comme l'archidiacre Guilleminet l'était de Loiras.

On comprend aisément quelle situation difficile créait à l'autorité diocésaine un tel état de choses. La nomination des vicaires perpétuels traînait quelquefois en longueur. L'entente n'intervenait qu'après de longs pourparlers qui n'étaient pas toujours exempts de marchandages ou tout au moins de concessions fâcheuses. C'était le recrutement au rabais.

Les curés primitifs se voyaient souvent sollicités par des demandes nombreuses, et, parfois, ils étaient tentés de donner leurs préférences, non aux plus dignes des requérants, mais à ceux qui acceptaient de recevoir une pension moindre. L'autorité épiscopale intervenait dans plusieurs cas trop graves, mais ne sortait de ces conflits que plus amoindrie.

Une situation plus délicate encore était faite à l'évêque par les prieurés réguliers.

On entendait sous ce nom les cures desservies par des reli-

gieux. Telles étaient les paroisses de La Garrigue, de Saint-Martin-de-Castries, de Saint-Jean-de-Fos et de Saint-Guilhem-le-Désert. A tour de rôle, des moines désignés par l'abbé de Gellone quittaient leur couvent pour aller remplir les fonctions pastorales dans ces églises. Après un séjour plus ou moins long au milieu du monde, ils revenaient se retremper dans les exercices de la vie monastique.

L'autorité diocésaine n'intervenait pas dans de tels changements, mais gardait pourtant à l'égard de ces prieurés réguliers un droit de visite.

M. Saurel, dans l'ouvrage déjà cité (1), affirme que plusieurs bulles pontificales avaient placé l'abbé et les moines de Gellone sous la protection directe du Siège apostolique, affranchissant ainsi le monastère et ses dépendances de la juridiction épiscopale. Les prieurés claustraux, affirme-t-il, publiaient les mandements du carême et les jubilés, faisaient la visite des paroisses et donnaient même les dispenses pour les mariages.

Ces affirmations sont tout au moins inexactes. La paroisse de Saint-Guilhem-le-Désert jouissait seule de ces étonnants privilèges. Les autres restaient toujours soumises à la juridiction de l'évêque. Nous n'avons trouvé, il est vrai, aucune mention de visite pastorale pour l'église que l'abbaye abritait sous sa haute protection, mais les prieurés de La Garrigue, de Saint-Jean-de-Fos et de Saint-Martin-de-Castries étaient visités régulièrement. L'évêque portait des ordonnances et prenait à leur égard des mesures qui prouvaient bien l'autorité qu'il gardait sur eux.

A côté de ces prieurés-cures, séculiers ou réguliers, le diocèse de Lodève comptait aussi un certain nombre d'annexes ou succursales. Voici les principales : Jonquières, Poujols, Arboras, Sainte-Brigitte, Saint-Privat, le Bosc, Roubignac et Uselas. Elles étaient desservies par les prêtres des paroisses voisines et devaient se contenter de quelques services religieux.

(1) P. 148.

La plupart de ces paroisses ou annexes n'avaient qu'un chiffre de population fort modeste.

Lodève, Clermont et Saint-André possédaient seules le privilège de prendre le nom de villes, les autres n'étaient que de simples villages ou d'humbles bourgs.

Afin de donner une idée plus exacte de l'importance de ces cures, nous avons dressé le tableau suivant, d'après la visite faite par Monseigneur de Souillac, en 1734.

DIOCÈSE DE LODÈVE EN 1734

Nombre des communiants de chaque paroisse

Canet	400	Le Cros	120
Brignac	120	Sorbs	135
Fouscays	6	St-Michel	100
Nébian	430	St-Pierre de la Fage	45
Liausson	75	La Vaquerie	300
Mourèze	60	St-Maurice	170
Villeneuvette	200	Madières	50
Clermont	5000	Le Coulet	80
La Coste	130	Navacelle	60
Ceyras	300	Soubès	420
St-André	800	Poujols	200
Camboux	45	St-Étienne de Gourgas	300
La Garrigue	23	Fozières	50
Montpeyroux	1500	Parlatges	35
St-Jean-de-Fos	900	Octon	220
St-Saturnin	160	Lauzières	50
Arboras	100	Salasc	170
Joncquières	100	St-Jean de la Blaquière	230
St-Guiraud	70	Les Salces	270
St-Félix-de-Lodez	140	Usclas	70
Salelles	200	Soumont	150
St-Frechoux	30	Olmet	80
Mérifons	30	St-Martin de Castries	35
Celles	100	St-Martin de Combes	66
Le Puech	200	St-Martin d'Urceyrolles	150
Les Plans	240	Villecun	30
Les Rives	200	La Vallette	90
St-Félix-de-l'Héras	45	Lauroux	240
Le Caylar	340	Pégairolles	300

Plusieurs de ces paroisses ont entièrement disparu. A peine trouve-t-on sur leur territoire des ruines qui en indiquent l'emplacement. Mérifous, Lauzières, La Garrigue subirent ce triste sort.

D'autres sont devenues de simples annexes sans importance, habitées à peine par quelques métayers ; les principales familles ont émigré vers les villes.

Les paroisses ne pouvaient être pourvues de nouveaux titulaires que lorsqu'elles devenaient vacantes par la mort, la dégradation ou la démission de leurs légitimes possesseurs.

Les démissions étaient assez fréquentes. Voici une pièce qui démontre dans quels termes elles avaient lieu :

L'an mil sept cent soixante-deux, et le quinzième jour du mois de septembre, après-midi, régnant très chrétien prince Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dans Lodève, par-devant moi, notaire royal et apostolique, présents les témoins sous écrits, a été constitué en personne M. Etienne Dumas, prêtre, prieur-curé de la paroisse Notre-Dame, du lieu de Lauroux, dans ce diocèse, et pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale de *Vabres*, lequel, à son gré, sain de corps et d'esprit, jouissant d'une bonne santé, se trouvant dans le cas d'opter l'un de ses bénéfices, s'est démis et démet par cet acte, purement et simplement, de son prieuré-cure de Lauroux, entre les mains de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Félix-Henri de Fumel, évêque, seigneur, comte de Lodève et de Montbrun, conseiller du roi en ses conseils, fruits, rentes, revenus et émoluments en dépendant, pour en pourvoir telle personne idoine et capable que bon lui semblera : consentant que toute lettre en provision à ce nécessaire soit faite et expédiée en la meilleure forme que faire se pourra, jurant le S[r] constituant, en son âme, qu'en la présente démission n'est intervenue et n'interviendra aucun dol, fraude, simonie, ni autre pacte illicite et prohibé de droit, obligeant, à cet effet, tous ses biens à justice.

Fait et passé dans la maison de moi, notaire, après lecture

expressément faite audit S[r] constituant de ses présentes dispositions, qui les a bien entendues et déclarées être sa volonté présente avec le S[r] Etienne Rouvier, greffier de présent diocèse, et Pierre Rouch, boulanger, audit lieu de Lodève, qui ont entendu prononcer et expliquer de la bouche du S[r] constituant son intention, soussigné avec lui et moi Joseph Brun, notaire royal et apostolique dudit Lodève, qui, requis, en ai retenu acte. Dumas, p[r], Rouvier, Rouch, Brun, notaire royal et apostolique, ainsi signé à l'original, à Lodève, ledit jour par le S[r] Salasc, qui a reçu six livres cinq sols, duquel le présent a été tiré, dûment collationné par moi, notaire royal et apostolique, insinué, registré et collationné dans le registre des nominations ecclésiastiques du diocèse de Lodève par nous, greffier, soussigné, à Lodève, le 21 septembre 1762 (1).

BRUN, greffier.

L'installation d'un nouveau curé ne manquait pas de solennité. Qu'on nous permette de citer un document qui complète celui qu'on vient de lire.

L'année mil sept cent soixante-deux, et le vingtième jour du mois de septembre, après-midi, régnant très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, dans le lieu de Lauroux, diocèse de Lodève, pardevant moi, notaire royal et apostolique, présents les témoins sous écrits, a été constitué en personne M. Grégoire Pons, prêtre, natif de la ville de Clermont, dans le diocèse, lequel, ayant la présence personnelle de M. Etienne Dumas, chanoine de l'église de Vabres, ci-devant prieur-curé dudit Lauroux, trouvé devant la porte de l'église paroissiale du même lieu, lui a dit et représenté avoir été canoniquement pourvu du prieuré-cure du dit lieu par le titre qui lui a été

(1) Archives particulières de l'auteur.

fait par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Félix-Henry de Fumel, évèque, seigneur comte de Lodève de Montbrun, conseiller du roi en ses conseils, en date du dix-sept du courant mois, écrit sur papier marqué, signé de Mgr l'Evèque, scellé de son seeau et armes, et contresigné Loubeau, secrétaire ; en conséquence de la démission dudit bénéfice qui en avait été faite entre les mains de Monseigneur par le S[r] Dumas, dernier et paisible possesseur, suivant l'acte retenu par moi, notaire, le quinze du même mois. Et attendu que par ledit titre, il est porté commission au premier prêtre requis de mettre et installer ledit Pons en la possession du prieuré de Lauroux, et trouvant le S[r] Dumas de la qualité requise, l'a prié et requis de vouloir accepter ladite Commission et procéder au fait d'icelle, ainsi qu'il lui est commis et mandé, attendu qu'il a signé le formulaire, lui ayant à ces fins remis l'extrait de la démission et celui dudit titre étant ici détenu.

L'an mil sept cent soixante-deux, et le quinzième jour du mois de septembre, etc....

Joannes Félix Henricus de Fumel, miseratione divina, etc...

De mandato, etc.

Ce qu'entendu par ledit sieur Dumas, après avoir vu et lu ledit titre contenant ladite commission ; il l'a reçue et acceptée ave honneur et révérence, et offert de procéder au fait d'icelle, ainsi qu'il lui est commis et mandé, et, à cet effet, aurait pris par la main droite ledit sieur Pons et icelui mis et installé en la possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré-cure de Lauroux, fruits, rentes, revenus et émoluments en dépendant, et ce, par l'entrée et l'issue de ladite église paroissiale, aspersion de l'eau bénite, s'étant mis à genoux devant le maître-autel, fait oraison, baisé l'autel et fait asseoir sur un fauteuil qui est dans le sanctuaire, sonnement de la cloche, que par tradition desdites provisions.

Et étant sortis de ladite église, ledit S[r] Dumas, commissionnaire, aurait aussi mis en possession ledit M[e] Pons,

prieur, de la maison presbytérale, dépendant dudit bénéfice, et ce, par l'entrée et issue d'icelle. Et au surplus, avoir observé dans ladite pocession toutes les autres formalités requises et nécessaires.

De quoi et de tout ce dessus, tant ledit sieur Dumas, commissionnaire, que ledit Me Pons, prieur, ont requis acte à moi dit notaire royal et apostolique concède.

Fait le procédé ainsi et comme dessus en présence de Me Jean Carbasse, prêtre, prieur, curé de Saint-Jean-de-Fos ; Me François Rousset, prêtre, prieur de Mourèze, dans ce diocèse ; Me Antoine Rouaud, prêtre bénéficier de l'église de Lodève ; Antoine Bousquet et Pierre Guizal, habitants dudit Lauroux, soussignés, avec ledit sieur Dumas, commissionnaire ; ledit Me Pons, prieur, et moi Joseph Brun, notaire royal et apostolique dudit Lodève (1).

Le plus souvent, quand le titulaire d'une cure prenait sa retraite, son successeur s'engageait à lui verser, tous les ans, une somme convenue.

Mgr Bosquet, de passage à Saint-André, le 16 février 1647, fait observer, dans sa visite, que ce prieuré est desservi, depuis 13 ans, par Etienne Léotard, âgé de 36 ans, qui doit « *fournir une pension annuelle de* 200 *livres à son prédécesseur, Jean Léotard, chanoine de Montpellier* ».

Roger de Harlay, en visite à Montpeyroux, le 8 juin 1659, reçoit une délégation des habitants de Saint-Etienne-des-Ers. Ceux-ci s'engagent, disent-ils, à relever les ruines de leur vieille église, si l'évêque veut bien permettre de leur donner un prêtre ; Me Jacques Maistre, curé de Montpeyroux, consulté sur cette question, n'hésite pas à répondre qu'il est très favorable à la demande de ses paroissiens de St-Etienne, mais qu'il lui est impossible, pour l'instant, d'entretenir un prêtre, en vue de ce service, « *attendu,* fait-il observer, *qu'il paye une rente de* 200 *livres à son prédécesseur, Me Maurin* ».

---

(1) Archives particulières de l'Auteur.

L'affaire qui se passa à Clermont, en 1770, est encore plus significative. Nous la trouvons racontée, dans tous ses détails, au livre des *Insinuations* de l'évêché de Lodève. La voici :

Raymond Martin avait pris possession, le 6 septembre, de la chapelle du Saint-Esprit, fondée dans l'église paroissiale de Saint-Paul-de-Clermont, et laissée vacante par la mort de M. Bretonneau, vicaire général de Monseigneur de Fumel. Le 6 octobre, il proposa à Jean Bonneville, curé de la paroisse de Saint-Eusèbe-de-Campillergues, du diocèse de Béziers, de faire un échange à l'amiable de leurs deux bénéfices. Raymond Martin s'engageait à céder sa chapelle du Saint-Esprit et à verser 300 livres de rente tous les ans.

Ce projet fut soumis au Pape, qui l'approuva. Quelques mois après, l'évêque de Lodève lui donnait à son tour un complet assentiment.

Cet usage va sans doute paraître singulier à quelques-uns de nos lecteurs. Il avait pourtant ses raisons d'être.

Le prêtre vieillit, comme les simples fidèles, et, comme eux aussi, à un moment donné, il peut fléchir sous le poids des infirmités. On sait ce qui arrive alors. Quand le ministre de Dieu n'a plus la force de tenir en mains le bâton pastoral, il n'est pas rare que son troupeau désire et même demande sa démission.

Que faire de ce vénérable serviteur de l'église ?

Il serait souverainement injuste, on le comprend aisément, de le livrer sans pain et sans appui à la vieillesse qui avance. L'Evêque, le premier, a le devoir de s'intéresser à cet infortuné. Il doit lui donner toujours les ressources jugées nécessaires pour le mettre à l'abri de la misère, et parfois même les distinctions qui lui permettront de finir ses jours honorablement et paisiblement.

Malheureusement, le premier pasteur du diocèse, surtout à certaines heures particulièrement angoissantes, se trouve impuissant à remplir cette obligation, comme son cœur de Père le désirerait. Il a toujours le pouvoir de consoler et d'honorer, il n'a pas toujours la possibilité de donner. Son âme peut être grande, sa bourse l'est moins. D'ailleurs, il a été

si généreux et on lui a tant pris, qu'il ne lui reste souvent plus rien.

Quand un tel malheur arrive, l'obligation de secourir le prêtre âgé ou infirme retombe directement sur tous ceux qui ont l'honneur de partager avec lui le sacerdoce du Christ. Mais le premier de ses frères touché par ce devoir est sans nul doute son successeur, celui qui devient en quelque sorte son fils, puisqu'il le fait héritier de son bénéfice et le continuateur de son œuvre surnaturelle.

Ce contrat entre celui qui laissait sa paroisse et son successeur était donc légitime, et Rome lui donnait son approbation, comme le fit observer Plantavit de la Pause, lors de son passage à Montpeyroux.

Le Concordat, en assurant le sort du Clergé de France, fit disparaître cette coutume, rien ne nous dit que la loi de Séparation ne la fera pas revivre. Bien des vieux curés, incapables de remplir tous les devoirs de leur charge, hésiteraient moins à quitter une paroisse qui souffre à cause d'eux, s'ils étaient assurés de trouver une pension et une retraite honorables.

CHAPITRE VI

LE CLERGÉ DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LODÈVE

Avant la Révolution

On a écrit bien des pages sur l'état du clergé avant la Révolution. Certaines dénotent la science et le souci de la vérité de leurs auteurs. On aime à les relire. D'autres ne sont qu'un tissu d'erreurs grossières, tristes fruits de la haine ou de l'ignorance. Celles-là, il faut les déchirer sans pitié de ce grand livre que nous appelons l'Histoire de France.

Patiemment nous avons étudié, en des documents dont l'authenticité est indiscutable et la véracité rigoureuse, la situation et les mœurs du clergé de l'ancien diocèse de Lodève à cette époque. C'est le résultat de cette enquête, entreprise sans parti pris et conduite sans passion, que nous confions à ces pages. Nous n'avons voulu être ni panégyristes, ni faussaires, les lecteurs avisés voudront bien en convenir.

Le clergé paroissial comprenait plusieurs catégories bien distinctes : les curés primitifs, les prieurs-curés, les vicaires perpétuels, les secondaires, les bénéficiers. On donnait le nom de curés primitifs aux ecclésiastiques, aux abbayes ou aux chapitres autorisés par des concessions, admises de tous, à exercer un certain droit, au sujet des nominations ecclésiastiques à certains postes. Ainsi, le monastère de St-Guilhem

jouissait de cette faveur sur la cure de Cambous ; le chapitre de Lodève nommait les curés de la paroisse de Saint-Martin-du-Bosc. Il arrivait même parfois qu'un évêque était prieur primitif d'une paroisse située en dehors des limites de son diocèse: Monseigneur de Fumel, par exemple, déjà évêque de Lodève, restait prieur primitif de la paroisse d'Angeville, du diocèse de Montauban. Ce droit, si on l'eût exercé dans toutes ses rigueurs, n'eût pas manqué de susciter de graves embarras à l'administration diocésaine et de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre gens d'église. Les curés primitifs furent les premiers à s'en apercevoir. Presque toujours, ils se contentaient de présenter à l'acceptation épiscopale des sujets qu'ils savaient agréés déjà. Une entente respectueuse précédait, dans la majorité des cas, la présentation et la nomination officielles. Une fois la paroisse pourvue de son titulaire, le curé primitif se désintéressait entièrement de toute question du domaine spirituel. Il ne gardait même pas la faveur de célébrer les offices dans son église, sans l'autorisation de son suppléant. L'évêque retrouvait alors une autorité entière, et c'est de lui seul que relevaient le troupeau et le pasteur.

Il n'en était pas de même pour les affaires temporelles. Les curés primitifs avaient la faculté d'exiger de leurs subrogés une part des dîmes perçues. Ils le firent parfois avec une sévérité condamnable. On les vit, dans bien des cas, mettre les pauvres prêtres, qu'ils avaient fait nommer, à une portion congrue, humiliante, et cela, malgré les supplications de ceux-ci et les menaces venues de l'évêché.

Le représentant du curé primitif prenait le nom de vicaire perpétuel. Ce que nous venons de dire explique suffisamment la nature de son rôle et la délicatesse de sa situation.

Les prieurs (1), qu'on appelait aussi curés ou prieurs-curés, dépendaient uniquement de l'évêque. C'est de lui seul

(1) Vers le milieu du XVIIIe siècle, les bénéfices et chapellenies prirent parfois le nom de prieurés simples. Il est très important de ne pas les confondre avec les prieurés-cures.

qu'ils recevaient les lettres leur donnant tout crédit auprès de leurs paroissiens, c'est à lui seul que, en conscience, ils devaient rendre compte de leur ministère.

Quand la paroisse était petite, le prieur-curé et le vicaire perpétuel assumaient seuls la charge pastorale. Si la cure comptait une population plus conséquente, ou qu'elle se composât de petits hameaux distants les uns des autres, ils avaient l'obligation de se pourvoir d'un ou de plusieurs secondaires.

Les secondaires, comme ce mot l'indique, étaient les simples auxiliaires du curé (1). Il appartient à celui-ci de se les procurer et de les entretenir comme il pouvait le faire. L'administration diocésaine intervenait pour approuver ce choix et régler les rapports communs. Les secondaires ne recevaient que des pouvoirs restreints, renouvelables chaque année, après la tenue du Synode. Pauvres déracinés, mercenaires inconstants, ils passaient facilement d'une paroisse à une autre. Sans trop grande difficulté aussi, ils quittaient le diocèse, espérant trouver ailleurs un peu plus de bien-être ou de tranquillité.

Les bénéficiers ressemblaient assez à nos prêtres retirés du saint ministère. Chaque diocèse possédait des bénéfices, c'est-à-dire des services qu'on pourrait appeler extraparoissiaux, et plus ou moins rétribués. Ils avaient été fondés dans le cours des siècles par des familles croyantes et généreuses. Nous en parlerons plus tard. Qu'il nous suffise de dire maintenant que ceux qui les possédaient s'appelaient bénéficiers.

Nous nous sommes étendus quelque peu sur ce chapitre, parce que les confusions sont nombreuses en cette matière et paralysent souvent la marche de la vérité. Un personnage

---

(1) C'est également vers le milieu du XVIII[e] siècle que les secondaires s'appelèrent VICAIRES. Nous avons trouvé ce mot employé pour la première fois, dans les « Actes de l'évêché de Lodève », le 8 août 1758.

n'est bien compris, son rôle n'est sagement apprécié qu'à la condition de le placer dans son vrai cadre.

Avant la Révolution, le clergé de Lodève s'était formé d'un double élément : les prêtres nés dans le Lodévois et les étrangers au diocèse.

Ceux-ci étaient de beaucoup les plus nombreux. La liste que nous allons publier le montre suffisamment.

Prêtres du diocèse de Lodève en 1734

Nom de la paroisse	Nom du curé	Lieu d'origine du curé
Canet	François Flottes	Clermont
Brignac	Jean Gauzin	Diocèse de Lodève
Fouscays	Jacques Bruyères	Clermont
Nébian	Etienne Laurès	Joncels
Liausson	Pierre Puech	Clermont
Mourèze	Toussaint Molinier	Diocèse de Nimes
Villeneuvette	Jean Bonneville	Clermont
Clermont	Maximin Bruyères	Clermont
La Coste	Monteils	Diocèse de Lodève
Ceyras	Mathieu Cholas	Lodève
St-André	François Boyer	Lodève
Cambous	Pierre Bonnafé	St-André
La Garrigue	Jean Réfréger	St-André
Montpeyroux et Arboras	François Fajon	Montpeyroux
St-Jean de Fos	Henri Bura	Du Pouget
St-Saturnin	Fulcrand Guy	Joncels
Jonquières	François Fajon	Montpeyroux
St-Guiraud	Pierre	Vabres
St-Félix de Lodez	Jacques Gayraud	St-Guilhem
Salelles	Jacques Garnier	Rodez
Fréchoux	Jean-Baptiste Flottes	Clermont
Octon	Jean Liquier	Clermont
Lauzières	Jean Carrière	La Coste
Salasc	Joseph Benoît	Lodève
Mérifons	Pierre-Jean Dufau	De Ceilhes
Celles	Armand Favre	Rodez
Le Puech	Étienne Melet	Montpellier
Les Plans	Étienne Vernet	Lodève
Les Rives	Pierre Duclaux	Vabres

St-Félix de l'Héras	Louis de la Prunarède	Rodez
Le Caylar	Bernard Durand	Vabres
Le Cros	Antoine Germain	Vabres
Sorbs	Jacques Veyrac	Vabres
St-Michel	Jean Antoine	Rodez
St-Maurice	Jean Albigès	Vabres
St-Pierre de la Fage	Jacques Villa	St-Pierre de la Fage
La Vacquerie	Joseph Brachet	Rodez
Madières	Jean Marquès	Alais
Le Coulet	Georges Beissières	Vabres
Navacelle	Jean Fil	Vabres
Soubès et Poujols	Jean Lautrec	Béziers
St-Etienne de Gourgas	Antoine Salcs	Pégayrolles
Fozières	Joseph de Fontelles	Rodez
Parlatges	Guillaume Bouissou	Béziers
St-Martin de Castries	Marc-Antoine Poujol	Saint-Guilhem
St-Martin d'Urceyrolles	Guillaume Verdier	Béziers
Loiras	Pierre Icher	Lodève
St-Jean de la Blaquière	Jean Fourestier	Rodez
Salces	Jean Carrière	Mende
Usclas	Louis Pasturel	Vabres
Soumont	Gabriel Fabre	Clermont
Olmet	Étienne Teisseren	Lodève
Villecun	Baptiste Fabre	Lodève
St-Martin de Combes	Lafon	Rodez
La Valette	Guillaume	Pegayrolles
Lauroux	Antoine Mazerand	Caylar
Pégayrolles	Jean-Jacques Lons	Rodez

Ainsi, sur 57 prieurs, en exercice dans le courant de l'année 1734, 27 étaient natifs du Lodévois, les autres venaient des diocèses voisins. Vabres en avait fourni 9, Rodez 8.

Dans une liste d'ordination présidée par Monseigneur de Fumel, en 1786, nous avons trouvé 14 ecclésiastiques admis aux ordres sacrés; 2 seulement étaient de Lodève: Félicien Salze et Antoine Quatrefages (1).

Cet état de choses, quelque peu surprenant, s'explique par l'absence de tout séminaire diocésain. Gardons-nous de le

(1) Dans cette ordination, le diocèse de Béziers comptait 7 ecclésiastiques.

perdre de vue, le diocèse de Lodève était petit et pauvre. Les fermiers des biens ecclésiastiques n'avaient pas toute la fidélité voulue, et les charges devenaient chaque jour plus écrasantes. Comment fonder un séminaire ? Monseigneur de Souillac, convaincu de la nécessité de cette création, avait bien établi une maison destinée à l'éducation des jeunes clercs, mais dans de très fâcheuses conditions. Si bien que son successeur, Henri de Fumel, malgré son grand zèle, s'était vu dans l'impossibilité d'en assurer le fonctionnement.

Il fallait donc se contenter du recrutement et de la formation du clergé par les prêtres des paroisses ou recourir aux ecclésiastiques des diocèses voisins.

Chaque prieur, qui était en possession d'un poste tant soit peu important, devait, en conscience, élever un clerc et même plusieurs, si l'abondance de ses revenus le lui permettait. Son choix se portait d'ordinaire sur un enfant de son entourage ou quelque membre de sa famille. Ces fils de laboureur, ces parents, venaient partager sa vie, et, parfois, lui succédaient dans la direction de la paroisse (1).

Le curé se faisait alors instituteur. Tout d'abord, il apprenait à son clerc les premiers éléments du français et de la langue latine : puis, quand l'élève avait grandi, il n'hésitait pas à l'admettre aux premiers principes de la philosophie, de la théologie et de l'Écriture Sainte.

A son tour, le clerc se rendait utile. Il chantait au lutrin sonnait la cloche et accompagnait le prêtre au chevet des malades. Il devenait en quelque sorte l'ami et le serviteur de son éducateur. Dans certaines paroisses plus pauvres, il assumait la responsabilité de tenir le presbytère. Quand son maître manquait de ressources pour payer une servante, il en prenait lui-même l'emploi et en remplissait les fonctions, peut-être assez mal, mais dans tous les cas avec un entier

(1) Fort souvent, le neveu succédait à son oncle dans l'administration de la même paroisse.

dévouement. Monseigneur de Souillac, en visite à Sallèles et à Saint-Martin-d'Urceyrolles, note lui-même le fait.

Dans leurs tournées pastorales, les évêques s'informaient avec attention de la conduite et de l'éducation du clerc. De passage à Octon, à Cambous, à Canet, ils s'étonnent de ne pas trouver ces jeunes lévites à la maison presbytérale. Afin de contraindre les prieurs à remplir tous leurs devoirs sur ce sujet si important, ils n'hésitent pas à les menacer de les priver de leurs revenus.

Les pauvres curés se défendent, comme ils peuvent. Ils se plaignent de l'insuffisance de leurs ressources, ils invoquent les difficultés du temps. L'autorité insiste, menace et finit par avoir gain de cause. Elle veut le recrutement du sacerdoce, question capitale pour elle, et ne néglige rien pour l'assurer. A Saint-Félix-de-Lodez, l'évêque, en passant, trouve que la robe du clerc est « verte ». Il ordonne qu'elle sera « teinte de noir ». A La Coste, l'humble ecclésiastique sert à l'autel en habits laïques, car son curé manque de tout ; le prélat veut que dans les huit jours on lui donne une soutane. Tout cela s'exécute ponctuellement, parce que chacun a le désir de voir la vigne du Christ confiée à des ouvriers dignes de leur sainte mission.

On va peut-être penser que le clergé du Lodévois ainsi formé ne devait avoir qu'une science insuffisante. Il n'en est rien. Presque tous les prêtres possédaient alors leurs diplômes. Pour les acquérir ils fréquentaient les universités de Montpellier ou de Toulouse. Ce supplément d'études religieuses était reconnu par tous comme nécessaire. D'ailleurs, les postes passaient au concours et les dignités restaient réservées aux seuls gradués.

Ces titres universitaires exigeaient des efforts et des déplacements coûteux. Le jeune ecclésiastique, avant de recevoir la prêtrise, ou même après avoir été nommé curé, demandait un congé à l'évêque, qui ne le refusait pas. De passage au Cros, le 19 août 1659, Royer de Harlay constate l'absence du prieur, François Boyer, « *qui*, dit-il, *est allé à Paris pour étudier en théologie* ». Quand il rentrait dans le diocèse,

l'heureux lauréat avait droit à un bénéfice dont le revenu était en proportion avec son diplôme. Les simples bacheliers recevaient bien moins que les docteurs.

On comprend qu'un tel système entretenait l'émulation et aidait puissamment à tenir le Clergé à la hauteur de sa tâche.

D'ailleurs, l'évêque veillait et se montrait sévère quand les circonstances le demandaient. L'histoire de Pierre Durand en est la preuve. Pierre Durand était curé de Saint-Fréchoux en 1675. Sur les plaintes des habitants de cette paroisse, le sieur du Flaux, promoteur du diocèse, dénonça son incapacite notoire au bureau diocésain. Il affirmait catégoriquement que le prieur ne savait ni administrer les sacrements, ni celébrer la Sainte Messe. Ses paroissiens avaient constaté à plusieurs reprises qu'il manquait aux rubriques et avait des gestes et une attitude peu en conformité avec les mystères qu'il célébrait. Monseigneur de Chambonas ordonna que l'accusé se rendrait en son palais de Lodève, et célèbrerait en sa présence une « *messe sèche* ».

Le 25 mai, Pierre Durand se rendit à l'évêché et affirma n'être pas disposé à tenter l'épreuve qu'on lui imposait si brusquement, à une heure un peu tardive. Il demanda à se recueillir. Par bonté, l'évêque renvoya la cérémonie au lendemain, vers huit heures. Le malheureux prêtre, par timidité ou par ignorance, se déclara dans l'impossibilité d'accomplir ce qu'on attendait de lui.

La Commission épiscopale décida d'accorder un nouveau sursis et pria l'inculpé de se retirer au collège des Pères de la Doctrine Chrétienne. Mais, pendant la nuit, Pierre Durand s'évada. On courut à sa poursuite et on le ramena au palais de l'évêque, qui prononça contre lui la peine de l'interdit.

Il est bon de noter que les conférences ecclésiastiques entretenaient ce zèle pour les études religieuses. Monseigneur de Chambonas avait donné à ces sortes de réunions un élan remarquable. Convaincu, comme il le disait dans une lettre datée du 23 octobre 1675, « que la science eccle-

siastique est le sel qui préserve le prêtre de la corruption, de l'erreur et du vice », il avait partagé son diocèse en quatre cantons ou bureaux : Lodève, Clermont, St-André et Le Cros.

A Lodève devaient se réunir les curés de St-Fulcran, St-Pierre, Soumont, Fozières, Lauroux, Les Plans, Villecun, La Valette, St-Martin-des-Combes, Olmet, St-Martin-du-Bosc, Les Salces, Uselas, Pégayrolles, St-Etienne, Loiras.

Clermont convoquait les curés de St-Félix-de-Lodez, Ceyras, Brignac, La Coste, Fouscays, Canet, Nébian, Octon, Lauzières, Salasc, Mourèze, Celles, Mérifons, Liausson, Salelles.

A St-André devaient se rendre les curés de La Garrigue, Montpeyroux, Arboras, Jonquières, St-Saturnin, St-Jean-de-la-Blaquière, St-Guiraud, St-Jean-de-Fos, Cambous, St-Fréchoux.

Le bureau du Cros comprenait les cures des Rives, St-Félix-de-l'Héras, Le Caylar, Sorbs, Navacelle, Madières, Le Coulet, St-Maurice, La Vacquerie, St-Martin-de-Castres, St-Pierre-de-la-Fage, St-Michel, Partlages (1).

La Conférence se tenait tous les mois : le 1er mardi, à Lodève ; le 2e, à Clermont ; le 3e, à St-André ; le 4e, au Cros, sous la présidence d'un vicaire général ou d'un haut personnage désigné par l'évêque, appelé *Modérateur*.

Elle s'ouvrait par une grand'messe, avec diacre et sous-diacre, en *l'honneur du Saint-Esprit*. On récitait le bréviaire en commun. Quelqu'un lisait des passages de la Sainte Ecriture. Le repas devait être frugal et silencieux.

A midi, tous les prêtres présents chantaient le *Veni Creator*. Ils devaient être, dit le vieux document, « en soutane et en manteau long par dessus ». Les assistants, désignés d'avance, donnaient lecture de leurs travaux. Leurs confrères les discutaient ou les complétaient par des observations modérées, mais toujours libres.

---

(1) Saint-Guillem ne figure pas dans cette liste que nous avons trouvée aux Archives départementales, lettre G, Secretariat de l'évêché de Lodève.

Avant de se séparer, la Conférence dressait le programme de ses prochaines assises et rédigeait le rapport de la journée, qu'on envoyait ensuite à l'évêque.

CHAPITRE VII

LES VIEILLES ÉGLISES DU LODEVOIS

Les églises de France naquirent des premières semences du Christianisme, apportées par le zèle conquérant des amis de l'Evangile. Sans toucher ici à la question si délicate de l'apostolicité de ces monuments sacrés, nous pouvons dire que les disciples du Christ en posèrent les assises.

M. Imbert de la Tour, si expert en ce difficile problème, n'ose pas déterminer la date précise de cette fondation. Il observe néanmoins que, dès le début du IVe siècle, il y avait dans la Narbonnaise un certain nombre d'oratoires. Il ajoute même, avec juste raison, qu'il existait probablement aussi, avant cette époque, de pareils édifices aux environs de Marseille.

En ce temps-là, les églises étaient fort modestes. On les élevait le long des grandes voies, là où les hommes étaient plus policés et les agglomérations plus denses. Un peu plus tard, quand s'établirent les grandes abbayes bénédictines, elles se multiplièrent et s'embellirent dans des proportions remarquables.

Le Lodèvois ne fait pas exception à ces règles générales que nous venons d'énoncer. Ses premières églises remontent à une date fort reculée.

Le testament de saint Fulcran signale les plus anciennes. Ce tableau, incomplet sans aucun doute, jettera pourtant

quelques belles lueurs sur l'histoire religieuse de notre contrée.

Le voici :

Saint-Sauveur et Saint-Geniès de la ville épiscopale, Saint-Martin des Combes, Sainte-Marie de Lauroux, Saint-Jean de Pégairolles, Saint-Vincent de la Goutte, Sainte-Eulalie (1), Saint-Pierre d'Olmet, Sainte-Marie de Rouvignac, Saint-Julien de Mazonis ou d'Avisas (2), Sainte-Marie de la Valette, Saint-Vincent de Mazonis (3), Saint-Jean de Pleus ou de la Blaquière, Saint-Etienne d'Aubagne ou d'Aubaigne (4), Saint-Geniès des Fours (5), Saint-Martin du Caylar, Saint-Sauveur de Soulages (6), Saint-Jacques de Mocgarias (7), Sainte-Marie de Fozières, Saint-Girard de Soubès (8), Saint-Gilles d'Usclas, Saint-Michel de Cerclorias ou Lentiscleiras (9), et, enfin, Saint-Gérald de Capriolas, qui désigne, selon toute probabilité, Saint-Guiraud.

Bien des chapelles manquent dans cette nomenclature. Il ne faut pas s'en étonner puisque saint Fulcran ne signale que celles sur lesquelles il a des droits temporels. Il est à remarquer encore que cette importante pièce parle d'un certain nombre de villages qui, très probablement, devaient posséder une église. Comme le saint Evêque ne le dit pas for-

---

(1) Saint-Vincent de la Goutte et Sainte-Eulalie n'existent plus depuis fort longtemps déjà. La première était située sur la paroisse actuelle de Pégairolles et l'autre sur celle d'Olmet.

(2) Cette église était au terroir actuel de Saint-Félix de Lodez.

(3) La paroisse de Salelles a remplacé celle de Saint-Vincent de Mazonis.

(4) A Saint-Étienne de Gourgas.

(5) Cette église se trouvait probablement entre Saint-Michel d'Alajou et Saint-Maurice.

(6) Nous pensons qu'il s'agit ici du petit hameau de ce nom qu'on trouve sur la paroisse des Plans.

(7) Il est très probable que Mocgarias est mis ici pour Mogarancias et qu'il faut placer cette chapelle du côté de Saint-Félix de Lodez.

(8) Chapelle du château de Soubès.

(9) Paroisse de Nébian.

mellement, nous nous refusons à les citer, pour ne pas entrer dans la voie des simples probabilités.

Plus tard, sous l'évêque Pierre Raymond, le Chapitre de Lodève fait dresser la liste des reconnaissances des tierces qui lui étaient dues, mais là encore, ne paraissent pas toutes les églises (1).

Le Livre Synodal de Lodève, écrit en 1325, rencontre encore des lacunes obligées, puisqu'il ne donne que la liste des paroisses dont les curés titulaires doivent prendre part au Synode diocésain (2).

Pour trouver un document complet en cette matière, il nous faut recourir à *l'Etat des Eglises du diocèse de Lodève,* dressé par l'évêque Bernard Gui, vers 1325.

L'importance de cette pièce, conservée avec un soin jaloux aux Archives départementales de l'Hérault, n'a pas échappé aux érudits que les questions d'histoire intéressent.

Le savant Briçonnet la copia ; Plantavit de la Pause (3) s'en servit assez copieusement ; Léopold Delisle (4), Monseigneur Donais (5), Mlle Guiraud (6) et M. Rouquette (7) l'ont étudiée dans ses moindres détails. Il convient, ce semble, de la reproduire ici dans ses grandes lignes.

Après avoir lu ces larges extraits, on comprendra mieux, nous en avons l'assurance, comment s'est formé le diocèse de Lodève.

L'Etat des églises, dit Mlle Guiraud, est un rapport détaillé sur toutes les églises et chapelles du diocèse.

---

(1) Archives départementales de l'Hérault, fonds du chapitre de Lodève.

(2) Les *Cartulaires d'Aniane et de Gellone* mentionnent quelques églises de l'ancien diocèse de Lodève, mais en laissent un grand nombre dans le silence. M. Fernand Baume nous a promis un travail sur ce sujet. Il sera, nous en sommes sûrs, intéressant et traité de main de maître.

(3) *Chronologia Praesulum Lodovensium.*

(4) *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui.*

(5) *Synodal de Lodève.*

(6) *Note sur les ouvrages Lodévois de Bernard Gui.*

(7) *Revue historique,* passim.

Conçue par Bernard Gui dans un but d'utilité, pour se reconnaître lui-même dans les droits honorifiques et pécuniaires de ces églises et en instruire la postérité, l'œuvre revêt aussi un intérêt extrême pour l'énumération méthodique des églises et chapelles, de leur situation hiérarchique, de leurs besoins.

C'est le témoignage de celui qui a vu par lui-même, qui s'est dévoué à la tâche laborieuse et obscure de parcourir un diocèse montagneux, par des chemins abrupts, afin d'apprécier les besoins des rudes habitants de quelques hameaux, de simples masages.

ÉTAT DES ÉGLISES DU DIOCÈSE DE LODÈVE (1)

au commencement du XIVe siècle

1° Rive droite du Lergue

L'église cathédrale de Lodève est dédiée à Saint-Genès d'Arles, martyr. On y trouve intact le corps de saint Fulcran, qui la consacra en 975.

Dans cette église, il y a 14 prébendes et 13 chanoines, l'évêque prenant le 14e titre.

On y compte 15 chapellenies : deux à la nomination de l'évêque et une à celle de chaque chanoine. Il y a aussi d'autres chapelles. Celles dont les patrons n'existent plus sont données par le chapitre et l'évêque d'un commun accord.

L'église de Saint-Pierre de Lodève, paroissiale et curiale (2), à la collation de l'évêque.

---

(1) Les églises sont partagées en trois groupes : 1° celles de la rive droite du Lergue ; 2° celles de la rive gauche ; 3° celles de la montagne. Cette classification est précieuse puisqu'elle permet d'identifier facilement chaque monument cité.

(2) A côté de l'église cathédrale et des églises abbatiales, il y avait les églises paroissiales avec ou sans cure, les églises rurales, les simples annexes et les chapelles des couvents et châteaux.

L'église de la Bienheureuse Marie ; elle n'est pas curiale, l'entretien regarde l'archidiacre.

L'église du palais épiscopal ; à la collation de l'évêque. La communauté de Pégairolles donne 10 livres pour le luminaire. Le chapelain est tenu d'y célébrer tous les jours.

La chapelle de la Bienheureuse Marie de Beaulieu ; fondée par Guilhaume de Lodève, à la collation des héritiers du fondateur. Le chapelain doit obéissance et respect à l'évêque.

L'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève, de l'ordre de Saint-Benoît. Elle est soumise à la juridiction de l'évêque, *tam in capite quam in membris.* L'abbé est élu avec le consentement de l'évêque.

La Chapelle de Saint-Thomas, apôtre ; près du pont de Lergue, sur la route qui va vers Saint-André et Gignac. C'est là qu'était la maison des lépreux.

L'église de la Bienheureuse Marie de Lauroux (de Laurosio) (1) ; paroissiale et curiale, consacrée, à la collation de l'évêque. Elle a comme annexe *Saint-Pierre du Cros* (de Croso), qui est une église rurale.

L'église de Saint-Etienne des Plans (de Planis) ; paroissiale et curiale. Le chapitre de Lodève a le droit de présenter le prêtre qui doit la desservir ; l'évêque lui donne les pouvoirs.

L'église de Saint-Pierre d'Olmet (de Ulmeto) ; paroissiale et curiale, à laquelle on a uni celle de *Sainte-Eulalie*. Le chapitre de Lodève présente le vicaire perpétuel, et l'évêque lui confère la charge d'âmes.

L'église de Saint-Michel du Puech d'Albaygue (de Podio Albaygua) ; paroissiale et curiale, consacrée, à la collation

---

Aujourd'hui paroisse et cure sont des mots devenus synonymes ; dans le manuscrit que nous citons, ils ne l'étaient pas. Si aucune église rurale ne revendiquait le titre paroissial, il se trouvait des églises paroissiales qui n'étaient pas cures, par exemple Sainte-Marie de Parlatges.

(1) Nous avons fait suivre le mot français du mot latin pour favoriser les recherches et la traduction à ceux qui s'intéressent à cette question.

de l'évêque. Elle a comme annexe la chapelle de *Saint-Agricole,* située tout près de la voie publique.

L'église de Saint-Pierre de Villecum (de Villacomo) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Laurent de la Valette (de Valetta) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Notre-Dame de Roubignac (de Roviniaco) ; a cessé d'être curiale pour devenir rurale, à la collation de l'évêque (2).

L'église de Saint-Jean de Lauzières (3) (de Euseria) ; devenue cure paroissiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Martin des Combes (de Cumbis) ; paroissiale et curiale. L'abbé de Saint-Sauveur présente le curé à l'évêque, qui l'approuve.

L'église de Saint-Etienne d'Octon (de Othone) ; paroissiale et curiale, consacrée, à la collation de l'évêque.

L'église de Sainte-Marie de Selles (de Sellis) ; paroissiale et curiale, à la collection de l'évêque. Elle a sous sa dépendance *Notre-Dame des Clams* (de Clomps).

L'église de Saint-Pierre de Mérifons (de Merifontibus) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle possède une annexe : la *chapelle du Château de Malavieille* (Malavetula).

L'église de Saint-Genès de Salasc (de Salasco) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Sainte-Marie de Mourèze (de Moresio) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a comme annexes : *l'église rurale de Saint-Privat de Navas* (1) (de Navas) et *l'église rurale de Saint-Pierre de Scorrian* (de Scorriano).

L'église de Saint-Félix de Liausson (de Lausono) ; parois-

---

(1) Cette église devint rurale sous Déodat de Boussagué, évêque de 1302 à 1312.

(2) D'après Plantavit de la Pause, elle fut érigée en paroisse en 1308

(3) M. Eugène Thomas commet une double erreur dans son *Dictionnaire topographique*, quand il place cette église ou à côté de Gignac ou près d'Octon.

siale et curiale, à la collation du chapitre de Lodève. L'évêque donne le pouvoir au prêtre présenté.

L'église ou chapelle de Saint-Baptiste Montliausson (de monte Lausano) ; sans cure. Le chapelain qui la dessert prête serment entre les mains de l'évêque. Il est tenu d'exécuter les sentences d'excommunication ou d'interdit portées par l'évêché de Lodève, tout en sauvegardant les privilèges des Frères Hospitaliers de Jérusalem, au sujet de ces sentences. Le commandeur de Nébian a le droit de nommer et de destituer le chapelain.

L'église de Saint-Julien de Nébian (de Nebiano) ; paroissiale et curiale. L'évêque confère au curé la charge d'âmes. Il a donné au commandeur de Nébian les églises de *Saint-Julien* et de *Saint-Vincent,* mais le prêtre qui dessert ces églises reçoit ses pouvoirs de l'évêché.

L'église de Saint-Martin de Salvasargues (de Salvasargues) ; rurale, sans cure. Le commandeur de Nébian reconnaît la tenir de l'évêque. Quand celui-ci la visite, il ne va pas à cette église qui est abandonnée, mais s'arrête à la *chapelle de Puech Auger* (de Podio Augerii). C'est là qu'autrefois, les Frères de Nébian avaient construit *une chapelle en l'honneur de Saint-Martin,* devenue maintenant déserte.

L'église de Saint-Michel de Domassan (de Domasono) ; à côté de Nébian, est devenue rurale, à la collation de l'évêque (1).

L'église de Saint-Jean-Baptiste de la Vallée de Lentesclières (de Lentescleriis) ; sur les rives de la Dourbie, paroissiale et curiale. Elle a pour annexes : *la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste de la rive* (in riparia) et celle de *Saint-Michel,* à côté du chemin public.

L'église de Saint-Privat de Fouscais (de Fontecassio) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Il y avait autrefois en ce lieu une *chapelle dédiée à Saint-Vincent* ; les vieux murs existent encore.

---

(1) Elle fut réunie à la paroisse de Saint-Jean de Lentesclieres en 1288.

L'église de Saint-Martin de Canet (de Caneto) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Pierre de Brignac (de Abriniaco) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Martin d'Aurelles (de Aureliacio) ; n'est pas cure ; elle est de collation épiscopale.

L'église de Saint-Paul du château de Clermont (de Castro Clarimontis) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a pour annexe *la chapelle de Sainte-Marie du Peyrou* (de Peyrono).

L'église de Saint-Etienne de Gorjan (de Gorjano) ; près du château de Clermont. Elle n'est pas cure, de collation épiscopale. L'évêque Bérenger Guirard a institué dans cette église quatre chapelains qui doivent y célébrer, tous les jours, les saints mystères. L'évêque les nomme (1289) (2).

L'église de Sainte-Marie-Magdeleine de Sadras (de Sadras) (3) ; n'est pas curiale. Elle est sous la dépendance du commandeur (preceptor) de Sainte-Eulalie, qui doit désigner un prêtre pour la desservir.

L'église de Saint-Etienne de Royas (de Royatio) ; près du château de Clermont ; paroissiale et curiale. L'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève a le droit de présentation (1).

L'église de Saint-Sixte d'Avenas (de Avanusco) ; devenue rurale, sans cure, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Jean de la Coste (de Costa).

L'église de Sainte-Marie au mont de Cornil (Cornilio) ; elle n'est pas cure et dépend du monastère de Nonnenque. Le prêtre qui la dessert est tenu de venir au Synode. C'est Raymond Guillem, premier de nom, qui la concéda au monastère de Nonnenque. L'évêque Pierre la donna à l'abbesse Agnès.

---

(1) Cette date a été ajoutée postérieurement dans le manuscrit.

(2) Église inconnue, probablement aux environs de Clermont, peut-être près de Ceyras, comme le nom semble l'indiquer.

(3) Ce fut Raymond Ier qui concéda cette église à l'abbaye de Saint-Sauveur.

2° Eglises de la rive gauche de Lergue

L'église de Saint-Jean-Baptiste de Pégairolles (de Peguey-rolis); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a pour annexe *la chapelle rurale de Saint-Clément de la Montagne* (in monte). Le prieur a aussi charge d'âmes, sur ceux qui faisaient autrefois partie de la paroisse de *Saint-Vincent de la Goutte.*

L'église de Saint-Vincent de la Goutte. Cette paroisse a perdu son titre depuis Guillaume de Mandagot, évêque de Lodève.

L'église de Saint-Cyprien de Soubès (de Subercio), paroissiale et curiale, à la collation de l'abbé de S. Sauveur de Lodève. Elle est desservie par un religieux, mais l'évêque confie le soin des âmes au prêtre séculier qui lui est présenté par l'abbaye. Défense lui est imposée de se démettre de cette charge sans l'autorisation épiscopale. Elle a pour annexe *la chapelle de son château* et *la chapelle de Sainte-Croix, du château des Poujols* (de Pojolis).

L'église de Saint-Etienne de Gourgas (de Gorgacio), paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle possède l'*annexe d'Albaygue* (de Alba Aqua). *Il y a une chapelle rurale en l'honneur de saint Christophore* (Christofori).

L'église de Sainte-Marie de Parlatges (de Parlages); paroissiale. Le prieur de Saint-Etienne de Gourgas présente le prêtre qui doit la desservir, l'évêque concède la charge d'âmes.

L'église de Sainte-Marie de Fozières (de Foderia), paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque (1).

L'église de Saint-Baudile de Soumont (de Somonte); paroissiale et curiale. Le Chapitre de Lodève a droit de présentation, l'évêque donne la charge d'âmes.

L'église de Saint-Martin d'Ursayrolles (de Ursayrolis);

(1) Voir *Histoire des Sanctuaires dédiés à la Vierge*, C. Blaquière.

paroissiale et curiale. Le Chapitre présente le titulaire et l'évêque lui concède la charge pastorale.

L'église de Saint-Michel, située sur le mont où se trouve le prieuré de l'ordre de Grandmont (Grandimontis) (1).

L'ordre de Grandmont jouit du privilège de l'exemption. Guillaume de Casouls, évêque de Lodève, a donné à ces religieux Saint-Vincent de Mazonis, avec tous ses droits et dépendances. Le prieur de cette église est tenu de fournir à tous les recteurs des églises de Lodève les hosties nécessaires à la célébration de la Messe. Le prieur présente toujours à l'évêque, qui l'approuve, le desservant de cette église, qu'il soit religieux ou séculier.

Un religieux est obligé de célébrer tous les jours les mystères sacrés à l'autel de *Saint-Michel-Archange,* de la *chapelle qui est proche de la grande église.*

L'église de Saint-Pierre de Loiras (de Avoyratio); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a pour annexe la *chapelle du Saint-Sépulchre,* qui est au-dessus du château du Bosc (de Bosco). Cette chapelle appartient à l'archidiacre de Lodève, qui y entretient un vicaire perpétuel avec charge pastorale.

L'église de Saint-Gide d'Usclas (Egidii de Usclasio); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Vincent de Mazonis (de Mazoniis); paroissiale et curiale. Elle appartient au prieur de Saint-Michel de Grandmont.

L'église ou chapelle de Salelles (de Salellis). Elle dépend de Saint-Vincent. Mais parce que l'accès de Saint-Vincent est très difficile, en hiver, les fonts baptismaux ont été transportés à Salelles.

L'église de Saint-Fréchoux (Fructuosi); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Sainte-Marie des Salces (de Salsis); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a une annexe qui est *Saint-Privat.* Cette église a été concédée à l'archiprêtre de Lodève.

(1) M. Vitalis, de Lodève, a écrit l'histoire de ce prieuré.

L'église de Saint-Jean-Baptiste des Pleus ou de la Blaquière (de Plevis alias de Blacqueria) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque, qui possède en ce lieu le pouvoir spirituel et le pouvoir mixte.

L'église de Saint-Saturnin de Lucian (de Luciano) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a 5 chapelles : *Saint-Laurent du château d'Arboras,* qu'il conviendrait d'ériger en paroisse ; *Saint-Jean de Jonquières* (de Jonqueriis) ; *la chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine ; la chapelle de Sainte-Marie du Figuier* (de Figueria) ; *la chapelle de Sainte-Marie des deux Vierges* (1).

L'église de Saint-Guiraud (sancti Geraldi), qui fut autrefois une chapelle de la paroisse de Saint-Saturnin ; elle est devenue paroissiale avec cure. Elle est de collation épiscopale.

L'église de Saint-Julien d'Amizan (de Amizatio), à côté du château de Saint-Félix ; elle était anciennement paroissiale. L'évêque de Lodève l'unit au chapitre avec obligation pour ce dernier d'entretenir un vicaire perpétuel.

L'église ou chapelle de Saint-Félix de Lodez (in plano Lodovesii). Cette église dépendait depuis longtemps de celle de Saint-Julien, mais à cause du concours des habitants, on y administre les sacrements.

L'église de Saint-Saturnin de Ceyras (de Ceracio) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque. Elle a pour annexe la chapelle de *Saint-Pierre de Leneyrac* (de Leneyraco).

L'église de Sainte-Marie de Cambous, paroissiale et curiale, à la collation de l'Abbé de Saint-Guilhem-des-Déserts. L'Abbé nomme pour la desservir un religieux qui prend sous son autorité un prêtre séculier approuvé par l'évêque.

---

(1) Il s'agit ici de l'édifice religieux du Rocher des Deux Vierges. Sur les ruines de ce vieux monument, on a construit une chapelle dédiée à Saint Fulcran. Ce texte dit combien nous avions raison d'affirmer que cette chapelle avait changé de titulaire. Elle était bien dédiée à la Vierge. Voir *Histoire des Sanctuaires dédiés à la Vierge*, C. Blaquière.

L'église de Saint-André de Sangonis (de Sangoniis); paroissiale et curiale. Elle est gouvernée par un vicaire perpétuel choisi par l'évêque. Elle a sous sa dépendance l'église de *Saint-Pierre de Granoupiac* (de Granopiaco), dont les revenus sont annexés à la mense épiscopale.

L'église de Sainte-Brigitte (Brigide); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

La grange de Coussenas (de Corcenacio) a une chapelle privée, située dans la plaine de Lodez, sur les limites de la paroisse de Sainte-Brigitte, qui appartient à l'abbé du monastère des Bénédictins d'Aniane. Elle est régie par un religieux.

L'église de Sainte-Marie de la Garrigue (de Garriga); paroissiale et curiale, soumise à l'abbaye de Saint-Guilhem, qui la confie à un moine ayant sous son autorité un prêtre séculier nommé par l'évêque.

L'église de Saint-Martin de Montpeyroux (de Monte Petroso); paroissiale, avec cure. L'abbé de Saint-Guilhem y entretient un religieux qu'on appelle prieur. Mais il doit présenter à l'évêque un chapelain qui reçoit charge d'âmes. Cette église a sous sa dépendance *la chapelle de Saint-Pierre du château* et *la chapelle rurale de Saint-Etienne des Hermes* (de Hermis).

L'église de Saint-Jean de Fos (de Fors alias de Gurgite Nigro); paroissiale, avec cure. Elle dépend de l'abbaye de Saint-Guilhem. Le moine que l'abbé y place doit avoir avec lui un prêtre séculier qui reçoit de l'évêque charge d'âmes (1).

L'église de Saint-Genes de Ledeves (de Ledeves). Elle est située non loin de Saint-Jean-de-Fos. Elle est desservie par

---

(1) A cet endroit du document, on lit : *arbilri ordinaverunt quod priores de Fors, Sancti Martini de Monte Petroso, Sancte Marie de Garriga, Sancti Martini de Castriis non poterunt compelli ad perpetuos vicarios ponendos in eis sed presbiteri annuales ipsas regant; qui presbiteri presententur episcopo et ab ipso curam accipiunt animarum et eidem sicut dyocesano suo obediunt.*

le vicaire perpétuel de cette dernière paroisse et dépend de l'abbaye de Saint-Guilhem.

Il a été convenu que l'évêque de Lodève peut la visiter, quand bon lui semble, mais à ses frais, à moins que ce ne soit pour administrer quelque sacrement ou la réconcilier. Dans ces cas, l'abbé de Saint-Guilhem assume les dépenses de la visite.

L'abbaye de Saint-Guilhem des Déserts (de Desertis), de l'ordre de Saint-Benoît. Elle est exempte de juridiction épiscopale. L'abbé est tenu, tous les ans, de porter, le Jeudi Saint, la matière nécessaire à la consécration des saintes huiles, à Lodève.

L'église de Saint-Barthélemy (infra Villam); paroissiale et curiale, elle est consacrée. La collation appartient à l'Abbé.

L'église Saint-Laurent (infra eamdem Villam), paroissiale, à la collation de l'Abbé (1).

Le monastère possède, en dehors de Saint-Guilhem, dans le diocèse de Lodève, 6 églises, à savoir : *Saint-Martin de Castries, Saint-Jean de Fos, Saint-Geniès de Lédevès, Sainte-Marie de la Garrigue, Saint-Martin de Montpeyroux* (*avec la chapelle de ce même château*), et *Sainte-Marie de Cambous* (2). Pour ces églises, on ne peut pas obliger l'abbé à avoir des vicaires perpétuels, s'il y tient des prêtres qu'on appelle « *Annuales* » (3).

---

(1) On trouve dans le manuscrit : *Clerici Ville et Vallis Sancti Guillelmi debent ad quoscumque ordines per episcopum Lodovensem promovere et primam tonsuram recipere clericalem et a nullo alio nisi ejus licentia speciali.*

(2) Le manuscrit ajoute : *Abbas et monasteriim habent omnimodam jurisdictionem, mixtum et merum imperium in omnibus locis quos tenet et possidet ipsum monasterium infra Villam et vallem et etiam extra Villam Sancti Guillelmi sicut jurisdictio et proprietas ipsius monasterii confrontatur.*

(3) Ces ecclésiastiques s'engageaient, moyennant un prix convenu, à desservir une église, une année durant. L'année écoulée, ils étaient libre de passer dans une autre paroisse et même dans un

3° Eglises de la Montagne

L'église de Saint-Sauveur des Rives (de Rippa); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque (1).

L'église de Saint-Félix de Lhéras (de Leracio) ; paroissiale et curiale, à la collation de l'abbé du Monastère de la Chaise-Dieu. Celui-ci y place un moine qui prend avec lui un prêtre séculier, approuvé par l'évêque de Lodève.

L'église de Saint-Martin du Caylar (Caylari); paroissiale et curiale. Elle a pour annexe *la chapelle de Sainte-Marie du Château*.

L'église de Saint-Jean-Baptiste de Sorbs (de Sorbs); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Sainte-Marie de Prunet (de Pruneto) ; paroissiale et curiale, de collation épiscopale.

L'hôpital de Aussaran (de Aussaran), au-dessus de la paroisse de Sainte-Marie de Prunet. Il a une chapelle et un cimetière pour les frères, les sœurs et les pauvres qui y décèdent.

L'église de Saint-Michel (in castro de Alajone). C'est une chapelle dépendant de l'église de *Saint-Genès des Fours*.

L'église de Saint-Genès des Fours (des Furnis). Elle est

---

autre diocèse. A chaque Synode, l'évêché renouvelait leurs pouvoirs, après examen sérieux. On les appela plus tard «*Secondaires*». Cette catégorie de prêtres est représentée chez nous, aujourd'hui, par les simples *Vicaires*

(1) Sont mentionnés dans ce document les mas *de Malis-Merendis, de Blaqueria, de Vaysseria, de Matis, de la Soqueta, de Feneyras, de Sauzet seu de Salice in Aurussenco, de Cabanis, de Cambetta, de Favellis Lambertis, de Audran, de Fonte in Manso Dozo, de Trolhallo in Beate Marie de Salsis, de Podii Auri, de Bisbali, de Fontanillis, de Petito, de Peronencho, de Felguerolis, de Cumba rubra, Castellum de Tuda*. On remarquera que *Sainte-Marie du Cros* n'est pas citée dans ce document.

depuis longtemps érigée en paroisse et de collation épiscopale.

L'église de Saint-Pierre de la Fage (de Fagia). Elle est aussi depuis longtemps paroissiale et à la collation de l'abbé de la Chaise-Dieu.

L'église de Sainte-Marie de la Vacquerie (de Vacaria); paroissiale avec cure, de collation épiscopale.

L'église de Saint-Martin de Castries (de Castris) ; paroissiale et curiale; la collation appartient à l'abbé de Saint-Guilhem.

L'église de Saint-Maurice d'Alajon (de Alajone); paroissiale et curiale, à la collation de l'évêque.

L'église de Saint-Sauveur de Madières (de Maderiis). Elle est devenue paroissiale et curiale; le prieur de Saint-Maurice a le droit de présenter le titulaire à l'évêque.

L'église de Sainte-Marie de Navacelle (de Navacello). Elle est devenue paroissiale; le prieur de Saint-Maurice a également le droit de présentation.

CHAPITRE VIII

AU SEIN DE LA TOURMENTE

Dans sa belle histoire de François Bosquet, qui fut un des plus illustres prélats du diocèse de Lodève, Monseigneur Henry, le regretté évêque de Grenoble, n'a pas hésité à écrire cette page (p. 291) :

« Les guerres de religion, qui avaient si longtemps agité les Cévennes, s'étaient signalées dans le territoire de Lodève, surtout par des excès et des violences dont Bosquet devait retrouver à tout instant le souvenir (dans ses visites pastorales). Ici et là quelques pans de mur calcinés marquaient seuls la place occupée par d'antiques églises, dont l'origine se rattachait, pour quelques-unes du moins, à l'établissement même du christianisme, dans le pays. De modestes granges, hâtivement appropriées aux besoins du culte, des constructions sans caractère et restées le plus souvent inachevées, remplaçaient maintenant ces sanctuaires vénérés des premiers âges. Quant aux églises que le fer ou le feu des huguenots n'avaient pu détruire, elles attestaient, par les traces demeurées visibles des assauts qu'elles avaient subis, qu'elles ne se tenaient encore debout que parce que le temps avait manqué aux démolisseurs. Depuis, on avait bien essayé de réparer le plus possible les dégâts commis par les protestants ; mais les crises incessantes de la politique, les troubles dont avait souffert la province, le défaut des ressources, avaient contraint les bonnes volontés à se réduire aux restaurations les plus urgentes. On était allé au plus pressé, et encore, en quelques

endroits, le zèle de certains bénéficiers ecclésiastiques n'étant pas ce qu'il devait être, le plus pressé même n'était pas fait ».

Ce tableau, pour si sombre qu'il paraisse, n'est que trop conforme à la réalité.

Dans les cahiers des visites du diocèse, il n'est question que de voûtes défoncées, de portes et de fenêtres éventrées, laissant pénétrer le vent et la pluie. L'inventaire du mobilier religieux est un aveu humiliant de noire misère. Les autels sont informes, garnis de quelques chandeliers de laiton. Les tabernacles ont rarement leur recouvrement de soie. Les ornements sont usés, dépareillés ; les vases sacrés n'ont plus même la décence voulue. Quelques particularités, empruntées à ces documents, vont le démontrer.

Roger de Harlay, en 1659, affirme que les églises paroissiales de Canet et de Ceyras sont dans un état lamentable. De passage à Mourèze, il ordonne aux habitants de donner chacun une journée de travail pour rendre la maison de Dieu moins indigne de celui qui l'habite. A Mérifons, le spectacle est plus triste encore : l'église est découverte et n'a pas de clocher. Au Bosc, la voûte s'effondre ; à Jonquières et à Lagamas, il a la douce joie de voir des monuments tout récemment construits ; mais à Arboras, à Saint-Guiraud et sur tout le plateau de Larzac, des ruines lamentables viennent attrister le cœur de l'évêque. A Navacelle, en particulier, l'église paroissiale de la Nativité n'offre qu'un aspect désolant. Les murs s'écroulent, la voûte est défoncée, on doit célébrer les saints offices dans l'enclos du château.

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la démolition d'un très grand nombre d'églises rurales. La plupart même disparaissent totalement, laissant à peine un vague souvenir dans la mémoire des habitants de la contrée. Plus de cinquante de ces monuments que nous avons trouvés dans l'*Etat des Églises de 1325* n'existent plus au XVIIe siècle. Aucun document ne les signale (1).

(1) Nous devons remarquer que toutes les églises paroissiales qui restent debout, gardent leur même titre. L'*Ordo* de 1912 donne

A cette heure critique entre toutes, les églises qui restent debout semblent avoir perdu leur principale destination. Elles sont traitées comme de simples lieux publics. Dans leur enceinte s'élaborent les élections consulaires et se tiennent les réunions de la communauté. On y entend proclamer les édits royaux et les enchères publiques. Certains n'hésitent pas à y organiser des danses et des réunions bien étrangères au culte catholique. D'autres les transforment en citadelles de guerre, en magasins à fourrage ou en salles d'école.

L'évêque, dont nous venons de parler, passant à Saint-Saturnin, le 3 juin 1659, voit, « *au bas de l'église. les pressoirs de la communauté qu'on a accoutumé d'y mettre depuis longtemps* ». Les paysans ne trouvaient rien de mieux, à la fin des vendanges, de remiser dans la maison de Dieu, ces lourds et encombrants instruments de travail.

Le prélat, comme on le pense bien, se hâta de porter une ordonnance pour réprimer un tel sans-gêne, qui ne cessa qu'après bien des instances et des menaces.

Des querelles sérieuses venaient aussi parfois troubler la dignité des églises. Au milieu du XVIIe siècle, un scandale de ce genre eut lieu à Saint-André de Sangonis:

Les consuls et les officiers de la communauté se disputaient l'honneur avec Pierre Léotard et Jean Léotard d'avoir leur banc dans le sanctuaire. Ces derniers se montraient particulièrement tenaces, appuyés qu'ils étaient par le curé de la paroisse, leur parent très rapproché. Les premiers, forts de leurs droits séculaires et soutenus par la majorité de la population, ne voulaient rien entendre.

Pour terminer le litige, l'évêque dut chasser les uns et les

à chacune d'elles le patron qu'elles avaient en 1325. Ce qui prouve combien l'Église tient à ses traditions et aussi avec quels soins sont tenus les actes officiels de l'Évêché. Une seule paroisse fait exception à cette règle, celle de Madières. L'*Ordo* diocésain fixe l'Épiphanie pour sa fête patronale, tandis que le document que nous avons analysé dans le chapitre précédent, lui assigne le patronage de Saint-Sauveur.

autres du sanctuaire et reléguer les bancs dans les bas-côtés de la nef.

Dans un autre village, aux Rives, les femmes envahissaient, chaque dimanche, la partie du chœur réservée au clergé, et prétendaient, avec cris et menaces, qu'on n'avait pas le droit de les déloger.

Au Cros, en 1652, l'ancienne église servait de repaire à une bande de voleurs, qui portaient la terreur dans toute la contrée.

Qu'on se garde de penser que les églises des villes sont mieux traitées que celles des villages.

En 1757, les consuls de Lodève constatent que le clocher de Saint-Pierre est dans un délabrement complet. Il menace ruine, dit le *Cahier des delibérations* de la Ville (1), à la date du 20 août, les poutres sont pourries, le carillonneur ne peut plus aller sonner sans un danger évident, et les pluies ont endommagé la tribune de l'église. L'entrepreneur Blaquière, l'homme de confiance de l'évêché et de la commuauté, s'engagea à surveiller les réparations qui s'élevèrent à 300 livres 10 sols.

L'année suivante, une autre délibération datée du 1er mai, fait observer que l'église de Saint-Pierre est trop petite et que le cimetière est insuffisant. On enterre dans l'église, ajoute ce document, les corps les uns sur les autres. « *Il s'en élève des vapeurs qui corrompent l'air et rendent impossible l'assistance aux offices* ».

Pour rendre aux églises la décence qui leur est due, le clergé multipliait pourtant ses inventions pieuses et redoublait de zèle, un peu partout.

Parfois, les prêtres prenaient à leur charge les frais des réparations. C'est ce qui arriva à Saint-Jean de la Blaquière, en 1649. Le plus souvent, les évêques leur consacraient les meilleurs de leurs revenus et obligeaient les communautés, sous peine d'interdit, à imiter leur exemple. Dans bien des paroisses, on mettait le fourrage du cimetière aux enchères,

---

(1) *Arch. municip.* de Lodève.

on vendait le pain béni, on concédait le privilège de la sépulture dans les chapelles pour se procurer les ressources nécessaires. A Brignac, en 1655, ceux qui donnaient 10 livres pour les ornements ou les réparations du saint lieu, avaient droit de sépulture dans l'enceinte de l'église. Au Caylar, on jouissait de la même faveur pour 3 livres.

Malheureusement, les marguilliers étaient, en bien des cas, d'une insouciance notoire et assez souvent d'une déloyauté coupable, dans le prélèvement de la dîme et la tenue de leurs comptes. Les fidèles (1), du reste, trouvaient des moyens ingénieux d'échapper aux impôts quand ils avaient pu se soustraire à la misère, ce qui était assez rare. Les fermiers des biens d'église étaient le plus souvent des besogneux, pour ne pas dire des voleurs.

A Octon, dit le *Cahier des visites de Monseigneur de Harlay*, les paysans enlèvent les gerbes des champs sans prévenir personne. A Sainte-Brigitte et à Saint-André, l'évêque apprend que les revenus ecclésiastiques sont détenus par les habitants, ce qui réduit ces deux églises à la pauvreté. A Saint-Maurice, le seigneur reste plus de vingt ans sans faire la distribution du pain. Dans plus de trente paroisses, les marguillers attendent douze et quinze ans sans rendre compte de leur gestion financière Ces faits se multiplient et semblent se généraliser à mesure que la foi diminue, si bien, qu'en certaines années de disette, les évêques, les prieurs et les vicaires retirent des revenus dérisoires.

Il était bien difficile dès lors d'entretenir convenablement, et, à plus forte raison, de relever les édifices religieux. Voilà pourquoi Dieu habitait dans de pauvres demeures. A certaines heures, la Providence se plaît à nous rappeler le dénuement de la crèche et les humiliations du Calvaire, c'est pour mieux nous laisser entendre que la Religion n'a pas une destinée semblable à celle des pouvoirs de ce monde. Elle est basée sur l'humilité et le sacrifice, elle se développe au milieu des

---

(1) Voir *Hist. des églises d'Alignan-du-Vent*.

tempêtes, elle grandit au sein des persécutions, parce qu'elle est divine.

Voici d'ailleurs un tableau qui établit très exactement les revenus des églises du Lodévois, avant la Révolution.

ÉTAT *des revenus et charges des bénéfices du diocèse de Lodève, dressé en présence de M. Jacques-Antoine Phelipeaux, Évêque et Seigneur de Lodève, par les commissaires députés composant le Bureau diocésain, dont copie a été envoyée à MM. les agents généraux du clergé de France par Monseigneur de l'Assemblée générale dud. clergé, qui sera tenue en l'année 1750.*

Pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale dud. clergé de France du 12 Xbre 1726.

A Lodève, dans le Palais épiscopal, le 30e jour du mois de Mai 1729.

	Revenus	Charges	Net
	—	—	—
L'évêché de Lodève	21932l	1729l 10	20202l 10
Le chapitre cathédral	18392	8284 56	10107 36
L'archidiaconé	1000	210	790
La précempterie	454	56	398
L'archiprêtré	633	460	173
L'abbaye de St-Sauveur ...	250	515	
Le chapitre abbatial	1034	66	968
L'office de camérier	1055	578 40	476 60
L'office de cellerier	30		30
Le sacristain abbatial	272	115	157
Le chapitre de l'abbaye de St-Guilhem	5634	2330 10	3303 90
Monastère de	2755 10	1541 15	1213 95
L'abbaye de Gorjan	3258	1643	1885
Mme de Nonenque	408		408
Le prieuré simple de Soubès.	1100	475	625

Le prieuré simple de St-Jean d'Estinclières	250	74	176
Le prieuré simple de Rouvignac	550	335	215
Le prieuré simple de St-Félix de l'Héras........	700	277 10	422 90
Le prieuré simple de St-Pierre de la Fage.......	647 10	315	322 10
Le prieuré simple de St-Martin d'Auvillac.......	220	64	156
Le prieuré simple de St-Michel de Domazan......	500	143	357
Le prieuré simple de Notre-Dame de la Garrigue	590	330	260
L'hôpital de Maussaran....	500	250	250
Le camérier d'Aniane pour Coussenas	200	50	150
Le prieuré-cure de St-Etienne	1350	590	700
Le prieuré-cure d'Octon....	750	235	515
Le prieuré-cure d'Usclas....	430	65	365
Le prieuré-cure de Fouscaïs.	473	20	454
Le prieuré-cure de Pégairolles	565	34	531
Le prieuré-cure de Montpeyroux..................	1300	475	875
Le prieuré-cure de Mourèze.	550	105	444
Le prieuré-cure de Madières.	200	23	177
Le prieuré-cure de Salasc..	600	110	490
Le prieuré-cure de la Vaquerie..................	400	39	361
Le prieuré-cure de Ceyras..	841	387	454
Le prieuré-cure de St-Guiraud	406	50	356
Le prieuré-cure de St- .	305	48	257
Le prieuré-cure des Rives...	1500	190	1310
Le prieuré-cure de la S .	300	25	275
Le prieuré-cure de Brignac.	300	30	270

Le prieuré-cure du Cros....	550	30	520
Le prieuré-cure de Navacelle	234		234
Le prieuré-cure de Villecun.	215	15	200
Le prieuré-cure de Mérifons.	400	25	375
Le prieuré cure de St-Barthélemy à St-Guilhem....	315	10	305
Le prieuré-cure de St-Sauveur..................	315	10	305
Le prieuré-cure de St-Maurice..................	1877	610	1262
Le prieuré-cure de St-Michel d'A..................	1200	180	1020
Le prieuré-cure de Sorbs...	530	35	495
Le prieuré-cure de St-Saturnin..................	1667	553	1114
Le prieuré-cure de Lauroux.	1027	185	837
Le prieuré-cure de Clermont.	1100	328	772
Le prieuré-cure de Canet..	900	381	519
Le prieuré-cure de Celles..	500	70	430
La cure des Plans.........	317		317
La cure de Caylar.........	400	15	385
La cure de Soubès........	375	10	365
La cure de Fozières.......	190		190
La cure de Partlages......	150	10	140
La cure de Salses.........	315		315
La cure de Loiras.........	360	62	298
La cure du Puech d'Albaigues..................	325	10	315
La cure de Liausson.......	400	90	310
La cure de St-Martin......	328	10	318
La cure de Soumont......	310	10	300
La cure de St-André.......	1100	310	790
La cure de St-Jean de la Blaquière.................	410	30	380
La cure de St-Martin de Castries...............	320	10	310
La cure de St-Jean de Fos..	680	240	440

La cure de Cambous	350	55	295
La cure de la Garrigue.....	300		300
La cure de Sallèles........	325	10	315
La cure de St-Martin de Combes	300		300
La cure de Lozières	300		300
La cure de la Coste........	305	5	300
La cure de St-Félix de l'Héras	300		300
La cure de St-Félix de Lodez.	320		325
La cure de St-Pierre de la Fage.................	308	8	300
La cure du Coulet.	311	11	300
La cure de St-Fulcran.....	750		750
La cure de St-Pierre de Lodève	815	150	665
L'œuvre de Rouvignac	40	25	15
L'œuvre d'Octon..........	55	35	20
L'œuvre de Ste-Brigitte....	90	40	50
L'œuvre de Mourèze	40	25	15
L'œuvre de Montpeyroux..	300	150	150
La chapelle de la Trinité à St-Félix de Lodez.......	48	15	33
La chapelle de N.-Dame de Consolation à St-André..	208	119	89
La chapelle de St-Blaise à la Coste	60	40	20
La chapelle de la Ste-Croix à Clermont.............	19 5	3	16 5
La chapelle de N.-Dame des Vertus à St-Guilhem.....			
La chapelle de St-Antoine au Caylar..............	45	22	23
La chapelle de Peyrottes au terroir du Caylar et de St-Félix de l'Héras.........	200	130	70

La chapelle de N.-Dame de St-Jean de Fos.........	40		20		20	
La chapelle de M. .	75		45		30	
La chapelle de 11 mille vierges à Lodève...........	40		15		25	
La chapelle du St-Esprit à Clermont..............	14		12		2	
La chapelle de Fleury dans la cathédrale de Lodève..	48		24		24	
La chapelle de St-Henri à Clermont..............	42	10	36		6	10
La chapelle de M. de Pégairolles..................	100		36		64	
La chapelle du St-Sacrement à Clermont.............	40		30		10	
La chapelle de St-Anne à Clermont..............	43		26		17	
La chapelle de St-Jacques à Clermont..............	46		35		11	
La chapelle de l'Obit à Clermont..................	50		39		11	
La chapelle des 11 mille vierges à Clermont......	7		2		5	
La chapelle de N.-D. au Caylar..................	100		81		19	
La chapelle de Montmiral au Caylar.................	100		81		19	
La chapelle de Mr Parrusson ou de tous les Saints au Caylar..................	20		5		15	
La chapelle de Villars à St-André.................	6				6	
La chapelle de St-Antoine à St-André..............	433		379	7	53	3
La chapelle fondée par Jean-Baptiste dans l'église de St-André..............	30		26		4	

La chapelle de M. Vieules appelée de la Trinité à Lodève	70	40	30
La chapelle Sibona à St-Fulcran	32		32
La chapelle de St-Jean de Pégairolles	39 10	13	26 10
La chapelle de N.-Dame du Peyrou	36	15	21
Les Doctrinaires de Lodève	1788	80	1708
Les Cordeliers de Lodève	380	185	195
Les Carmes de Lodève	395	153	242
Le collège des Pères de la Doctrine chrétienne de Lodève	1788	80	1708
Les Récollets de Lodève			
Les Dominicains de Clermont	1142	300	842
Les Récollets de Clermont			
Les Religieuses ursulines de Lodève	3533	710	2823

RÉCAPITULATION

REVENUS	CHARGES	RESTE NET
97.093 90	28.889 01	68.204 89

LA VIE DES CURÉS EN CE TEMPS-LA

Presbytères, servantes, écoles, pauvres, tarifs

Les prêtres n'étaient pas mieux traités que leur divin Maître. La misère des presbytères ressemblait à celle des églises, et, souvent, la dépassait en horreur.

Écoutons ce que disent les Visites pastorales : A Mérifons, le curé n'a pas de logement, il réside à Octon. Lauroux et Villecun ne sont pas dans une situation meilleure.

Voici des descriptions qui n'ont rien de bien caressant :

La maison presbytérale de Saint-Félix-de-Lodez se compose « d'un cellier et d'une cuisine en bas, de deux chambres en haut ». Celle de Saint-Maurice n'a que « trois membres ». Celle de Cros n'en possède que deux.

Fozières et Saint-Martin des Combes sont dans un état plus déplorable encore. Ces cures ne comportent qu'un appartement « sans pavé, sans planche et sans cheminée, ce qui est « fort incommode, ajoute le manuscrit de Mgr de Harlay, à « cause de la fumée. » On le croira sans peine.

C'est dans ce cadre de misère, en lutte avec les persécutions et la faim, que s'écoule la vie des pauvres curés de l'ancien diocèse de Lodève, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ne me demandez pas s'ils ont des meubles élégants : Où les mettraient-ils ? La plupart s'estiment heureux de posséder quelques classiques, une bible et un bréviaire. Ne cherchez pas à savoir quel sera le menu de leur table. Beaucoup ne peuvent plus payer les services d'une bonne, ils sont seuls. D'autres vivent avec des parentes âgées qui veulent bien consentir à partager leurs privations.

Mgr de Souillac et Mgr de Fumel, très attachés à leur clergé, s'informaient toujours, avec attention, de la tenue et

du personnel des presbytères. Jaloux de la bonne réputation des ecclésiastiques confiés à leur garde, ils s'intéressaient aux moindres détails de la vie intérieure des cures. Voici le résultat de l'enquête de Mgr de Fumel.

Sur sa liste figurent 52 prieurs.

Trois ne résident pas, par faute de logement convenable, et, Dieu sait, si l'on était peu exigeant, sur ce chapitre.

Celui de Montpeyroux habite la maison paternelle, avec sa famille.

Vingt-deux prieurs n'ont personne pour les servir et veillent eux-mêmes aux soins de leur modeste ménage.

Quatorze ont avec eux des parentes très rapprochées : sœurs, tantes ou nièces.

Les pauvres curés de Salelles et de Saint-Martin-d'Urceyrolles doivent se contenter du dévouement de leurs jeunes clercs. Ceux de Saint-Félix de l'Héras et de Pégairolles sont servis par des valets qui remplissent aussi les modestes fonctions de sacristains.

Huit prêtres seulement sont assez riches pour se donner le luxe d'avoir des servantes gagées. Mais quelles servantes !... Celle de la cure de Saint-Jean-de-Fos a 60 ans, celle de Loiras 80, aucune n'est âgée de moins de 50 printemps. Celle de M. le curé des Plans « *est très laide* » dit malicieusement le document que nous venons d'analyser. Où sont les revenus, la riche argenterie, le service royal de M. de Rohan à Strasbourg ?

Nous voilà bien loin des mordantes satires sur la vie luxueuse et la richesse exorbitante du clergé avant la Révolution que l'on trouve encore rééditées et augmentées dans une certaine presse. Ces divagations perfides et mensongères apparaissent sous leur vrai jour quand on les rapproche, comme nous le faisons, des documents authentiques.

Le casuel de ces modestes serviteurs de l'Église était d'ailleurs des plus modestes. En voici bien des preuves :

A Canet, à Saint-Saturnin, à Montpeyroux, le prieur recevait 5 livres pour les « neuvaines hautes » et 3 pour les « basses ». Ordinairement les messes basses étaient tarifées

5 sols et les autres 10. Les mariages riches rapportaient 30 sols. Le plus souvent les funérailles se faisaient gratuitement (1).

Le prieur de Lauzières avoue qu'il se contente de « ce qu'on lui baille ». Tous ses confrères peuvent en dire autant. Je comprends ce cri de Voltaire : « Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dîme des pois et des lentilles. »

Les prêtres qui dépendaient directement de l'évêque partageaient avec lui le maigre revenu de leur paroisse, dans des proportions diverses, selon l'importance de la cure ou le bien-être des paroissiens, mais, presque toujours, l'évêque laissait la majeure partie à ses prêtres. A Celles on divisait le blé en 7 lots, le prieur en prenait 4 et l'évêque 3. La dîme du vin et des grains était composée en égale parts. Le prieur prenait tout le *carnège*. A Loiras, à Octon régnait à peu près la même pratique.

Il n'en était pas ainsi pour les vicaires perpétuels. Le plus souvent le prieur primitif se taillait une large part, si large que son mandataire était réduit à la misère. En 1766, le marquis de Mirabeau pouvait écrire : « Les revenus et les distinctions sont pour les abbés commendataires, les vrais pasteurs des âmes ont à peine une subsistance. La première classe, tirée de la noblesse ou de la bonne bourgeoisie, n'a que des prétentions sans vrai ministère : l'autre n'a que des devoirs à remplir sans espoir et presque sans revenus... »

Cette situation malheureuse n'avait pas tardé à frapper le pouvoir royal et les chefs ecclésiastiques.

Un édit de Charles IX, en 1571, avait fixé à 120 livres par an la portion congrue des curés et vicaires perpétuels. En 1583, le Concile de Reims décida qu'elle ne pourrait être moindre de 100 livres. En 1622, 1632, 1634, de nouvelles

---

(1) M. François Heulz, chanoine de Saint-Sauveur de Montpellier, dont nous possédons le cahier de notes, affirme qu'en 1740 les messes se payaient 6 sols.

ordonnances intervinrent à ce sujet. Enfin une déclaration de Louis XV détermina définitivement les droits moraux et pécuniaires des curés primitifs et des curés titulaires (1).

Les évêques de Lodève n'avaient pas été des pasteurs sans entrailles. La misère de leur clergé leur apportait une tristesse et des préoccupations que nous retrouvons dans leurs actes et dans leurs écrits.

Mgr de Harlay avait déjà érigé en principe que les habitants devaient loger leurs prêtres. Ses successeurs s'étaient empressés de suivre son exemple et ne craignaient pas de jeter l'interdit sur un village quand celui-ci, le pouvant, se refusait à donner au desservant un logement convenable. Les pouvoirs publics, dans bien des cas, s'appliquaient à soutenir des demandes si légitimes ; mais les pourparlers marchaient avec une telle lenteur ou une telle mauvaise grâce que les pauvres curés, en général, continuaient à habiter dans de misérables réduits et manquaient du nécessaire.

Pour vivre, quelques-uns devenaient laboureurs et cultivaient eux-mêmes les champs reçus en héritage de leur famille. C'est un peu pour favoriser ce travail manuel et donner ce moyen de subsistance à leurs prêtres que les évêques les nommaient toujours dans les paroisses voisines du pays natal et souvent même au milieu de leur parenté.

Si on veut bien se rapporter à la liste que nous avons déjà donnée, à la page 55 de cette étude, on verra combien cette tactique était générale de laisser les ecclésiastiques dans le milieu familial. Les livres de l'évêché que nous avons parcourus nous ont donné l'assurance qu'il en fut ainsi jusqu'à la tourmente révolutionnaire. Dans l'espace de deux siècles, nous n'avons pas trouvé un prêtre de la plaine du Lodévois envoyé sur le Larzac pour y exercer les fonctions sacerdotales. Ce fait méritait d'être mis en relief. Les fidèles du XVIII[e] siècle s'estimaient heureux de vivre sous la houlette de ceux qu'ils avaient vu grandir. Les prêtres ne trouvaient pas

---

(1) Voir sur ce sujet, le magnifique travail de M. Joseph Ageorges, intitulé : *Le clergé rural sous l'ancien régime.*

dégradant de cultiver la terre. Ils se souvenaient que les moines de Cîteaux et de Cluny, issus pour la plupart de comtes et de barons, n'hésitaient pas à tenir la charrue. Ils savaient que saint Bernard souvent remerciait Dieu de l'avoir rendu capable de couper le blé et de porter les gerbes. A leur tour, ils pouvaient, sans nuire aux devoirs de la charge pastorale, vaquer aux travaux des champs.

Malgré cette misère et ces labeurs, les ecclésiastiques dont nous essayons de dépeindre la vie, savaient trouver le secret de se sacrifier et de donner encore. Les enfants et les pauvres devenaient plus particulièrement l'objet de leur dévouement.

Les écoles étaient alors nombreuses. La Coste, Saint-André, La Vacquerie, Ceyras, Canet, Saint-Etienne, Montpeyroux, Saint-Privat, Soubès, Octon, Pégairolles, Saint-Félix de Lodez, Saint-Pierre de la Fage, Liausson, Jonquières, Les Plans, Salelles, et à plus forte raison Clermont et Lodève avaient des régents et des régentes approuvés par l'autorité diocésaine, d'une moralité, d'une religion et d'un patriotisme sans reproche.

Les prêtres remplissaient assez facilement le rôle ingrat d'instituteurs. A Montpeyroux, dit une décision épiscopale de 1675, Antoine Roche, prêtre, « dira la messe et fera l'école », à Saint-Félix de Lodez, le secondaire nommé Redon, vaque à cet emploi. A Lodève, les Pères Récollets sont chargés de la même fonction. Partout ailleurs, les évêques ont soin de s'assurer de la capacité et de l'orthodoxie des instituteurs. Ils ne les nomment qu'après un examen sérieux et sur des références de tout premier ordre. Chaque fois qu'ils traversent une paroisse, ils visitent les classes, et, quand il le faut, frappent les délinquants.

Mgr de Harlay, de passage à Ceyras, interdit « au maître d'enseigner à cause de son ignorance ». A Saint-André, le même prélat trouve un instituteur du nom de Réfreger qui s'est battu deux fois en duel, il le chasse de l'école et lui interdit l'entrée de l'église.

Ce serait une très grande erreur de croire, qu'à cette époque, les illettrés furent nombreux. Les délibérations consu-

laires, qu'on trouve dans les archives de tous nos villages, portent toutes un très grand nombre de signatures couchées élégamment au bas des pages. Les cahiers de baptême offrent la même constatation.

Sur un placet, présenté à l'évêque de Lodève (1), en 1734, 90 électeurs se déclarent solidaires ; sur ce nombre, à peine 20 ne savent pas signer. Aujourd'hui, dans bien des villes, nous aurions une proportion d'illettrés plus déplorable.

Les pauvres partageaient cette sollicitude touchante que les prêtres et les évêques témoignaient aux enfants. A cette époque, les ministres de Dieu sont les agents les plus actifs des œuvres charitables. Grâce à eux des hôpitaux s'établissent un peu partout et les fondations de bienfaisance deviennent nombreuses. Dans leurs visites, les évêques s'informent toujours de ce que deviennent les biens des pauvres. S'ils sont dilapidés, les peines disciplinaires tombent sur les coupables.

Obligés de soutenir les écoles et de soulager les misères de leurs frères, les ecclésiastiques souffraient de bien des privations.

Mgr de Fumel comprit la nécessité d'améliorer cet état de choses. Il porta le règlement suivant que le Parlement de Toulouse homologa le 9 novembre 1761.

Mariages

Publication des bans	1 livre	10 sols
Célébration et enregistrement du mariage	1 »	10 »
Certificat de publication de bans et permission aux futurs époux de se marier dans la paroisse de la future épouse	2 »	
Messe de mariage		10 »

Baptêmes

Pour le cierge et capule, si la famille ne le fournit pas		12 »

(1) Archives de la commune de Montpeyroux.

Enterrements

Pour les enfants au-dessous de sept ans :

Droit curial	10	»
Présence du curé	6	»
A chaque ecclésiastique ou religieux présent.	4	»
Messe basse	10	»
Messe chantée	15	»
Au diacre et sous-diacre, à chacun	6	»
Pour le clerc portant la croix	4	»

Pour les grands corps :

Droit curial	15	»
Présence du curé	10	»
A chaque prêtre présent	5	»
Pour le clerc	4	»

Pour les messes, comme ci-dessus.

Messes chantées

Si le curé fournit le luminaire	2 livres
S'il ne fournit pas le luminaire	1 »

Sonneries

Petit glas			15	»
Grand glas	1	»	10	»

Messe basse	8	»
Extraits de baptême, mariage, sépulture, à Lodève	10	»
Dans les autres villes	8	»
Dans les villages	5	»
Relevailles, un cierge un pain et	12	»

Ces dispositions si sages furent un palliatif et non un remède. Leur application permit au clergé de vivre, mais ne l'enrichit pas.

« C'est alors, écrit avec éloquence M. Agcorges (1), que la colère déborde et que monte la Révolution. Par la faute de ses chefs, le discrédit a été jeté sur le Clergé. Dans les hautes sphères personne n'ose plus élever la voix en sa faveur. Et pourtant les curés de campagne n'ont jamais été aussi instruits, aussi dévoués, aussi méritants. S'ils pèchent, hélas ! c'est par la liberté folle de leur esprit : d'aucuns commencent à faire l'éloge de la République Romaine, d'autres attaquent directement le gouvernement. Ceux-là n'ont pas l'humilité chrétienne. Ils sont mûrs pour les serments civils que l'anarchie exigera d'eux. Ce sont des aveugles qui n'ont pas su se sacrifier en silence. Ils travaillent pour la Terreur qui les massacrera. »

Ils désirent mettre un peu plus de confortable dans leur vie, ils auront l'exil. Ils ont rêvé la gloire, ils trouveront l'échafaud sanglant. Insensés ! ils ne savent pas que tout prêtre est un martyr et, qu'avant tout, il doit apprendre à s'immoler à la grande et sublime cause de Dieu.

---

1 Cité plus haut.

CHAPITRE IX

LES BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES

La question que nous allons envisager ici constitue un problème historique passionnant par bien des côtés. Nous la trouvons souvent en jeu dans les visites pastorales de l'ancien diocèse de Lodève. Elle a joué un rôle prépondérant dans la vie de l'Eglise, avant la Révolution. Elle exige donc une entière impartialité et un soin tout particulier.

Etablissons d'abord quelques données générales, nécessaires pour comprendre les pages qui vont suivre.

On appelait *bénéfices* les biens qui formaient les revenus d'un office ecclésiastique. Plus tard, par extension, on donna ce nom à l'office lui-même.

Cet usage était d'origine très ancienne et provenait d'un sentiment profondément chrétien.

Les bénéfices pouvaient être séculiers ou réguliers. Les premiers se rattachaient à la collation des évêchés, canonicats, prieurés, cures et chapelles. Les seconds comprenaient les biens claustraux, tels que les abbayes, les prieurés conventuels et les fonctions qui s'y rapportaient.

Un bénéfice était à charge d'âme ou non, selon qu'il exigeait l'administration des sacrements ou simplement la célébration de quelques cérémonies et rites religieux, comme la messe ou l'assistance au chœur. On pouvait conférer celui-ci même à des enfants, pourvu qu'ils fussent âgés de plus de 7 ans. Dans ce cas, le titulaire devait recevoir la tonsure et réciter le bréviaire.

Ces pieuses fondations s'établissaient un peu partout, dans la pensée de venir en aide aux prêtres en activité de service, et, aussi, pour permettre aux jeunes gens de poursuivre leurs études théologiques.

Le diocèse de Lodève possédait un grand nombre de ces établissements. Les évêques, les nobles, les riches bourgeois, les catholiques de marque se donnaient, avant de partir de ce monde, la réconfortante joie de telles créations. Ils se souvenaient alors que les bonnes œuvres nous suivent au tribunal de Dieu pour nous gagner sa miséricorde.

Citons quelques exemples :

Raymond de Monstuejouls, cardinal de la Sainte Eglise, du titre de Saint-Eusèbe, avait fondé quatre chapelles, dans l'église abbatiale de Saint-Guilhem du Désert.

Les bénéficiaires, présentés par la noble famille et admis par l'abbé du monastère, recevaient des revenus en nature ou en argent, fournis par les communautés de Saint-Thibéry, de Saint-Pargoire, du Caylar, du Pouget et d'autres lieux encore.

Ils devaient habiter une maison précédemment achetée par le Cardinal, à cette fin. Ils étaient tenus de partager la même table, et d'assister en habits de chœur aux offices. Ils ne pouvaient s'absenter que l'un après l'autre et sur autorisation expresse de l'abbé. Toute absence exigeait des motifs graves et ne pouvait jamais se prolonger au delà de 8 jours (1).

Les évêques de Lodève, d'accord avec les membres de leur chapitre, payaient, tous les ans, une rente déterminée aux religieux de Grandmont avec obligation par ceux-ci de réci-

---

(1) Le Cardinal de Monstuejouls a son tombeau dans l'église paroissiale de Saint-Guilhem, sous la première stalle du côté de l'évangile. Contre le mur, au même endroit, on voit encore son blason.

En 1732, François Heulz, natif de Saint-André, chanoine de Saint-Sauveur de Montpellier, jouissait d'une de ces chapellenies. Nous possédons les pièces fixant ses droits et ses charges.



ter, chaque jour, certaines prières pour les prélats vivants ou morts (1).

Les Visites pastorales de 1659 nous apprennent que Nébian, Saint-Félix, Saint-André et Clermont possédaient déjà, à cette époque, un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques. Clermont en comptait au moins sept. Là, chaque corporation voulait le sien. Les laboureurs avaient Saint-Roch ; les tisserands, Saint-Fabien et Saint-Sébastien ; les charpentiers et les maçons, Sainte-Croix ; les marchands, Saint-Antoine et Saint-Eloi ; les cordonniers et corroyeurs, Saint-Blaise ; les chapeliers, Saint-Jacques.

A l'occasion d'un établissement de cette nature, nous trouvons, dans les visites pastorales de Mgr de Harlay, un événement assez extraordinaire.

Le 8 juin 1659, ce bon prélat était reçu au château de Montpeyroux. Le seigneur, Marc-Antoine des Gardies, avoua à son illustre visiteur qu'il serait particulièrement flatté d'avoir dans l'église une chapelle dédiée à son patron, saint Marc. Il ajouta à sa supplique la promesse expresse d'une rente annuelle de 150 livres. L'évêque condescendit à ce désir ; il donna le nom de Saint-Marc à la chapelle qui servait de sépulture aux seigneurs de cette localité, dédiée, depuis longtemps déjà, à saint Roch (2).

C'est la seule substitution de ce genre trouvée dans les nombreuses pièces que nous avons eues en mains. Mgr de Harlay comprit lui-même ce qu'avait d'inusité son acte puisqu'il ajouta dans la concession, que la première chapelle érigée dans l'église (on se proposait alors de l'agrandir) serait mise sous le vocable de l'illustre enfant de Montpellier, le grand guérisseur de la peste.

Si l'on veut bien se rapporter au tabeau des bénéfices que nous avons publié plus haut, on se rendra compte de l'importance des biens mis ainsi à la disposition de l'ancien clergé par les âmes généreuses.

---

(1) Etat des églises du diocèse de Lodève, dressé vers 1325.

(2) Le prieur de Montpeyroux se nommait Jacques Mestre.

La croyance à la survivance de l'âme et la peur des tourments éternels tenaient les âmes dans de saints tremblements et les disposaient aux bonnes œuvres. Ces croyants de vieille race étaient en même temps des esprits prévoyants ; dès cette vie, ils pensaient à l'autre ; ils voulaient s'y préparer une place convenable.

La collation de ces bénéfices n'était pas toujours chose facile.

Plusieurs étaient soumis au patronage laïque. De ce fait, bien des difficultés surgissaient au changement de titulaires. Quand il n'y avait qu'un seul patron, l'entente avec l'évêché s'opérait sans trop de démarches, surtout quand le patron était le fondateur ; mais par la suite, s'il laissait plusieurs héritiers, chacun d'eux voulait s'arroger le privilège de nommer son candidat. Les rivalités des prétendants s'ajoutant aux animosités de famille, l'évêque se voyait jeté dans de cruels embarras.

Voici l'histoire authentique d'un de ces bénéfices, relevé sur les Registres de l'évêché. Un prêtre, du nom de Pierre Brun, avait fondé, dans l'église de Saint-Pierre de Lodève, une chapelle dont le patronage resta dévolu à ses parents. Les collations qui en furent faites en 1661, 1663, et plus tard ne souffrirent aucune difficulté.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, les choses prirent une autre tournure. Deux personnes gardaient alors le droit de collation : Jean Brun, de la paroisse de Villecun, et Louis Brun, du mas de Lavaire. Leurs droits paraissaient incontestables, puisque les parents de l'un et de l'autre les avaient exercés, en toute franchise et sans récrimination de quiconque.

Le 9 décembre 1740, Louis Brun céda son droit de patronage à un nommé Fulcran Guy, en bonne et due forme, voulant, disait-il dans son acte, « *reconnaître les bons et agréables services qu'il a reçus et espère recevoir à l'avenir* ».

A la mort de Fulcran Guy, ses parents reçurent en héritage le droit de patronage sur la chapelle fondée dans l'église de Saint-Pierre. A quelque temps de là, ce bénéfice devint vacant. Il fallut choisir un titulaire et le présenter à l'évêque.

Jean Brun porta ses préférences sur le sieur Ciffre, qui fut installé dans son office par l'abbé du monastère de Saint-Sauveur.

Les héritiers de Fulcran Guy voulurent, à leur tour, user de ce qu'ils croyaient être leur droit. Un membre de cette famille, la demoiselle Guy, désigna un clerc tonsuré, nommé Pons, pour occuper cette situation. L'abbé de Saint-Sauveur fut encore choisi pour remplir le rôle d'installateur. La collation eut lieu avec les usages établis.

Ce bénéfice avait donc deux titulaires également tenaces et, semble-t-il, animés d'une même bonne foi. Des conflits survinrent. La question alla devant le Sénéchal de Béziers.

Le procès traîna en longueur. De guerre lasse, les deux partis se présentèrent à l'évêque de Lodève, demandant à sa sagesse de trancher le différend et promettant de se soumettre, sans restriction aucune, à son jugement.

Jean Félix Henry de Fumel occupait alors le siège de saint Fulcran. Voici la sentence qu'il prononça ; nous la copions textuellement sur l'original (1).

« La cession que Louis Brun a fait de son patronage à feu Fulcran Guy nous paraît si fort sentir la simonie que quand il lui aurait été libre de faire cette cession, la clause simoniaque qui la vicie l'a fait déchoir de son droit de présentation.

« En supposant même la cession de Louis Brun valide, elle n'a pu avoir d'autre effet que celui de substituer Guy ou ses héritiers au droit de copatron dont il jouissait.

« Si la cession que Louis Brun a fait de son droit à Guy est invalide, comme il y a lieu de présumer, ou si elle est vicieuse, comme il nous paraît au moins probable par cette clause simoniaque qu'on y lit : « *voulant reconnaître les bons et agréables services qu'il a reçus et espère recevoir à l'avenir* », Louis Brun et la demoiselle Guy, héritière du donataire, n'ont aucun droit au patronage et qu'il appartient au seul Jean Brun.

(1) Archives personnelles.

« Dans le cas où la donation de Louis Brun aurait été valide et à l'abri de tout soupçon de simonie, la demoiselle Guy, héritière, devait se présenter à la dite chapelle, conjointement avec Jean Brun, et que ne l'ayant pas fait dans le temps prescrit par la loi, l'évêque est rentré dans son droit.

« En conséquence nous avons jugé et jugeons, que le sieur Pons n'a aucun droit de prétendre à la possession de la chapelle mais bien le sieur Ciffre. »

Ces questions, fort ennuyeuses pour les évêques, ne l'étaient pas moins pour les prêtres. La publication que nous tirons de nos archives particulières en est une preuve éclatante.

Ces documents auront plus d'éloquence que nos simples affirmations. Ils reflètent fidèlement tous les détails de ce problème.

Le 11 décembre 1773, Monsieur Léotard, curé de Saint-Fulcran de Lodève, écrivait à Monsieur Salet, prieur de Poix, en résidence à Saint-André (1).

« Monsieur,

« Permettez que j'aie l'honneur de me renouveler dans votre souvenir qui m'est toujours fort cher, et que, persuadé de votre attachement pour moi, je vous prie de me donner un éclaircissement au sujet du procès qu'on m'intente, de la même nature que celui dont vous êtes en instance, à ce qu'on m'assure, touchant un petit prieuré simple ou chapelle qu'on vous dispute.

« Voici le fait.

« Par la mort du prieur de Ceyras, il a vaqué une chapelle à la Coste dont M[r] le marquis de Thémines m'a fait titre, comme ont fait de tout temps ses ascendants. Il a plu à M[r] de Lauzières (2) de S. Saturnin, à la sollicitation de son neveu,

---

1 Le 17 novembre 1735, ce prêtre fait la bénédiction de la cloche de Montpeyroux le Barry, il est ainsi désigné : Guillaume Salet, prêtre de Saint-André, docteur en théologie, prieur commandataire de Saint-Denis de Poix, en Picardie, diocèse d'Amiens.

(2 Les de Thémines et les de Lauzières étaient de la même

vieux clerc tonsuré de Saint-Jean de la Blaquière, de faire son titre au sieur Carrière, prêtre de la Coste, qui a pris possession après moi de la dite chapelle, vu que la fondation porte que cette chapelle sera donnée à un prêtre natif de la Coste, et à défaut la dite chapelle sera donnée à un prêtre de Clermont (1), qui y résidera et acquittera à la Coste trois grandes messes par semaine. Les revenus de cette chapelle consistent en six setiers de froment, mesure de Clermont, qui ont été évalués 80 livres.

« Remarquez que le sieur Carrière est approuvé pour faire les fonctions curiales et confesser et que le prieur, fruit prenant, lui donne un honoraire de 100 livres pour dire la messe les dimanches et fêtes en représentation d'un vicaire.

« Croyez-vous, Monsieur, que la prérogative qu'il a d'être natif de la Coste et d'y résider aux conditions ci-dessus m'exclue, quoique mon titre soit fait par le seul véritable patron et que la modicité des revenus de cette chapelle ne permette point à un prêtre d'y résider. Je vous prie, respectable Monsieur, de dicter à Villeméjane ce que vous voudrez bien me dire à ce sujet. Je fais faire déjà des dépenses. Le pauvre abbé de Lauzières, prieur de Ceyras, fut aussi troublé par le sieur Carrière, qui, à ce que je crois, se désista.

« J'ai appris avec grand plaisir que le calme a succédé à la tempête à Saint-André, j'en suis enchanté.

« Ménagez votre santé qui me sera toujours chère.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« Léotard, curé de Saint-Fulcran. »

A côté de cette lettre s'en trouve une autre raturée, écrite d'une main tremblante, datée du 12 décembre de la même année. C'est la réponse de Monsieur Salet.

---

(1) M. Léotard était natif de Clermont.
famille ; celui de la Coste comme celui de Saint-Saturnin pouvaient jouir des faveurs du patronage.

« Monsieur,

« J'ai reçu ce matin la lettre du jour d'hier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis si plein de la joie que je ressens de n'être pas banni de votre cher et précieux souvenir, comme j'avais lieu de le craindre, que je me hâte de vous répondre, autant qu'il m'est possible, sur les éclaircissements que vous me demandez au sujet de la chapelle de la Coste, dont vous me dites avoir été pourvu après la mort de Mr le prieur de Ceyras. Je ne cède, comme vous, ni à M. Villeméjane ni à quel que ce soit la liberté que vous me donnez de me servir d'une main autre que la mienne (1) quoique tremblante, le plaisir singulier que j'ai de vous dire ce que je pense. Le voici :

« S'il est vrai que le titre par lequel on vous a pourvu de la chapelle de la Coste vous a été fait par le seul véritable patron de cette chapelle, tout autre titre fait *a non habente potestatem* est par conséquent *radicibus* nul de toute nullité et ne peut vous être d'aucun préjudice. Il est vrai que par la fondation, la résidence du prêtre chapelain paraît requise ; mais cette obligation a cessé d'être obligatoire soit par la diminution très notable du revenu qui ne suffit plus pour l'entretien d'un prêtre soit par l'impossibilité où sont les successeurs à la chapellenie (attendu la modicité du revenu) de ramener les choses au premier état de la fondation.

« Si d'ailleurs il est permis de réduire les fondations quant au service des messes lorsque le revenu n'est pas suffisant, à plus forte raison est-il permis de réduire la fondation quant à la résidence, lorsque les conditions faites par cette résidence ne suffisent plus : *impossibilia pro non adjectis haben-*

1 Comme on reconnaît bien là le vieux prêtre désireux de tout faire par lui-même, et ne rendant les armes que quand elles s'échappent de sa main mourante ! — Il est fort probable que M. Salet, à cause de son grand âge ne pouvait plus écrire et était réduit à se servir d'un secrétaire bénévole. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il avait présidé une bénédiction de cloche à Montpeyroux en 1735.

tur. Je tiens cet axiome d'un fameux avocat d'importance de Toulouse.

« Il faut s'adresser à Mgr. l'évêque de Lodève par une requête bien conçue, communiquée par première ordonnance du prélat au promoteur. Celui-ci, vu les pièces donnera son avis et ses conclusions, après quoi, l'évêque rendra son ordonnance définitive telle qu'il lui plaira. Les évêques, chacun dans son diocèse, ont ce pouvoir. »

Cette lettre n'est qu'un brouillon, les salutations d'usage ne sont que simplement indiquées, la signature manque.

Il est facile de voir par cette correspondance, l'importance que les prêtres attachaient à la question des bénéfices et aussi quelles intrigues et quelles difficultés ils étaient obligés de subir.

Parfois, les consuls se mêlaient de l'affaire, au nom des intérêts de la commune, ce qui compliquait bien davantage les procès. Ils intervinrent, tout particulièrement, dans la collation de la chapelle de Sainte-Anne, érigée dans l'église principale de Clermont, en faveur de Grégoire Pons, prieur curé de cette paroises. L'évêque dut leur rappeler, qu'en usant du patronage, ils usurpaient un droit qui n'appartenait qu'à lui seul (1787). Pour ne pas envenimer le procès, il désigna le même titulaire.

L'autorité épiscopale ne sortait pas toujours indemne de pareils conflits. Le 9 août 1758, Mgr de Fumel avait voulu donner à son secrétaire, Jean Loubeau, qu'il tenait en particulière estime, la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fondée à Pégairolles et laissée vacante par la mort de Pierre Bonafous. Le titre était signé et tout paraissait conclu. Personne n'ayant invoqué le droit de patronage, l'évêque l'avait exercé. Quelques jours après, Guillaume Bonafous et Jean-Pierre Trone vinrent frapper à la porte de l'évêché, réclamant le droit de présenter, comme candidat à ce poste, Joachim Martin. Mgr de Fumel dut s'incliner et imposer silence à ses préférences. Le 17 août, il signait un titre en faveur de Joachin Martin le nouveau bénéficier. L'usage d'admettre à ces prébendes les simples clercs n'était pas sans inconvénients. Quel-

ques faits tirés des Registres de l'évêché de Lodève en sont la preuve (1).

En décembre 1756, Antoine Trinquier, clerc tonsuré, bénéficier de la chapelle du Purgatoire de Ceyras, quitta la cléricature, et cet exemple fut suivi de bien d'autres.

Trois ans plus tard, une affaire, plus grave encore, se déroulait à Lodève. Hillaire Dazémar, simple acolyte, avait reçu en bénéfice un canonicat de S. Fulcran. Un arrêt de la Souveraine Cour du parlement de Toulouse, en date du 6 septembre 1759, l'avait déclaré maintenu dans cet office, envers et contre toute opposition. Fort de ce jugement, Hillaire Dazémar voulut exiger de l'évêque l'ordination des saints Ordres. Pour des raisons, sans doute très justes, le prélat refusa de se prêter à cette cérémonie.

Or, le 20 septembre 1760, notre jeune clerc se présenta à la porte du palais épiscopal exigeant qu'on l'admit à l'ordination qui devait avoir lieu dans la journée. Il avait droit aux saints Ordres, affirmait-il, puisqu'il venait de passer au séminaire le stage requis. Sur des instances réitérées, le suisse de l'évêché alla trouver le prélat et lui exposa cette demande. A son retour, il n'apporta aucune réponse et se contenta de quelques signes très vagues. Le fougueux abbé prit ce silence pour un refus. Immédiatement, il requit François Besombes, notaire royal de Puéchabon, de dresser procès-verbal de l'incident. On avouera que de tels procédés étaient de nature à paralyser la bonne administration du diocèse, et devaient jeter le discrédit sur les bénéfices et les bénéficiers.

Avec le temps, les biens affectés à ces chapelles perdirent de leur valeur, si bien que les revenus ne suffisaient plus à en supporter les charges. L'autorité diocésaine obtint de Rome la permission de diminuer le nombre des services.

Le prieur de Ceyras écrivait à son évêque : « qu'il avait une chapelle, dans l'église paroissiale, sous le titre des âmes du purgatoire, qui était entièrement abandonnée, pendant de

(1) Archives dép., fond. de l'évêché de Lodève.

longues années, à cause de la modicité des revenus et du service onéreux qu'elle demande, étant sujette à la taille et aux décimes qui en consomment tous les revenus, lequel consiste en une messe chaque semaine ; ce qui l'obligerait d'en faire un entier abandon. »

Le titulaire suppliait qu'on voulut bien ordonner qu'à l'avenir le dit service fut réduit à une messe par mois.

Jean Georges de Souillac adhéra à cette légitime demande.

Un des premiers actes de l'Assemblée nationale fut la suppression de la pluralité des bénéfices, cela eut lieu le 4 août 1789.

L'année suivante (décret, 5-14 janv., 15 avril) on mit le séquestre sur le revenu des bénéficiers absents du royaume.

Enfin, quelques temps après, tous les bénéfices de n'importe quelle nature et quel nom furent éteints et supprimés (Décret 12 juillet-24 août 1790).

Les ennemis de l'Eglise se copient, et se servent toujours à son égard des mêmes procédés injustes : ils la dépouillent après l'avoir insultée. Sous prétexte de mettre un terme à de prétendus abus, ils n'hésitent pas à confisquer ses biens, en détruisant ses œuvres.

CHAPITRE X

LES DÉFAUTS DU CLERGÉ D'ALORS

Pendant ces deux siècles d'histoire, que nous venons de parcourir à grands pas, y a-t-il eu des fautes graves imputables au Clergé du Lodévois. Très exactement, nous avons pris note de tous les griefs mis en avant contre lui par les fidèles de cette époque. L'amour de la vérité exige que nous les traduisions ici impartialement.

Les habitants de Brignac, le 10 mai 1659, se plaignent que le pasteur ne réside guère, ce qui est cause, disent-ils, « que les malades meurent sans communion et parfois sans confession. »

A Saint-Saturnin, les paroissiens s'accordent à affirmer que le prieur ne « fait que courir. »

On conviendra que de telles dénonciations sont assez vagues et peu infamantes. Sans nul doute, les décrets conciliaires et les prescriptions épiscopales recommandent la résidence. Les bons prêtres ne l'ont jamais ignoré. Mais, vraiment, peut-on faire un crime à ces pauvres curés de quitter parfois leur paroisse ? Nous l'avons vu plus haut, ils habitent dans des presbytères infects, ils n'ont presque rien pour vivre et personne pour s'occuper de leur intérieur. Il fait froid et sombre chez eux. Quoi de plus naturel, qu'à certains jours, ils prennent le chemin de la maison paternelle. Là, du moins, ils sont sûrs de trouver des soins meilleurs et une atmosphère d'affection qui leur manque ailleurs. Au surplus, l'entraînement leur vient de haut, les évêques, les abbés, sont

plus souvent à la cour que dans leurs diocèses ou dans leurs monastères. Les petits s'autorisent toujours de l'exemple des grands.

Vers la fin du XVIIe siècle, une accusation plus grave est portée contre le vicaire perpétuel de Soumont. « Il emploie tout son temps au jeu des cartes... et il a perdu toute sa rente. »

Qu'on veuille bien le remarquer, l'inculpé, dont il s'agit ici, est un des prêtres les plus modestes du diocèse. L'abbaye de Grandmont, qui est tout proche de sa cure, lui a pris le meilleur de ses revenus et lui laisse bien des loisirs. Peut-être n'a-t-il plus le goût de l'étude. Dans tous les cas, ses paroissiens ne l'aiment que médiocrement. Livré à lui-même, il demande au jeu ses distractions. Nous ne voulons pas excuser sa faute, nous l'expliquons seulement. Même dans les plus humbles postes, le prêtre doit trouver à s'occuper et le jeu ne peut avoir pour lui que des déboires. Sa fièvre est de celles qui dévorent ceux qu'elle touche.

Ce grief, avouons-le encore, n'a pas une portée si grave ; il est d'ailleurs limité à un seul cas.

N'en trouve-t-on pas de plus sérieux ? ... Avançons encore. Nous avons raconté les aventures du pauvre curé de Saint-Fréchoux, relevé de ses fonctions à cause du peu de gravité extérieure qu'il apportait dans la célébration de la Sainte Messe.

Nous avons parlé aussi des entêtements de M. Scalier, curé de Saint-Fulcran (2), que son évêque condamna à passer 15 jours dans la solitude du Séminaire de Béziers, espérant, par cette réclusion, corriger un peu les emportements de son caractère.

Les esprits impartiaux reconnaîtront que de telles misères ne sont pas des souillures sur la robe de l'Eglise catholique. Elle ne peuvent en rien ternir sa surprenante beauté.

Nous pouvons en dire autant du cas de M. Pierre André.

(1) Page 59.
(2) Page 15.

Cet ecclésiastique était natif de Saint-André et prieur de Montpeyroux. Il eut la malencontreuse idée d'engager un procès contre l'abbaye de Saint-Guilhem, au sujet de certaines redevances de sa paroisse. Il mit dans cette affaire une telle passion que l'évêché intervint. Condamné par les tribunaux, le pauvre prieur dut quitter sa paroisse et passer quelques mois dans un Séminaire, désigné par l'autorité diocésaine. Plus tard on l'obligea à résigner son bénéfice (1).

Nous touchons ici à la plaie la plus vive de l'ancien clergé : l'amour des procès.

Il était devenu paradoxal, au XVIIIe siècle, qu'il n'y avait point de curé qui n'eut plaidé contre un seigneur et point de seigneur qui n'ait plaidé contre un curé.

M. Delzeuze, nommé prieur de la paroisse des Plans, le 23 septembre 1749, écrivait dans un registre de notes que possède la mairie de ce village.

« Avant de me charger de cette paroisse, mes supérieurs m'avaient averti que j'aurais à faire avec un peuple difficile et rebelle, suffisant et processif. Je me suis en effet convaincu de cette vérité. J'ai souvent été obligé d'avoir recours au bras séculier et de le menacer du glaive et du feu. » (2).

Et pourtant, cette paroisse n'était pas impie. Rendant compte des cérémonies du Jubilé, M. Delzeuzes écrivait ces mots vraiment touchants pour ne pas dire plus.

« Je fus édifié et consolé de voir dans mon peuple, pendant les 6 mois que dura le Jubilé, le recueillement, la modestie et les sentiments de piété qu'on trouve rarement parmi les gens de la campagne. La grâce de Jésus-Christ fit plusieurs conversions qui n'étaient pas équivoques. Certains pénitents ne

---

(1) Le 21 novembre 1679, Lamie, vicaire du Cayla est interdit « a divinis » ; l'année suivante, Aucelly, de la même paroisse, est frappé de la même peine, mais le vicaire général qui porte cette sentence n'en donne pas la raison. Il nous est donc impossible de discuter ces deux affaires. Nous pensons qu'il s'agit encore ici d'un de ces malentendus si communs alors entre vicaires et curés.

(2) Ces détails nous ont été très aimablement donnés par M. l'abbé Hugounenq, de la paroisse des Plans.

craignaient point en faisant leur station, de marcher nuds pieds sur la neige, la glace et à travers les ruisseaux bordés de glaçons. Encore, disaient-ils, qu'ils croyaient marcher sur du velours. Je fus obligé de mettre des bornes à leur pénitence qu'ils s'imposaient eux-mêmes par la crainte où j'étais qu'ils ne portassent un préjudice considérable à leur santé. »

Et ce sont ces ouailles si fidèles, qui luttent contre leur pasteur. Il en était ainsi, à peu près, dans chaque paroisse. Tantôt pour la perception des dîmes, tantôt pour la délimitation d'un terrain, le plus souvent pour des motifs futiles, les pauvres curés devaient engager des procès contre leurs paroissiens. Le litige fini, ils n'en étaient pas moins amis. C'était une mode, il fallait la subir. Il n'était pas rare aussi de voir les prêtres plaider contre leurs confrères.

Les registres de l'évêché nous ont transmis un de ces litiges qui dépeignent les mœurs d'un siècle. Nous le livrons à nos lecteurs.

En 1762, Jean Pech, curé de Saint-Saturnin, décéda. Les désirs de nombreux ecclésiastiques se tournèrent vers ce poste devenu vacant. Chose assez surprenante, Paul Léotard (1), archiprêtre de la cathédrale de Saint-Fulcran, était parmi les compétiteurs les plus entreprenants. Il fit tant et si bien que Mgr de Fumel lui signa le titre ardemment convoité.

Le 20 octobre, Joseph Carrié, curé de Villecun, se présentait au palais épiscopal, avec un notaire, appelé Brun, et d'autres témoins. Il venait faire observer à l'évêque que la paroisse de Saint-Saturnin était devenue vacante dans le mois des « gradués » (2).

---

(1) Paul Léotard était de Clermont et jouissait déjà de la chapelle de Sainte-Croix.

(2) On appelait « gradués », les ecclésiastiques pourvus des diplômes ecclésiastiques. Certains bénéfices leur étaient dévolus de plein droit quand les titulaires mouraient à une époque de l'année déterminée et désigné sous ce titre « mois des gradués ». Cet usage n'est pas entièrement aboli. En Allemagne, l'Empereur garde le droit de nommer les chanoines de quelques églises, quand ces vacances se produisent à certains jours.

Paul Léotard, dépourvu de tout titre, n'y avait aucun droit, ajoutait-il. D'ailleurs, s'empressait d'ajouter le plaignant, M. Léotard jouit déjà de la cure de Saint-Fulcran, ce qui doit l'exclure de tout autre bénéfice.

Evidemment M. Carrié ne défendait pas seulement les principes de la justice et de la tradition, il plaidait aussi les siens. Ainsi agissent souvent dans l'ombre les détracteurs envieux. Ceux qui détiennent l'autorité ne l'ignorent pas.

Mgr de Fumel, touché des raisons apportées à son tribunal, signa, séance tenante, un nouveau titre de la cure de Saint-Saturnin, en faveur de Joseph Carrié.

Celui-ci ne perdit pas un instant. Le 21 octobre, c'est-à-dire le lendemain, nous le trouvons dans la cure qu'il vient de conquérir. Avec le cérémonial ordinaire, assisté de son notaire, de témoins en nombre et d'un prêtre requis, il s'installe dans son église principale et dans ses annexes d'Arboras et de Jonquière, sans omettre un seul iota des cérémonies usitées en pareille circonstance.

Paul Léotard ne se tint pas pour battu. Il était âgé et perclus de douleurs. Mais une ressource se présente à lui, il la saisit fort adroitement. Il sait qu'à Saint-Saturnin réside un prêtre du nom de Bonaventure. Tout aussitôt, il le nomme son fondé de pouvoirs et le prie de prendre possession, à sa place, du poste qui lui a été dévolu.

Quelques jours après, avec le même cérémonial, une même loyauté et peut-être les mêmes témoins, M. Bonaventure frappe à la porte de chaque église de la paroisse et s'installe.

Comme bien on pense, l'affaire ne tarda pas à être portée devant la cour de Toulouse. Léotard prouvait qu'il avait les titres nécessaires pour prétendre aux cures devenues vacantes pendant le mois des gradués. Carrié disait que le diplôme possédé par son rival ne l'autorisait nullement à jouir d'un poste estimé à plus de 600 livres. Le premier reprenait alors que sa cure de Saint-Fulcran, qui était à la portion congrue, n'était cotée que 300 livres, et que le casuel, à cause de la pauvreté de la paroisse, si l'on enlevait les décimes, n'attei-

gnait pas une somme supérieure. Le second discutait sur la valeur de telles affirmations et concluait en disant « que la cure de Lodève donnait à son concurrent la somme équivalente à son grade et que la *réplétion* était une cause suffisante à l'exclure de la cure de Saint-Saturnin. »

Le différend engagé sur une telle voie, pouvait s'éterniser. Pour en finir, les deux parties signèrent un accord. Il fut convenu que Joseph Carrié resterait curé de Saint-Saturnin et en garderait tous les revenus, à condition de donner 300 livres de rente annuelle à Paul Léotard, payables par lui et ses successeurs.

L'affaire ne se termina pas là.

Un autre prêtre de Clermont, Denys Flottes, se mit en tête de demander ce poste. Accompagné de Jean Balestrier, notaire royal de sa ville natale, il se rendit à Lodève et somma l'évêque de lui octroyer la paroisse de Saint-Saturnin. Mgr de Fumel, cette fois, refusa énergiquement de se prêter aux désirs de ce concurrent inattendu.

Denys Flottes n'était pas homme à se décourager. Il composa, de concert avec son notaire, un plaidoyer volumineux qui concluait à sa nomination, attendu, disait-il audacieusement, « que la réquisition quand elle est refusée vaut titre. »

Ceci se passait le 14 juillet de l'an 1763.

Le lendemain, ce titulaire singulier prenait à son tour possession des églises de Saint-Saturnin, de Jonquière et d'Arboras, avec le même cérémonial, déjà mis en vigueur par les deux premiers. Trois ans après, le procès intenté par Denys Flottes à Joseph Carrié durait encore.

C'était un travers, nous en convenons, et dans certaines circonstances cet amour des tribunaux pouvait devenir un scandale. Les évêques, que la Providence donna successivement au diocèse de Lodève, l'avaient compris et déploré. Aussi portaient-ils tous leurs efforts sur cette grave question. Ils essayèrent de prouver à leurs prêtres qu'un tel esprit n'était pas le moins du monde conforme à celui du Saint Evangile.

Grâce à leur intervention éclairée, les membres du clergé séculier, dans l'intention de resserrer les liens de la charité

et de maintenir dans leurs rangs la discipline sacerdotale, fondèrent une confrérie sous l'invocation du Saint-Esprit (1).

Les bienfaits d'une telle association ne tardèrent pas à se montrer au grand jour ; les prêtres s'aimèrent davantage et donnèrent l'exemple de la véritable fraternité.

En terminant ce chapitre, nous avons le devoir d'affirmer bien haut que le Clergé des derniers temps de l'ancien régime, au moins dans le Lodévois, était entouré d'estime de la part des fidèles. Le curé jouissait de la confiance de tous ; les pauvres frappaient à sa porte, les malheureux trouvaient en lui un consolateur, ceux que des affaires de famille désunissaient demandaient sa charitable intervention. Les mariages ne se contractaient pas sans avoir ses lumières, les testaments s'écrivaient sous sa dictée. Il jouait aussi un rôle prépondérant dans les assemblées communales. Il était l'homme de Dieu et l'homme du peuple.

Nous avons parlé plus haut des mécomptes de M. André, prieur de Montpeyroux. Au milieu de sa disgrâce, il eut la joie de posséder l'amour de son peuple. Frappé par ses chefs, il se vit défendu par ses paroissiens.

Voici le placet que ceux-ci portèrent à Lodève.

Monseigneur,

La communauté de Montpeyroux prend la liberté de représenter à Votre Grandeur combien elle a été sensible à l'enlèvement de leur légitime pasteur, quelque respectable que soit la main dont un si rude coup est parti (2). Cela n'a pu calmer notre juste douleur et nous en avons été d'autant plus touché

---

(1) Les nombreux prêtres que Montpeyroux donna à l'Eglise au siècle dernier avaient établi une association de ce genre. Les enfants de Lodève, sous l'heureuse impulsion de M. l'archiprêtre Camplo, ancien curé de Montpeyroux, ont imité cet exemple. Une telle association n'aura pas de peine à prospérer, parce qu'elle compte dans ses rangs des hommes éminents autant par la vertu que par les sciences ecclésiastiques

(2) L'abbé du monastère de Saint-Guilhem.

que ce ne sont sans doute que les injustes reproches de quelque bouche médisante qui ont pu attirer à notre prieur le malheur de votre disgrâce, trop heureux, si nous pouvions dissiper toutes les fausses préventions et faire pénétrer la vérité jusqu'à vous, Monseigneur, où elle trouve un accès si libre.

C'est dans cette vue que nous avons l'honneur d'attester aujourd'hui à Votre Grandeur que nous n'avons jamais reconnu dans notre prieur aucun défaut, ni vice indigne de l'état ecclésiastique. Nous y avons remarqué au contraire un grand fonds de bonté qui lui a toujours mérité notre confiance, une très grande attention dans l'administration des sacrements et un très grand soin des malades, qui lui ont attiré l'estime de toute la paroisse ; c'est ce qui nous oblige, Monseigneur, de vous supplier de vouloir bien adoucir ses peines et les nôtres et nous le redonner.

Ce document portait 112 signatures.

De telles interventions n'étaient pas des cas isolés. Nous nous plaisons à y voir une preuve éloquente, nous allions dire une consécration pieuse, des vertus sacerdotales de cette époque.

CHAPITRE XI

LA RELIGION EN CES TEMPS-LA

Il nous reste à dire quelques mots des diverses manifestations de la Foi chrétienne dans les masses populaires ! L'étude comparée des Visites pastorales nous donne, sur cet important sujet, des indications de tout premier ordre. A cette lumière, nous pouvons suivre les mouvements variés de l'âme nationale.

La période qui nous intéresse se divise en deux parties bien distinctes : celle du XVIIe siècle qui nous apparaît sous des couleurs assez caressantes, celle du XVIIIe siècle qui laisse percer des inquiétudes et prévoir des catastrophes prochaines.

Au XVIIe siècle, la croix se dresse sur tous les chemins, les symboles n'ont pas disparu, le protestantisme est en décroissance, les populations se sont ressaisies et sentent le besoin de réagir contre les erreurs du passé. Les offices paraissent interminables et personne ne s'en plaint. La célébration du dimanche s'ouvre dès la veille par le chant des complices du samedi. Les confréries sont prospères et nombreuses. Les Pénitents se lèvent du fond de toutes les paroisses avec le double désir de pratiquer plus intégralement la foi religieuse et plus efficacement la charité fraternelle.

Les pèlerinages remuent toute une contrée ; quinze et vingt paroisses se transportent avec allégresse, à pied, en chantant les psaumes et les litanies, au sanctuaire qui leur a été désigné : Notre-Dame du Peyrou de Clermont, le tombeau

de Saint Fulcran à Lodève, sont témoins de manifestations grandioses.

Voyez ce qui arrive quand les Pères Récollets viennent s'établir à Lodève (1). Les chanoines leur cèdent un terrain qui leur était cher, la ville leur donne des prises d'eau, les fidèles apportent leurs riches offrandes, l'évêque préside les travaux de construction du couvent, et paie les ouvriers avec ses revenus. C'est une fièvre qui gagne les plus indifférents.

Si l'on teste, si l'on fait un legs, c'est au nom du Dieu rémunérateur et pour une œuvre pie. On veut avoir l'honneur d'être enterré, en l'église, proche l'autel.

Quand l'évêque est en tournée, c'est toute la paroisse qui vient à lui et s'incline à ses pieds, dans le respect et l'obéissance. Les cloches annoncent sa venue, les volontés acceptent son autorité pleine et entière. Les consuls portent le dais qui l'abrite, les seigneurs, les savants le haranguent.

Il est tout puissant. Il inspecte les écoles, interroge les régents, renvoie ceux qui lui paraissent suspects, punit tous les délits.

Suivons Mgr de Harlay dans ses tournées pastorales. A Salase, il ordonne de fermer des fosses que les habitants avaient creusées dans les rues du village. A Clermont, il commande de chasser de l'église tous ceux qui n'ont pas satisfait au devoir de la communion pascale. A Saint-Félix-de-Lodez, on lui signale un boucher qui « vend de la viande en caresme et autres jours défendus » : il lui impose une amende de 3 livres.

A Saint-Jean de la Blaquière, il trouve un chrétien négligent, du nom de François Molinier, qui retarde un peu trop le baptême de ses enfants : il lance contre lui les peines de l'excommunication.

Partout ailleurs, il punit les blasphémateurs d'amendes onéreuses, gourmande les pécheurs scandaleux et les soumet à la pénitence publique. Cette autorité puissante va jusqu'aux

(1) Voir le livre archivial des R. P. Recollets et notre histoire de Plantavit de la Pause.

derniers jours du XVIII[e] siècle. Le 20 avril 1675, nous trouvons un acte épiscopal qui oblige Paul Brugard de Saint-Pierre de la Fage « à se tenir debout devant le porche de l'église, avant la célébration de la messe, et pendant la messe à demander pardon au prieur Baudouy du scandale qu'il a donné ».

Vers le même temps, le pauvre curé de Saint-Saturnin, qui a été pris à la chasse au fusil, « doit jeûner le vendredi et le samedi des deux semaines suivantes et s'abstenir de célébrer, pendant tout ce temps.

Ces détails indiquent suffisamment quel était le prestige de nos évêques avant la Révolution. Ils disent aussi combien restait profonde et vivace la foi de nos aïeux.

Au XVIII[e] siècle, nous ne tardons pas à constater une diminution sensible du sentiment chrétien.

Quand le prélat visiteur s'annonce, le peuple reste froid, les préparatifs sont exécutés sans enthousiasme. Peu à peu, on supprime la pompe extérieure. Les porteurs de dais deviennent rares. Les harangueurs n'ont plus le lyrisme de leurs ancêtres. Derrière le prélat qui s'avance le peuple est muet et les marguilliers se redressent avec une prétention hautaine. Les seigneurs ne sont plus de la fête religieuse. S'ils consentent encore à recevoir dans le castel l'évêque qui passe, ils ne l'accompagnent guère à l'église. Les masses perdent l'habitude des cérémonies imposantes qu'elles trouvent trop longues. Elles se désintéressent de l'avenir de l'église. Les fondations pieuses sont plus rares. La dîme donne des revenus dérisoires.

Les Protestants ont repris leurs prêches et les Jansénistes sont entrés dans le bercail. La table sainte est déserte, les sacrements considérés trop souvent comme inutiles.

L'autorité épiscopale commence à être sapée. On discute le sens des nominations. On pèse sur la collation des bénéfices. Les prêtres donnent parfois l'exemple de procès scandaleux engagés contre leurs supérieurs.

Les crosses sont raccourcies, elles ne dominent plus la foule, elles ne frappent pas loin. Les mîtres ont perdu leur

rayonnement divin, les peuples ne les cherchent plus, au milieu de la mêlée des doctrines, comme le signe du ralliement.

Les curés, à leur tour, se sentent amoindris. Rien d'étonnant à cela, ils partagent toujours les destinées de leurs chefs. Ils n'osent plus punir les blasphémateurs. Les coupables semblent les défier.

Le 30 mars 1761, on prévient le curé de Saint-Pierre de Lodève que le sieur Galzy vend du vin et donne à manger pendant les offices. La police, sur son ordre, se transporte chez le cabaretier et y trouve sept ou huit personnes en plein délit. Elle ordonne la dispersion des coupables, et s'en va. Dix minutes après, les policiers reviennent et constatent que les délinquants sont restés à la même place. Le sourire aux lèvres, ils bravent l'autorité (1).

Pour qu'on ne nous accuse point d'exagérer à plaisir ces tendances malheureuses, qu'il nous soit permis de citer ici le jugement porté sur cette période malheureuse par un saint prélat qui en fut le témoin perspicace et impartial, nous avons nommé Mgr de Fumel.

Voici ce qu'a écrit ce dernier évêque de Lodève en parlant de la fin du XVIII[e] siècle.

« Quel temps ! Quel siècle ! La vérité captive au milieu de ses élèves et de ses enfants ! Ses protecteurs devenus ses ennemis ! La voix des docteurs en Israël sans force ! Les soins de ses pasteurs sans succès ! L'ordre de ses prêtres et de ses lévites méprisé !

Les lois de l'Eglise sont méconnues ou contredites, sa puissance attaquée ou usurpée ; en un mot plus de règle, plus de guide, plus de chef ; l'esprit anarchique souffle partout le trouble et la confusion et il menace de forcer les portes du sanctuaire pour les souiller de ses horreurs (2).

On se lève de tous côtés, contre le Christ et son Eglise. L'impiété met impunément au jour les sacrilèges productions contre l'Evangile ; ses blasphèmes contre la Religion sont

---

(1) Arch. municip. Lodève.
(2) Lettre du 22 avril 1777.

reçus comme autant de démonstrations dont on se nourrit ; on se plaît à les répéter, et rien n'est si commun aujourd'hui, que les disciples et les émules de ces auteurs vains et méprisables.

Le scandale est si grand, l'aveuglement si général, l'insensibilité des cœurs si profonde, en un mot les excès sont si multipliés et le mal s'accroît si visiblement, qu'il semble que nous touchons à l'époque de l'extinction du flambeau de la Foi dans cet empire, il n'y répand qu'une lueur faible et languissante ; à peine y voit-on quelques vestiges de la Religion de nos pères (1).

Nous vivons malheureusement dans des temps périlleux pour la foi, dans des jours de ténèbres et d'aveuglement, d'indocilité et de révolte que le grand Apôtre annonçait à son fidèle disciple (2). Le tableau que saint Paul présente à son zélé coopérateur est celui de ce déluge d'erreurs et de désordres dont nous sommes les témoins.

« Sachez, dit-il, que dans les temps à venir (hélas ! ils sont trop tôt arrivés pour nous) il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, hautains, orgueilleux, médisants, désobéissants, ingrats et méchants, ennemis de la paix et calomniateurs, se cachant quelquefois pour mieux séduire sous les dehors de la piété sans s'attacher à ce qu'elle a de solide. La saine doctrine sera pour ces hommes un joug insupportable. Ils s'attacheront à des maîtres dont les leçons s'accordent avec leurs désirs. »

N'est-ce pas là le spectacle affligeant dont nous sommes les témoins ? J'ose le dire, les plus violentes persécutions suscitées autrefois contre l'Eglise par les tyrans seraient moins à craindre aujourd'hui pour elle que ne le sont les combats qu'elle a à soutenir contre le libertinage de l'esprit et du cœur (3).

Cette perversité de son siècle, saisie sur le vif et si bien

---

(1) Instruction pastorale sur les Sources de l'Incrédulité du siècle.
(2) A. Timothée. II. C. 3 et 4.
(3) Lettre à M. le Comte de......, 26 février 1755.

dépeinte par l'Evèque de Lodève ne pouvait que contrister sa grande âme d'apôtre. Aussi écrivait-il :

« Pouvons-nous ne pas répandre des larmes amères en voyant le sein de l'Eglise déchiré avec tant de fureur. Ses propres enfants unis contre elle et devenus ses plus cruels ennemis » (1).

Quelques années après, la Révolution venait, avec ses horreurs, donner raison au grand évêque que nous venons de citer. Elle déchaînait sur notre pays la plus hideuse, la plus meurtrière, la plus impie, la moins inattendue pourtant de toutes les guerres : Ceux qui sèment le vent récoltent les tempêtes. Quand on bannit Dieu de l'âme des peuples on prépare les catastrophes, on court aux abîmes, on arme l'anarchie.

---

(1) Lettre à M. le Comte de....., 26 février 1755.

CONCLUSION

A la suite des plus illustres évêques que la Providence a daigné successivement placer sur le siège de saint Fulcran, nous venons de parcourir, dans tous les sens et à maintes reprises, le beau et cher diocèce de Lodève.

Avec ces vénérés prélats, nous avons marché dans les sentiers rocailleux, frappé à la porte des châteaux, pénétré dans les chaumières, visité les églises, pleuré dans nos cimetières, prêtant toujours une oreille attentive à toutes les voix évocatrices des graves leçons du passé. Le soir venu, nous nous sommes assis à la table des modestes presbytères ou des riches abbayes, écoutant dans le recueillement, et parfois dans l'admiration, les récits des prieurs, les hymnes des moines, les prières des abbesses, les chants et les plaintes.

Enfant d'un village du Lodèvois (1) qui a donné de nombreux prêtres et même des princes à l'Eglise, ancien curé (2) d'une paroisse que l'on considère, à juste titre, comme le cœur où ont battu avec le plus d'intensité et où se conservent fidèlement nos traditions ancestrales, nous avons éprouvé une joie toute particulière dans ces bonnes visites, renouvelées à des heures qui ne se ressemblent guère.

Il nous a plu de nous attarder à l'ombre de nos monuments religieux encore debout, et de prier sur les ruines de ceux qui ne sont plus. Toutes les cendres, laissées là par les siècles, nous ont paru saintes ; tous les souvenirs pieusement recueillis, nous restent sacrés.

---

(1) Montpeyroux.
(2) Saint-André-de-Sangonis.

Quelquefois, sur notre passage, nous avons trouvé des documents qui paraissaient étrangers aux Visites pastorales; ils ne l'étaient pas. Nos lecteurs comprendront qu'il nous a été impossible de les négliger. Le titre général, donné tout d'abord à notre travail, se trouve, de ce fait, quelque peu incomplet. Le cadre que nous nous étions imposé en commençant, s'est brisé de lui-même sous la poussée de nombreux documents rencontrés un peu partout dans le cours de nos recherches. Personne ne voudra s'en plaindre.

En ouvrant la série de ces courses pieuses. nous avions souhaité. surtout. saisir et comprendre les battements de l'âme de nos pères. Ces désirs sont vite devenus une douce réalité. Du sein des tombeaux, la vie a jailli ; dans l'ombre. la lumière a lui.

Evêques. religieux, prêtres. simples fidèles, institutions. gens et choses ont gardé la physionomie qui est la leur et que certains voudraient dénaturer. Notre âme s'est montrée sensible à ces contacts. elle en gardera l'heureuse influence. Les vertus de ceux qui nous précédèrent nous serviront d'exemple, leurs erreurs de leçon.

Nous le confessons, en terminant, cette étude d'un passé. relativement près de nous et pourtant peu connu. nous aura fait du bien en nous intéressant.

Elle laissera en nous un plus grand amour pour notre pays et un plus ferme attachement à nos croyances.

TABLE DES MATIÈRES

